

L'Action

NATIONALE

Volume XCI, numéro 7, septembre 2001

VOIR AUTREMENT



Sur l'état des arts visuels

L'Action

NATIONALE

Directeur

Robert Laplante

Directrice adjointe

Laurence Lambert

Secrétaire administrative

Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*

Jacques-Yvan Morin, *constitutionnaliste, Université de Montréal*

Pierre Noreau, *Université de Montréal*

Michel Rioux

Marie-Claude Sarrazin

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Chrystiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin

Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy

Couverture

Marcel Saint-Pierre, *Face à face*. Pellicule d'acrylique sur toile et bois, 1995. Diptyque 150 x 150 cm.

Photo: Guy L'Heureux - Galerie Éric Devlin.

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113

« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada,
par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP)
pour nos dépenses d'envoi postal »

ÉDITORIAL

Une rentrée décisive <i>Robert Laplante</i>	3
--	---

Revenu Canada contre la Ligue d'Action nationale	9
---	---

DÉBATS

La fuite en avant <i>Pierre Vadeboncoeur</i>	11
---	----

L'intensification de l'enseignement de l'anglais langue seconde <i>François Gauthier</i>	15
---	----

À la veille du « Sommet » de Beyrouth Il faut à la Francophonie un sursaut et des moyens <i>Jean-Marc Léger</i>	53
---	----

Citoyenneté et immigration au Québec Les tenants et aboutissants des débats en cours <i>Claude Bariteau</i>	61
---	----

Participation des jeunes aux lieux d'influence et de pouvoir <i>Madeleine Gauthier avec la collaboration de Lucie Piché</i>	77
---	----

Gabrielle Roy, Un cœur multiple <i>Ismène Toussaint</i>	87
--	----

Maintenant que Georges Dor... <i>André Gaulin</i>	107
--	-----

DOSSIER

Les arts visuels au Québec Le royaume des borgnes et des daltoniens <i>Éric Devlin</i>	113
---	-----

Les prix de L'Action nationale	127
--------------------------------	-----

COMPTES RENDUS DE LECTURE

« La bataille de Forillon » <i>Lionel Bernier</i>	133
--	-----

L'Enchaînement des millénaires, journal de l'an 2000 <i>Jean-Louis Roy</i>	137
---	-----

Penseurs et apôtres du XX ^e siècle <i>Jean Genest (dir.)</i>	140
---	-----

Récits identitaires, Le Québec à l'épreuve du pluralisme <i>Jocelyn Maclure</i>	142
---	-----

Histoire de la librairie au Québec <i>Fernande Roy</i>	145
--	-----

LECTURES	149
-----------------	-----

INDEX DE NOS ANNONCEURS	2
--------------------------------	---

INDEX DES ANNONCEURS

- | | |
|---|--|
| 147 Allard, Pierre, C.A. | C3 Optimum placements |
| 154 Bijouterie
emblématique
Lamond & fils | 159 Optimum, Société
d'assurance |
| 154 BLC Valeurs mobilières | 148 Poitras, Larue &
Rondeau inc. |
| 76 Caisse d'économie des
travailleurs de Québec | 148 Sansregret, Taillefer
et Associés |
| 126 <i>Cap-aux-diamants</i> | 147 Société Saint-Jean-
Baptiste de Montréal |
| 52 CSN | 147 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre
du Québec |
| 10 <i>Devoir, Le</i> | |
| 105 FondAction | 154 Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux
de la SAQ |
| C4 Fonds de solidarité | 154 Translatex
Communications + |
| 148 Laboratoire D ^r Renaud | 159 Veilleux, Marc,
Imprimeur Inc. |
| 75 Loto-Québec | |
| 147 Mouvement national
des Québécoises
et Québécois | |
| 125 Optimum, Gestion de
placements | |

Une rentrée décisive

.....

Robert Laplante

La rentrée politique de cet automne sera cruciale pour le mouvement souverainiste. Le gouvernement Landry, qui n'a toujours pas trouvé ses marques, devra faire face à des attentes au moins aussi grandes que l'hostilité que lui voue le gouvernement Chrétien. L'épisode du programme des infrastructures n'aura offert qu'un avant-goût du climat et des rapports politiques que le Canada va faire subir au Québec. Malheureusement, il aura offert également la gamme complète des réactions serviles des fédéralistes québécois et des libéraux provinciaux en particulier. Le Québec n'est plus qu'un vaste champ d'affrontement dans une lutte à finir. Le conflit des loyautés est désormais généralisé. Sur tous les sujets, une ligne de fracture sépare plus radicalement que jamais notre société.

Les fédéralistes québécois ne sont plus désormais que des inconditionnels qui acceptent de cautionner n'importe quelle manœuvre. Ils n'ont plus aucune vision du Québec à proposer sinon celle du consentement à la minorisation. L'appartenance au Canada n'a pas de prix. Le Québec, pour

eux, n'a pas d'intérêts propres. Tout est affaire de rhétorique pour faire semblant de se préoccuper du bien collectif. Mais, dans les faits, aucun recul, aucun n'outrage, nul piétinement des compétences de l'Assemblée nationale, nul mépris de ce que nous sommes ne sera jamais assez grave pour remettre en cause le lien fédéral. Le carcan d'un peuple en échange du confort des certitudes idéologiques... et des plans de carrière.

Les libéraux de Jean Charest sont d'une indicible médiocrité. Mais il n'y a pas une seconde à perdre à les considérer comme des interlocuteurs : ils ne sont que des figurants maladroits lançant des répliques qui leur sont soufflées par le cabinet de Jean Chrétien. C'est désormais l'État *canadian* qui cherche par tous les moyens à maîtriser la logique politique interne du Québec. Le rapport de domination a changé de forme et de visage. La minorisation passive est chose du passé. Le gouvernement *canadian* ne veut plus simplement soumettre les institutions québécoises, les neutraliser en les maintenant dans l'orbite décisionnelle d'une majorité qui nie notre existence comme peuple, il a entrepris de briser, de rompre tout ce qui pourrait servir à notre peuple d'instrument d'affirmation. La guerre des symboles n'est pas une gué-guerre de chiqueux de guenille : c'est l'expression ultime d'une volonté brutale de provoquer la régression identitaire, de ramener notre peuple dans la bourgade idéologique du minoritaire honteux de ce qu'il est.

Dans le rapport de forces actuel, Ottawa a tout ce qu'il faut pour écraser le gouvernement de la province de Québec. La présence d'un parti souverainiste au pouvoir lui donne en prime un surplus de légitimité que sont prêts à lui accorder les ténors québécois du fédéralisme. À ce jeu, il ne faut pas craindre de l'affirmer, il va gagner. Sous les applaudissements des éditorialistes du groupe Gesca et avec la mine satisfaite de tous ceux-là qui veulent se convaincre

qu'il y a de la grandeur à se soumettre à une majorité qui ne nous reconnaît pas.

Le gouvernement Landry est condamné à sortir de cette logique ou à s'étioler. La gestion de la province de Québec le mènera tout droit à sa perte. Et conduira notre peuple à douter de lui-même comme rarement cela ne lui sera arrivé. Car c'est un gouvernement de reddition nationale qu'Ottawa veut voir à Québec. Et il va mettre le prix en sachant bien que le PLQ ne manque pas d'élites à gages. Tout au long de l'année qui s'annonce les conflits vont se multiplier et rien ne sera négligé pour empêcher le tenue de débats de fonds. Une véritable guerre de brouillage de l'opinion sera livrée pour empêcher que ne se fassent les lectures de nos intérêts nationaux.

La politique provinciale va devenir un bourbier où s'enliseront l'un après l'autre les dossiers susceptibles de marquer l'opinion publique. Non seulement le gouvernement du Québec y sera-t-il tenu sur la défensive mais encore et surtout sera-t-il privé de l'arsenal idéologique utile à la critique des manœuvres fédérales. Car tout le travail des Stéphane Dion et consorts consistera précisément à polluer le débat public, à saper toute possibilité de voir autre chose que des chicanes stériles là où se donneront des coups de jarnaque. Le rôle politique des francophones de service à Ottawa ne se résume qu'à cela : servir d'agents de diversion. Le gouvernement du Québec ne devrait pas perdre une seule seconde à riposter à leurs simagrées.

Il n'y a plus qu'une seule politique possible pour le gouvernement Landry : celle de rompre avec la gestion de la province de Québec et de conduire une véritable politique d'émancipation nationale. Il faut cesser les jérémiades et passer aux actes. Il faut des gestes qui vont incarner des choix qui servent nos intérêts nationaux. La gestion provinciale est contraire à nos intérêts comme peuple : elle ne nous laisse que les moyens d'aménager notre minorisation. Un gouvernement dirigé par un parti souverainiste ne

doit pas souscrire à cette logique qui ne peut conduire qu'à l'impasse où s'est trouvé – et nous a conduits – Lucien Bouchard.

Cette année, il faut que le gouvernement du Québec retrouve l'audace nécessaire aux grands dépassements. Nous attendons du gouvernement Landry qu'il convie le peuple du Québec à se mobiliser autour de grands projets fondateurs. Des projets qui vont incarner et servir nos intérêts nationaux. Des projets qui vont donner aux citoyens des choix et des illustrations tangibles de ce que signifie se gouverner en fonction de ses propres priorités au lieu de se résigner à composer avec des choix que nous impose un État qui ne nous reconnaît pas et qui gouverne en fonction d'une majorité qui n'a que faire de ce que nous sommes et voulons devenir. Cela demandera du courage. Et il faudra en exiger.

Les urgences sont nombreuses car les défis qui se posent à nous ne cessent de grandir au fur et à mesure que s'érodent les pouvoirs de notre Assemblée nationale et que se déploie la logique unitaire du gouvernement d'Ottawa. Il faut désormais lancer les projets et ouvrir les chantiers pour forcer la réappropriation des moyens. Ils ne viendront jamais de la négociation courante avec le gouvernement Chrétien, décidé à tout mettre en œuvre pour entraver la gouverne québécoise. Ils ne s'arracheront pas dans le discours et les débats idéologiques : ils se gagneront par l'adhésion des citoyens à des projets rassembleurs, des projets dans lesquels ils se retrouveront et feront d'emblée la lecture de notre intérêt collectif. On pourrait en dresser une liste impressionnante. Il suffira d'évoquer ici la nécessité dramatique d'une politique familiale et d'un congé parental à la hauteur des besoins ou encore celle d'une politique d'accessibilité à la culture ou enfin l'impérieux besoin de doter le Québec d'un réseau de transport digne de ce nom etc.

Il faut faire les choses, créer les institutions, prendre les engagements, lancer les projets, c'est ainsi que se fera la mobilisation et que deviendra efficace la pédagogie politique. Le procès du fédéralisme doit se faire par les actes et non pas d'abord par la déconstruction idéologique – sur ce terrain la machine de propagande d'Ottawa est bien rodée et elle dispose de moyens épouvantables. Il faut forcer le jeu en lançant des initiatives plutôt qu'en évoquant ce qui pourrait être fait si nous avions tous les outils. Il faut procéder par le fait accompli et mobiliser pour arracher les outils manquants. Il faut convier les citoyens à soutenir le gouvernement du Québec dans des initiatives qui incarnent, qui matérialisent notre intérêt national. Les choses ne pourront plus dès lors être dénaturées et présentées comme des chicanes stériles. Il y aura de vrais choix, une véritable alternative : se choisir comme majorité responsable ou se laisser mettre à sa place comme une minorité geignarde et velléitaire.

Quand notre peuple se mobilisera derrière son gouvernement pour se doter d'une caisse d'assurance-emploi conforme à notre vision de la protection sociale, quand il se dressera pour soutenir l'implantation d'un régime de congés parentaux plus juste et plus généreux, le débat sur la souveraineté aura pris un tournant décisif. La propagande fédérale ne pèsera pas lourd devant la confiance qu'inspirera un gouvernement conforme à nos intérêts nationaux. Il appartiendra alors aux fédéralistes de faire la démonstration que la minorisation est une voie de développement pour le Québec. Il leur reviendra d'expliquer pourquoi nous devrions renoncer à un projet déjà lancé et conforme à nos besoins pour demeurer à la remorque d'Ottawa et à la merci d'une majorité qui ne nous reconnaît pas. Il leur appartiendra de montrer que la province de Québec ne peut pas, ne doit pas, n'a pas le droit...

La société québécoise ressemble plus que jamais à un fleuve fougueux dont toute la puissance s'abolit dans un

delta marécageux. Nous sommes capables et pourtant nous ne parvenons pas à nous donner les moyens de nos aspirations. La politique et le débat sur la souveraineté conduits par un gouvernement enfermé dans la gestion provinciale risquent de nous enfermer dans les « temples de paroles » dont parlait Félix Leclerc. Il faut des actes. À défaut de faire les gestes qui rassemblent le gouvernement Landry fera tourner les moulins à paroles qui nous réduiront aux incantations du consentement à l'impuissance.

On ne brandit pas impunément l'idéal de la souveraineté. ♦



REVENU CANADA CONTRE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

La Ligue a dû renoncer à son permis de bienfaisance.

Grâce aux bons offices de Martin Cauchon, aspirant au titre de Great Canadian, Revenu Canada qui, depuis un bon moment déjà faisait des misères à la Ligue d'Action nationale, aura finalement réussi à l'acculer à renoncer à son permis d'organisme de bienfaisance, permis qui l'autorisait à émettre des reçus fiscaux pour les dons qu'elle reçoit. Nos donateurs doivent maintenant savoir que celui qui se fait élire dans Outremont pour continuer de contrer toute reconnaissance officielle du peuple du Québec a eu une autre de ses bonnes pensées et un beau geste pour l'institution qu'a déjà dirigé André Laurendeau.

La perspective d'une longue et coûteuse bataille juridique dont *L'Action nationale* n'a pas les moyens ne nous a pas laissé de choix. Les moyens dont nous disposons, nous préférons les employer à servir notre mission. Un jour, le Québec sera indépendant et les gestes comme celui qui sert actuellement la carrière de Martin Cauchon trouveront la plénitude de leur sens. Quoi qu'il en soit, que nos donateurs sachent que nous continuons de compter sur eux et que nous espérons les voir trouver dans la conduite de Revenu Canada un argument supplémentaire pour appuyer le travail de la Ligue d'Action nationale.

Depuis le 1^{er} juillet, nous n'émettons donc plus de reçus fiscaux pour les dons qui nous parviennent. Nous renonçons cependant aux méthodes de Sheila Copps et nous ne vous ferons pas parvenir la photo de Martin Cauchon !...

La Ligue d'Action nationale



LE DEVOIR
Économisez 40% sur le prix en kiosque!

Recevez Le Devoir
**À VOTRE
PORTE**

du lundi au samedi pour seulement

3,74\$
par semaine (taxes en sus)

**Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide!**

Composez le (514) 985-3355 pour la région de Montréal,
ou le 1 800 463-7559 pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

La fuite en avant

.....

Pierre Vadeboncoeur

Le capitalisme est une fuite en avant. C'est le principe du vélo. Le vélo ne se tient en équilibre qu'en détournant et annulant, en absorbant si je puis dire, par son mouvement, les forces latérales. Le succès continu du capital dépend d'une fuite qui, comme dans le cas du vélo, est appropriation, empiètement, accaparement. Le capitalisme est essentiellement libre de considération pour ce qu'il coûte en ressources, en humanité, en démocratie véritable, en possibilités d'avenir, en avenir même tout court, nonobstant ce qu'il permet par ailleurs. Sa machine fonctionne à crédit. Elle se nourrit de tout ce qu'elle peut prendre, dans le moment présent, de ce qui appartiendrait à plus tard – et même de ce qui ne devrait jamais *appartenir*, par exemple l'air, l'eau.

Ce qui est possible et lucratif peut être réalisé et le sera, d'ailleurs sans délai : ce productivisme intégral règle le principe, la direction et l'effort de l'activité politico-économique capitaliste. Le capitalisme tient

une comptabilité à colonne unique. Il est comme le vélo, ne tenant pas compte des facteurs latéraux, les neutralisant et les ruinant à mesure.

Il progresse dans l'exacte mesure où il nous perd, et ce rapport hallucinant pourrait se mesurer. Il est comme un homme qui, pour se maintenir dans le luxe, devrait chaque jour hypothéquer son fond d'avantage.

La machine capitaliste a peu de frein hors la loi du marché. Or il se trouve que ce frein est un accélérateur.

Je parle du capitalisme privé, mais il s'agit aussi du capitalisme d'État et notamment de celui de la Chine, car tous, entreprises privées, entreprises d'État et les pays, eux-mêmes en concurrence, sont aujourd'hui pris dans le même engrenage. La loi du marché pour les pays vaut pour la Chine comme pour tout autre et sans doute celle-ci se rend-elle compte que cette loi, si on veut l'appliquer au niveau international, il faut l'appliquer aussi dans une certaine mesure (toujours grandissante) à l'intérieur. De sorte que le vélo roulera éventuellement sur la terre entière.

Les nécessités de la survie économique, dans ces conditions, sont en relative contradiction avec celles de la survie tout court et elles le resteront jusqu'à ce que les deux termes de cette contradiction relative en arrivent, à échéance, à une contradiction totale, qui serait l'impossibilité même que nous prédit René Dumont.

Il est presque impossible d'infléchir ces choses, car l'économisme capitaliste n'est pas autorégulateur. Non seulement il ne l'est pas spontanément, non seulement est-ce par esprit de lucre qu'il ne l'est pas, mais il dépend *objectivement* des rigoureuses nécessités qui font qu'il ne peut l'être. Il est essentiellement dynamique et agissant, et donc il écarte autant que

possible ce qui le réglerait pour des fins autres à partir d'une pensée. Or il commande à l'univers.

Quant à l'économisme non capitaliste, coopératives, petites entreprises, etc., il existe peu, par comparaison, et d'ailleurs comment prévaudrait-il sur le grand économisme inconsideré ?

Ce dernier veut dégager encore davantage son champ d'action et, pour être toujours plus libre d'agir à sa guise, ce sont les gouvernements, c'est l'État, c'est la loi, ce sont les nations qu'il veut maintenant réduire. C'est aussi la culture, en mettant de plus en plus celle-ci sous son contrôle, par le moyen de son propre système, le grand capital privé, et ce à partir du pays le plus puissant, qui se trouve celui où le capitalisme règne le plus.

Le marché ne peut conduire l'humanité. Il donne l'illusion qu'il le peut, mais c'est à cause de la prospérité qu'il produit pour le présent contre l'avenir, pour une partie des peuples contre les autres, pour la richesse temporaire particulière masquant la perspective de la ruine éventuelle générale.

L'illusion dont il s'agit, pleine de récompenses immédiates et de surabondance passagère, assure la poursuite de la fuite en avant et les votes nécessaires pour qu'elle continue.

C'est une illusion centrée sur le présent, sur le moment même, comme elle se fonde sur l'irréflexion et la suppose absolument.

Elle s'appuie, dans les démocraties nanties, sur l'ordre politique, lequel, avec le poids légitime du suffrage électoral, la garantit en fait et, en apparence, en droit.

Nous sommes pris dans un système hypothécaire complexe et généralisé, dont diverses parties consti-

tuantes profitent, et le tout est fondé en effet sur le profit, c'est-à-dire sur une richesse détournée soit de la moitié du monde actuel, soit de l'ensemble du monde futur.

Le mondialisme a eu ceci de bon qu'il a révélé à nouveau l'impérialisme, le capitalisme, le libéralisme économique, leur irresponsabilité, leur menace, celle-ci plus grande que jamais, le danger de guerre, l'état de la terre, la folie de l'humanité politique, l'arbitraire dictatorial et borné des intérêts d'argent, la démocratie confisquée, la mauvaise foi du discours dominant, le funambulisme dans la direction des affaires du monde. C'est tout neuf. C'est comme au XIX^e siècle. Mais en pire, parce qu'à une puissance décuplée. Mais la même. Comme une apparition. ♦

L'intensification de l'enseignement de l'anglais langue seconde

(dans les écoles primaires francophones
du Québec) :

ses causes, ses effets et pistes de solution

.....

François Gauthier¹

1. Introduction

La langue anglaise exerce un attrait considérable auprès des Québécois francophones, cela pour diverses raisons fort compréhensibles. De nombreux parents, enseignants et administrateurs scolaires font la promotion de divers genres de projets dans les écoles primaires francophones. Certains projets sont en vue d'implanter *des programmes intensifs* (1), d'autres pour *des écoles internationales* (2) et plus récemment des projets issus du *ministère de l'Éducation du Québec* et proposés par les ministres successifs de l'Éducation Pauline Marois et François Legault en vue *d'abaisser l'âge du début de l'apprentissage de l'anglais pour l'ensemble de la population scolaire francophone du Québec* (3). La disponibilité de divers projets particuliers dans certaines écoles engendre un engouement pour ces projets, une recherche des parents pour obtenir un service analogue, voire une compétition entre les écoles sous le

.....
1. Citoyen épistémologue.

couvert d'offrir un meilleur service, bref d'être une meilleure école.

Et, évidemment aucun parent ne veut envoyer son enfant dans une école de moindre qualité. Il en découle une course frénétique pour avoir plus d'heures d'enseignement d'anglais, et un enseignement de plus en plus jeune. Comités de parents, conseils d'établissements, directions d'écoles, directions de commissions scolaires ainsi que les commissaires s'élancent dans cette course de lemmings suicidaires avec **seul objectif de paraître efficaces et en harmonie avec la modernité**, et avec **seule justification un prétendu meilleur âge pour l'apprentissage des langues**. Évidemment, de nombreux arguments autres que le meilleur âge sont présentés par les promoteurs de ces divers projets.

Dans le Québec actuel, de critiquer l'extension de l'enseignement de l'anglais langue seconde dans les écoles primaires françaises est si peu de bon ton, que les rares personnes qui osent le faire le font timidement car ils se font vite rabrouer tout autant par les masses, que par des professionnels de l'enseignement et cadres scolaires, que par des élites intellectuelles, médiatiques et politiques. Non seulement le font-ils timidement mais ils le font souvent avec l'impression d'un combat perdu d'avance, tellement ils se sentent seuls dans leur recherche d'éclaircissements, isolés par l'absence de soutien, mais surtout isolés par l'absence généralisée d'un discours éclairé sur lequel s'appuyer pour soutenir leurs appréhensions, pour soutenir leur volonté de questionner le bien fondé de ces projets, isolés par l'absence d'un discours pour les guider. Plusieurs se sentent seuls lorsqu'ils ne font que questionner pour comprendre ce qui leur semble étrange, questionner la contradiction entre la volonté généralement manifestée de renforcer la vie française au Québec et la volonté d'étendre l'usage de l'anglais. Si plusieurs se sentent seuls à seulement mettre en doute le bien fondé de ces projets, que

penser de la solitude et de l'isolement que peuvent sentir ceux qui, dans les écoles, **osent s'opposer** à l'augmentation du nombre d'heures pour l'apprentissage de l'anglais ? Dans ce domaine, tout se passe comme si la rectitude politique n'était que du côté de l'augmentation du nombre d'heures et de l'abaissement de l'âge pour l'apprentissage de l'anglais. Et ceux qui ne sont pas du côté de cette rectitude sont vite considérés rétrogrades, tarés, bornés ou empêcheurs du progrès.

En soutenant que l'apprentissage de l'anglais offre une ouverture sur d'autres cultures, de nombreuses personnes du monde de l'enseignement, du monde des médias, de l'élite québécoise et autres modeleurs de l'opinion publique n'hésitent pas à insinuer ou laisser croire que de s'opposer à l'augmentation des heures d'apprentissage de l'anglais au primaire constitue un repli sur soi, une anglophobie ou même une xénophobie, ou un retour à un passé dépassé. Ces charges méprisantes à l'encontre de ceux qui doutent et qui souhaitent connaître de vrais arguments éclairants découragent de nombreuses personnes et contribuent au maintien d'un discours unique et dogmatique, qui dans la réalité est frauduleux.

1.1 Une légitimité discutable

L'implantation de toutes sortes de programmes de nature à augmenter le temps d'enseignement de l'anglais au primaire sous l'œil bienveillant du *ministère de l'Éducation du Québec*, donne à ces projets une légitimité intellectuelle qu'ils ne méritent pas et laisse croire à tous les intervenants dans les écoles que ces programmes n'ont que des effets bénéfiques. Mais est-ce vraiment le cas ?

Il y a un discours tenu dans les écoles québécoises à l'effet qu'il existerait un meilleur âge pour l'apprentissage des langues et que ce meilleur âge serait en bas âge : *plus l'en-*

fant serait jeune, mieux ça serait. Mais y a-t-il vraiment un meilleur âge ? Et, n'y aurait-il que des résultats bénéfiques ?

1.2 Les programmes intensifs

Ces programmes sont dits *intensifs* parce que le nombre d'heures d'enseignement affecté à l'*anglais langue seconde* (ALS) est plusieurs fois supérieur à la norme et cela impose une réorganisation des horaires et de l'enseignement des autres matières en particulier l'enseignement du français.

Ces programmes intensifs, pour l'essentiel, sont des *bains linguistiques*² auxquels on consacre habituellement environ la moitié d'une année scolaire particulière du deuxième cycle du primaire (soit en 4^e, 5^e, ou 6^e). Il ne s'agit donc pas d'une formation intensive dans le sens qu'on y apprend plus par heure d'enseignement ; il s'agit en réalité d'une **augmentation considérable du nombre d'heures consacrées à l'anglais langue seconde (ALS) au détriment du nombre d'heures consacrées aux autres matières, principalement le français.**

Les premiers projets d'enseignement intensif de l'anglais langue seconde (EIALS) ont été autorisés par le ministre de l'Éducation à la fin des années soixante-dix dans deux commissions scolaires (Greenfield Park et Mille-Îles) à titre

-
2. Il est important de ne pas confondre les bains linguistiques qui ont cours dans le réseau d'écoles françaises avec les *classes d'immersion* qui sont populaires dans le réseau d'écoles anglaises. Dans les *classes d'immersion* on enseigne toutes les matières dans la langue seconde qui est alors le français. Dans les écoles françaises du Québec, il est interdit d'enseigner en anglais, les matières autres que l'anglais. Cette contrainte n'existe pas dans le secteur anglophone. Il est intéressant de noter que les classes d'immersion ont pour effet pratique de mettre l'étudiant de la langue principale de l'école au même niveau que l'immigrant, qui doit apprendre toutes les matières dans une langue qui lui est inconnue.

Cette situation n'est pas sans créer chez certains enfants provenant de groupes linguistiques majoritaires ou dominants des problèmes analogues à ceux qu'on observe régulièrement chez les jeunes immigrants ; parmi ces problèmes on retrouve l'anxiété, la frustration et le découragement inévitables pour l'enfant qui doit apprendre ses matières scolaires dans une langue qu'il ne connaît pas, ainsi que des problèmes d'identification linguistique et culturelle.

expérimental. Évidemment les promoteurs des projets ont été satisfaits de leur travail. Les seules études faites sur de tels projets été faites par des chercheurs des universités McGill et Concordia. Dix ans plus tard, près de trente (30) commissions scolaires avaient autorisé l'implantation de ces programmes intensifs dans plusieurs écoles. Peu avant les récentes fusions des commissions scolaires il y avait déjà quelque cinquante (50) commissions scolaires qui ont implanté ces programmes intensifs. Sans avoir fait une vérification du résultat depuis les fusions, on peut estimer que la majorité des actuelles commissions scolaires françaises du Québec ont de tels projets en cours et probablement d'autres en devenir.

Les premiers projets étaient faits à titre expérimental, puis d'autres ont suivi. Quelles recherches ont été faites pour examiner les conséquences de ces projets? Quelle est la nature de ces recherches? Qu'ont-elles examiné exactement? Les résultats de ces recherches ont-ils été validés par d'autres chercheurs? Ces recherches donnent-elles des résultats conformes à des recherches sur des programmes analogues dans d'autres sociétés? A-t-on recherché des effets pervers ou s'est-on contenté d'examiner que le seul aspect qu'on voulait valoriser? Le fait de n'examiner le seul aspect qu'on veut valoriser n'est-il pas déjà une tromperie? Qui se soucie des effets pervers? Qui a intérêt à se soucier des effets pervers? Les promoteurs ont-ils intérêt à se soucier des effets pervers... et d'en parler?

1.3 Les écoles internationales

Des reportages élogieux ont entraîné l'implantation de plusieurs *écoles internationales*. Les premières écoles dites *internationales* dans d'autres pays étaient destinées au personnel des ambassades et au personnel des grandes entreprises qui sont appelés à habiter dans les principales capitales et qui peuvent être mutés d'une capitale à l'autre. Ces écoles (privées) avaient et auraient toujours pour caractéristique

d'avoir un programme commun pour éviter aux enfants les bouleversements causés par les changements de programmes lors des déménagements. Comme ces écoles risquent de ne pas avoir suffisamment d'élèves si elles restreignent l'accès aux seuls enfants de diplomates et des cadres supérieurs de passage, elles admettent aussi des enfants du pays, ce qui les oblige à avoir un programme qui satisfasse à la fois les obligations du pays où elles sont situées et le tronc commun dit *international*; de ce fait elles sont moins internationales qu'elles le disent. La principale caractéristique de ces écoles est d'offrir l'enseignement de trois langues, qui sont (au Québec) l'anglais, le français et l'espagnol. Présument, les enfants sortiraient de ces écoles connaissant les trois langues. Il y a autour de ces écoles un discours à l'effet d'assurer une ouverture sur les autres cultures; cette présumée ouverture peut être très variable d'une école à l'autre et peut être moindre que dans d'autres écoles multiethniques du réseau public. Par ailleurs, même si la connaissance de la langue de l'autre facilite considérablement l'ouverture à l'autre, ce n'est pas par quelques écoles internationales (réservées aux élèves privilégiés) qu'on peut régler les nombreux conflits ethniques qui sont courants dans les écoles publiques fréquentées par les masses pauvres.

Le discours élogieux autour de cette formule a eu pour effet que certaines commissions scolaires publiques ont entrepris de créer des écoles dites *internationales* enseignant les trois langues pour retenir au sein du réseau public certains élèves qui auraient pu être inscrits au privé par leurs parents.

On peut questionner le bien fondé de cette pratique dans le réseau public. Si ces enfants restent officiellement inscrits dans le réseau public, ils n'en sont pas moins retirés des écoles habituelles. On doit questionner l'utilisation des ressources du réseau public pour créer des imitations d'écoles privées en faveur d'une clientèle généralement privi-

légée et qui dans bien des cas pourrait payer pour ce service en envoyant leurs enfants au privé. Si le réseau public a des ressources excédentaires, ne devrait-il pas plutôt les utiliser pour les clientèles en difficulté? Les écoles internationales publiques tout comme les écoles privées ont pour effet d'entraîner une concentration de la clientèle en difficulté dans les écoles publiques ordinaires. Est-ce que la concentration de la clientèle en difficulté est vraiment l'objectif recherché par les administrateurs du MEQ, par les commissions scolaires et par les personnalités politiques? La concentration de la clientèle en difficulté dans certaines écoles doit être compensée par la disponibilité de ressources additionnelles pour ces écoles; y a-t-il de telles ressources additionnelles? Faute de preuves du contraire permettons-nous d'en douter. Faute de preuves du contraire permettons-nous d'en douter, surtout lorsqu'on connaît le manque criant (entre autres) d'orthophonistes, d'orthopédagogues et de psychologues à la disposition des élèves du primaire. Les conséquences de ce filtrage de la clientèle peuvent affecter tous les élèves qui ne bénéficient pas d'un service privilégié. Pour les nombreux enfants ayant de bons résultats mais exclus des écoles internationales, ceci constitue une injustice qui doit être dénoncée.

1.4 Abaissement de l'âge du début de l'apprentissage de l'anglais

Ces dernières années les ministres successifs de l'Éducation, Pauline Marois et François Legault, ont annoncé des mesures en vue d'abaisser l'âge du début de l'apprentissage de l'anglais dans les écoles françaises du Québec. Cela toujours en fonction de la croyance populaire à l'effet qu'il existerait un meilleur âge pour l'apprentissage des langues et que cet âge serait en bas âge.

Ces initiatives sont particulièrement étonnantes. On peut se demander sur la base de quel raisonnement les ministres Marois et Legault entreprennent ainsi d'abaisser

l'âge de l'apprentissage de l'anglais de la quatrième année à la troisième année puis ensuite de la troisième à la deuxième année pour l'ensemble de la population. Sont-ils mal informés, de mauvaise foi ou naïfs ? Sont-ils mal informés par les cadres du *ministère de l'Éducation du Québec* ? Les acteurs sociaux doivent exiger qu'ils justifient ces décisions et qu'ils s'expliquent publiquement !

On peut aussi s'étonner que le gouvernement formé par un parti qui déclare vouloir faire la souveraineté en brandissant l'étendard de la langue, entreprenne ainsi de faciliter le passage de l'ensemble de la jeunesse québécoise vers la langue anglaise. Quelle étourderie. Même les gouvernements libéraux et fédéralistes de Lesage, Ryan et Bourassa n'auraient pas fait ça. Mais les Québécois ne seraient pas les premiers à commettre pareille bourde et à accomplir leur suicide ethnique :

Le professeur McNulty, spécialiste renommé des langues en voie de disparition (particulièrement amérindiennes), racontait que l'indépendance de la république d'Irlande s'est faite au début du siècle en brandissant l'étendard de la langue alors qu'il y avait environ 500 000 personnes qui parlaient le gaélic. Il y a environ vingt ans, il ne restait plus en Irlande que quelque 25 000 personnes qui parlaient la langue nationale. Les hauts fonctionnaires de l'État et les politiciens n'ont pas su prendre les décisions nécessaires pour assurer la primauté de leur langue : encouragée par les élites ainsi que les pressions sociales et économiques, presque toute la population s'est mise à parler anglais plutôt que la langue nationale. Est-ce pareil destin qu'on veut pour la langue française au Québec ?

2. La vérité sur le meilleur âge

2.1 Introduction

Il est intéressant de comparer le discours relatif au meilleur âge à l'état de la question. Les promoteurs répètent qu'il y a un meilleur âge, que c'est prouvé par des études scientifiques, que ce meilleur âge serait inférieur à 12 ans (le chiffre exact variant selon le besoin du moment). Mais qu'en est-il au juste ? Sur quelles études se basent-ils ? Y a-t-il eu des études scientifiques sur le sujet, et si oui, lesquelles et qu'ont-elles mesuré exactement ? Ces études sont-elles fiables ? Y a-t-il un meilleur âge et si oui, quel est-il ? Y a-t-il des facteurs déterminants dans l'apprentissage d'une langue seconde et, si oui, quels sont-ils ?

2.2 Une croyance populaire sur le meilleur âge

Il existe une croyance populaire à l'effet qu'un jeune enfant peut mieux apprendre une langue étrangère qu'un adolescent ou un adulte. Cette croyance semble très répandue non seulement auprès des masses, mais aussi auprès des enseignants, des cadres scolaires, ainsi que des gens instruits et généralement bien renseignés.

Plusieurs auteurs dans plusieurs pays ont déjà fait état de cette croyance populaire (SELIGER, KRASHEN et LADEFOGED, 1982 : p. 13 ; ASHER et PRICE, 1967 : p. 1219 ; OLSEN et SAMUELS, 1973 : p. 263 ; ASHER et GARCIA, 1969 : p. 335 ; OYAMA, 1976 : p. 261 ; SNOW et HOFNAGEL-HÖLE, 1982 : p. 84 ; KRASHEN, LONG et SCARCELLA, 1982 : p. 161). Qu'il y ait pareille croyance dans plusieurs pays n'est pas surprenant, car il est facile pour l'adolescent ou l'adulte unilingue de s'émerveiller en présence d'un jeune enfant paraissant bilingue ou polyglotte. Ce phénomène n'est pas récent, il est connu depuis des siècles. La majorité des adolescents et des adultes n'est pas en mesure d'évaluer et de délimiter l'éten-

due réelle des connaissances et des habiletés du polyglotte ou du bilingue, ni d'évaluer la nature ni l'impact des interférences linguistiques. On se laisse impressionner et on croit facilement que tout est permis et possible dans les diverses langues parlées par l'enfant, comme s'il possédait toutes les habiletés possibles dans les diverses langues qu'il parle. Aussi nombreux, vibrants et émouvants que peuvent être les témoignages d'émerveillement venant de toutes parts, ces témoignages ne peuvent pas remplacer l'objectivité de la recherche scientifique.

2.3 Des théories pour soutenir cette croyance

Comme les gens ordinaires, les scientifiques de tous les domaines font des observations premières. C'est le propre de celui qui est animé de l'esprit scientifique de se méfier de ses observations premières. Malheureusement, lorsque le scientifique sort de son domaine d'expertise les risques d'erreur augmentent considérablement. Certains chercheurs réputés dans leur domaine d'expertise ont suggéré une explication biologique pour soutenir cette croyance et ont proposé des théories pour cette fin. C'est ainsi qu'on se retrouve en présence des théories suivantes :

- 1) la théorie de la plasticité du cerveau proposée par Wilder PENFIELD en 1953 (BIBEAU, 1982 : p. 69 ; ASHER et GARCIA, 1969 : p. 334) et, P. GLEES aurait proposé une théorie analogue en 1961 (BIBEAU, 1982 : p. 69) ;
- 2) la théorie de la prédisposition biologique de LENNEBERG proposée en 1964 (BIBEAU, op. cit. ; ASHER et GARCIA, op. cit.) ;
- 3) la théorie de l'empreinte biologique de Konrad LORENZ proposée en 1958 (ASHER et GARCIA, op. cit.).

Depuis, plusieurs recherches scientifiques ont été faites par des professionnels de l'enseignement des langues dans l'espoir de confirmer ou d'infirmer ces théories, pour

mesurer et/ou vérifier la relation entre l'âge et la vitesse d'apprentissage d'une langue étrangère. Quoique cela fasse plus de 45 ans que PENFIELD ait proposé sa théorie – et environ 35 ans pour les autres – aucune recherche scientifique fiable n'a jamais pu confirmer l'une ou l'autre de ces théories. Contrairement aux affirmations des promoteurs de l'accroissement de l'enseignement de l'anglais en bas âge, l'existence d'un meilleur âge n'est donc pas prouvée. Qu'est-ce que ces recherches ont donc démontré ?

2.4 Des recherches sur l'âge

Au cours des quelque 45 ans depuis la publication de ces théories, des recherches sur cette question ont été faites, entre autres, par CLARE BURSTALL en Grande-Bretagne pendant 10 ans pour l'enseignement du français auprès d'environ 17 000 élèves (STERN, BURSTALL et HARLEY, 1975 : p. 10), par ASHER et PRICE (1967 : p. 1219) aux États-Unis pour l'enseignement du russe, par SNOW et HOEFNAGEL-HÖHLE (1978 : p. 1115) en Hollande pour l'enseignement du hollandais à des immigrants anglophones, par Lars Henrik EKSTRAND (1982a : p. 136) et par Toukomaas en Suède pour l'enseignement du suédois aux immigrants (EKSTRAND, 1982b : p. 128), par CARROLL (1975 : pages 15 et 45) pour l'enseignement du français auprès de 30 000 élèves dans huit (8) pays : l'Angleterre (et Galles), la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, l'Écosse, le Chili, la Suède, la Hollande et la Roumanie. Cette dernière étude a été financée sous l'égide de plusieurs organismes dont l'UNESCO. Ces recherches ont couvert une variété d'aspects relatifs à la compréhension en lecture et en écoute, ainsi qu'à l'expression orale et écrite. Toutes ces études ont donné des résultats en contradiction flagrante avec les théories à l'effet que l'apprentissage précoce serait plus efficace.

En ce qui a trait à la phonétique, presque tous les écrits qui traitent de cet aspect ne font que des appréciations subjectives ou des analyses après que la formation a eu lieu

sans le moindre contrôle sur les conditions d'apprentissage. Une recherche portant directement sur cette question a été faite aux États-Unis par OLSON et SAMUELS (1973). Dans cette recherche, des phonèmes allemands (différents des phonèmes de l'anglais) ont été enseignés à des élèves anglophones d'âges variés dans des conditions de laboratoire. Encore là les résultats de la recherche sont en contradiction avec la croyance populaire et les théories de PENFIELD, LENNEBERG, GLEES et LORENZ.

D'une manière générale, dès que les conditions d'apprentissage sont l'objet d'un contrôle pour assurer une fiabilité valable des résultats, on trouve que les élèves plus âgés ont de meilleurs résultats : les jeunes adultes ayant en moyenne des résultats supérieurs à ceux des adolescents qui eux ont des résultats supérieurs à ceux d'enfants plus jeunes.

Lorsque les conditions d'apprentissage ne peuvent pas faire l'objet d'un contrôle, il n'y a que les études sur les grands nombres qui peuvent fournir des résultats fiables. Il y a eu deux études sur des grands nombres de personnes : celle de BURSTALL pour l'UNESCO (30 000 élèves dans huit pays) et celle de CARROLL pour la NFES (17 000 élèves en Grande Bretagne).

2.5 L'enseignement de la phonétique

Il est d'autre part important de noter que la croyance à l'effet que *les adolescents et les adultes ne pourraient en général pas acquérir la prononciation des phonèmes nouveaux d'une langue nouvelle* est en contradiction avec le principal fondement de l'orthophonie, à l'effet que toute personne normalement constituée et en santé peut apprendre à reconnaître et à produire tous les sons.

La très vaste majorité des enseignants de langues secondes n'a probablement pas de connaissances suffisantes en phonétique pour enseigner correctement à leurs élèves

comment produire les sons nouveaux et, faute de pouvoir enseigner comment produire les sons, ils se contentent d'approximations douteuses par les élèves. Plusieurs élèves ne peuvent faire autrement que de développer l'habitude d'une prononciation fautive. (Il ne suffit pas que l'enseignant répète les sons de sa langue qu'il prononce bien pour que chaque élève réussisse à reproduire ces sons). La cause de cette lacune ne réside pas dans le fait que les élèves seraient trop âgés mais dans le fait que les enseignants de langues secondes n'ont pas de formation en phonétique.

Dans une conférence présentée au quatrième forum de LACUS (Linguistics Association of Canada and the United States), SAVITT (1978 : p. 86-92) aborde directement cette question. Mme SAVITT y explique l'importance d'amener l'élève à prendre conscience de ses habitudes articulatoires, de lui enseigner les différences phonétiques de base entre sa langue maternelle et la nouvelle langue, et de faire faire des exercices *avant* d'enseigner la langue elle-même. Ainsi, dès les premières heures de cours l'élève aura conscience des différences au niveau de la syllabation, de l'accent tonique, des techniques articulatoires, et le reste ; cette conscience facilite non seulement la production des sons mais aussi la reconnaissance auditive des sons qui est essentielle à la compréhension.

2.6 La durée de l'apprentissage

Outre le fait que l'élève plus âgé apprend habituellement plus vite, le principal facteur déterminant la somme des connaissances acquises est **la durée** de l'apprentissage. Plusieurs auteurs ont signalé l'importance de la durée de l'apprentissage. Parmi ceux-ci on trouve BIBEAU (1982 : p. 127), COLLIER (1987 : pages 634-635) CARROLL (1975 : pages 272-276) et, ASHER et GARCIA (1969 : p. 337), pour ne signaler que ceux là.

La principale critique formulée en rapport à l'enseignement traditionnel des langues secondes est qu'il s'agit d'une formation acquise au compte-gouttes. La mémoire étant une faculté qui oublie, peu d'élèves recevant cette formation au compte-gouttes arrivent à dépasser le seuil minimal qui leur permette de vraiment arriver à se servir de la nouvelle langue. Compte tenu que cette formation est donnée pendant plusieurs années à presque toute la population scolaire, on ne peut que constater le gaspillage énorme de temps, d'argent et d'énergies.

Le concept des programmes intensifs a justement pour objectif de permettre une durée d'apprentissage plus longue mais concentrée (en tout ou en partie) sur une courte période au lieu que la formation soit étalée sur plusieurs années. Au terme de cette période l'élève a déjà atteint un niveau d'habileté suffisant pour que la confiance s'installe, et pour qu'elle continue à se développer si l'élève a l'occasion de continuer à se servir de la nouvelle langue. La concentration de l'enseignement sur une courte période (6 mois à 2 ans) est la réponse appropriée aux problèmes de l'enseignement traditionnel au compte-gouttes. La supériorité des programmes intensifs sur les programmes au compte-gouttes ne justifie toutefois pas que ces programmes intensifs soient fournis aux élèves de n'importe quel âge, encore moins à l'ensemble de la population scolaire.

L'idée d'une formation intensive n'est pas nouvelle. Elle était mise en pratique en Roumanie bien avant les expériences de certaines commissions scolaires du Québec. CARROLL (1975: p. 276) fait état des excellents résultats obtenus en Roumanie pour l'enseignement du français langue seconde et il attribue la supériorité de ces résultats sur ceux des sept autres pays à l'effet combiné des trois facteurs suivants: 1) une formation intensive (plus d'heures par semaine), 2) des élèves plus âgés (qui apprennent plus

facilement) 3) une sélection d'élèves dont la réussite académique est plus élevée que la moyenne.

2.7 L'âge idéal

Y a-t'il un âge idéal ? Même si on accepte que l'adolescent et le jeune adulte apprennent plus efficacement une langue étrangère qu'un élève du primaire, cela ne veut pas dire que « plus vieux c'est mieux », pas plus que dans le cas contraire de dire « plus jeune, c'est mieux ». Pourquoi ? Cela dépend des objectifs !

Les objectifs ne peuvent pas être les mêmes pour une minorité immigrante devant apprendre la langue commune du pays d'accueil, que pour une majorité qui désire entretenir des relations sereines avec une minorité ou avec des pays voisins. Les objectifs ne peuvent pas être les mêmes pour les nombreuses ethnies d'un pays du tiers-monde que pour un pays fortement industrialisé où la majorité de la population parle une des principales langues du monde. Les objectifs ne peuvent pas être les mêmes pour une ethnie majoritaire aux prises avec une menace continuelle d'assimilation par un pays voisin très puissant, que pour sa minorité parlant la langue du pays voisin. Il est donc essentiel de *comprendre, de définir et d'établir des objectifs de société* sur cette question.

CARROLL (1975 : p. 276), au terme de l'étude sur 30 000 élèves pour l'UNESCO, recommande « que le début de l'enseignement soit situé **pas plus tôt que nécessaire pour atteindre le niveau de compétence désiré** », et il ajoute que « **le début de l'enseignement peut être retardé ... si un enseignement plus intensif est donné** ». Ce scénario serait conforme avec la position de nombreux experts en didactique des langues qui considèrent que la langue maternelle et principale langue d'échanges d'une communauté doit être solidement acquise avant l'enseignement des langues secondes, non seulement pour réduire l'impact

des interférences linguistiques de la deuxième langue sur la première, mais aussi et surtout pour assurer que l'enfant a déjà développé l'habitude d'une pensée articulée et précise dans la langue **principale** qu'il sera appelé à utiliser. Cette formulation de CARROLL peut paraître imprécise, ambiguë ou hermétique au lecteur cherchant une réponse simple et absolue. Mais dans ce domaine, tout est relatif et il n'y a pas d'absolu. La formulation de CARROLL (*pas plus tôt que nécessaire pour atteindre le niveau de compétence désiré*) a le mérite de mettre le choix de l'âge de début en relation avec les objectifs (1) et avec la durée et la nature de la formation (2). Il rappelle aussi que *le début peut être retardé, si un enseignement intensif est donné*.

J'invite le lecteur qui se questionne encore sur l'âge (6, 10, 12 ou 14 ans ?) à prendre conscience que toutes les universités du monde ont des départements de langues étrangères où on enseigne à **des débutants d'âge adulte** tout aussi bien le chinois, le russe, le japonais, l'arabe, le grec, des langues aborigènes, ainsi que des langues mortes. Reconnue efficace, cette pratique des universités est en contradiction avec la croyance populaire et le discours des promoteurs du bas âge. Pourquoi alors faudrait-il augmenter au Québec la formation à la langue anglaise durant le primaire ?

3. Le discours des promoteurs

Les promoteurs de l'enseignement de l'anglais au primaire utilisent inmanquablement le même discours (à peu de choses près) peu importe la nature du projet.

On peut douter de la disponibilité d'un discours articulé vu que les administrateurs qui font la promotion de ces projets n'ont **aucun intérêt à se présenter à un débat contradictoire avec des experts** reconnus. Comme me l'a dit, à ce sujet, un directeur général de commission scolaire : *Quand on veut vendre quelque chose on ne présente pas les argu-*

ments contre. Je laisse au lecteur le soin d'apprécier l'éthique de ce comportement qui a pour objectif de cacher aux parents, aux enseignants et aux commissaires scolaires une partie de l'information requise pour faire un choix éclairé. J'imagine que ce comportement (tromperie, mensonge, abstention intellectuelle, abus de pouvoir) fait partie des valeurs à transmettre aux enfants...

Les observations préliminaires ont permis de constater un certain nombre de thèmes qui reviennent dans le discours des promoteurs. Voici ces thèmes :

- 1) il existerait *un meilleur âge* pour apprendre une langue seconde et cet âge serait inférieur à 12 ans, variant selon la population cible ;
- 2) « Il faut connaître l'anglais pour réussir dans la vie » ;
- 3) « Les anglais, eux ils sont bilingues » (même à Toronto paraît-il...) ;
- 4) « Si c'est bon pour les enfants des immigrants pourquoi pas pour les nôtres ? » ;
- 5) « Il faut s'ouvrir sur le monde... l'anglais c'est la langue du commerce, de la technologie » ;
- 6) « C'est une expérience, si on est satisfait on pourra continuer. Près de 30 commissions scolaires le font déjà et ils sont satisfaits. Ils ne peuvent pas tous se tromper. » ;
- 7) « L'anglais, c'est un atout de plus pour l'enfant. » ;
- 8) « Il n'y a pas de conséquences négatives sur les autres matières. ».

Chacun de ces arguments est relativement facile à infirmer ou à réfuter dans un environnement où la discussion se fait dans un climat d'ouverture et d'honnêteté intellectuelle. Mais devant un public de parents facilement manipulables, qui ne veulent que recevoir leur bonbon, ce n'est pas facile de s'opposer à un directeur d'école. Les dés sont pipés d'avance. Un parent seul, aussi renseigné soit-il,

ne peut rien quand la foule de parents voient dans ce parent un empêcheur de progrès, un attardé, un borné.

Regardons tout de même ces huit thèmes :

- 1) ***Sur le prétendu meilleur âge*** nous en avons parlé déjà abondamment. Mais il est intéressant d'ajouter que les promoteurs des projets n'hésitent pas à soutenir que ***c'est prouvé*** qu'il y a un meilleur âge et que ce meilleur âge est inférieur à douze ans. Parmi les noms suggérés comme ayant prouvé ceci on retrouve les noms de Penfield, Burstall, Carroll, Lambert, Stern et Lightbown. On dit vraiment n'importe quoi. Aucune de ces personnes n'a jamais prouvé cela. De plus, les recherches de Carroll et de Burstall (et d'autres) démontrent plutôt le contraire. Toujours sur cette question du meilleur âge il est intéressant de remarquer comment ***ce meilleur âge devient facilement élastique***. Tantôt ce meilleur âge serait en sixième année, tantôt en quatrième année, tantôt en première, tantôt en maternelle. Le meilleur âge varie selon les objectifs de *marketing* des promoteurs et selon la naïveté de l'auditoire mal informé.
- 2) ***Il faut connaître l'anglais pour réussir dans la vie.*** Dans notre société où 40 % des enfants quitteront l'école sans avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires, on doit se demander si c'est un service qu'on leur rend de leur faire apprendre l'anglais au primaire au lieu de les aider d'abord à réussir dans la principale langue de communication. Par ailleurs, ce n'est pas la connaissance de l'anglais qui garantit de réussir dans la vie. On peut aussi questionner l'utilisation de pareil argument dans un système d'éducation ou on soutient aussi à chercher à aider les jeunes à réussir ***leur*** vie.
- 3) ***Les Anglais, eux ils sont bilingues.*** (Même à Toronto selon un directeur d'école). Pareille sornette illustre bien jusqu'où peut aller la bêtise lorsqu'il s'agit de ***vendre*** un projet. Seulement une minorité infime des anglo-

phones des autres provinces du Canada arrivent à parler français et cela avec une habilité très limitée. Les Anglais, eux, doivent devenir bilingues pour travailler en français qui est la langue commune de communication.

- 4) *Si c'est bon pour les immigrants pourquoi pas pour les nôtres?* Les immigrants doivent apprendre le français et non l'anglais. De plus ils doivent apprendre la langue française le plus tôt possible car le français est la langue commune de communication au Québec.
- 5) *Il faut s'ouvrir sur le monde, l'anglais c'est la langue du commerce et de la technologie.* L'ouverture sur le monde se fait par la connaissance des langues des divers groupes linguistiques. Il vaut mieux connaître l'allemand pour parler à un Allemand, l'italien pour parler à un Italien. Quoique l'anglais constitue, de nos jours, une sorte de *lingua franca* du commerce cette langue n'ouvre pas aux cultures autres que la culture anglaise.
- 6) *C'est une expérience.* Qu'est-ce qui autorise des directeurs d'écoles et des enseignants n'ayant qu'un baccalauréat à faire ainsi des *expériences* pouvant affecter l'avenir de dizaines parfois de centaines d'élèves d'une école? Il n'y a rien de scientifique dans de pareilles *expériences*. Aux études supérieures des universités, on enseigne que même un doctorat ne permet pas de faire de la recherche expérimentale; c'est en partie pour cela que des gens qui ont un doctorat doivent faire des études post-doctorales, pour apprendre **comment** faire de la recherche.

Comment des directeurs d'écoles et des enseignants du primaire peuvent-ils prétendre faire de la recherche expérimentale avec seulement un baccalauréat ou une rarissime maîtrise, sans formation aux méthodes de recherche? Les *expériences* ainsi faites par les enseignants du primaire n'ont aucune valeur scientifique et

ne peuvent servir de justification de leur valeur. Il y a une grande variété d'erreurs possibles dans l'expérimentation en sciences humaines et les enseignants du primaire n'ont pas la formation pour faire des expériences du genre, encore moins pour les évaluer.

Sur quels fondements le ministère de l'Éducation a-t-il permis pareille expérimentation avec les enfants sous sa responsabilité? Sur quels fondements le MEQ a-t-il pu accorder crédibilité à pareil aventurisme? Qui sont les responsables de ce laisser-aller au MEQ?

Les parents qui ne connaissent rien à l'enseignement, à la gestion des écoles, aux programmes encore moins à la recherche sont une proie facile pour ce genre de discours lorsque la plupart d'entre eux ont, au mieux, tout juste un secondaire. Ils s'en remettent naïvement au discours sécurisant du directeur de l'école.

7) *L'anglais c'est un atout de plus pour l'enfant.*

L'anglais c'est un atout de plus pour l'adulte et non pour l'enfant. Si l'adulte en a besoin pour son travail et pour ses voyages, c'est un atout. Ce n'est pas un atout pour l'enfant. Ce qui est importe pour l'État c'est de s'assurer que ceux qui en ont besoin à l'âge adulte puissent obtenir la formation vers la fin du secondaire ou au collégial.

8) *Il n'y a pas de conséquences négatives sur les autres matières.* C'est surprenant de voir avec quel aplomb on peut affirmer pareil mensonge. Comme si on pouvait retrancher du temps à la formation dans les autres matières, sans qu'il y ait de conséquences sur la formation dans ces matières.

Il est attristant de constater que les écoles puissent être livrées à de pareilles manipulations sur la base d'informations fautives, mensongères et incomplètes. Il est attristant de constater que l'avenir éducatif des enfants soit l'objet de pareilles manipulations. Il est attristant de constater que

l'avenir de la langue française au Québec puisse être miné par une telle **propagande de désinformation**. Il est attristant de constater que le *ministère de l'Éducation du Québec* est incapable d'imposer une ligne de conduite intelligente et responsable sur des questions pouvant affecter aussi profondément la formation des enfants ainsi que l'avenir linguistique et culturel de la société québécoise française.

4. Les langues en contact

Nous avons parlé précédemment des conséquences latentes, non prévues ou d'effets pervers. Il n'y a pas seulement que sur l'apprentissage des matières scolaires qu'il peut y avoir des effets non prévus. Il y a de vastes domaines de recherches qui ont examiné ces questions, en particulier la linguistique, la sociologie et la psychologie.

Les interférences linguistiques sont à l'origine de la pidginisation et de la créolisation des langues. Même, les langues modernes sont toutes issues de ce processus d'interférences entre langues en contact. Il nous apparaît pour le moins étrange que le ministère de l'Éducation du Québec laisse se répandre l'apprentissage de l'anglais sans se soucier d'effets pervers possibles. Il est aussi désolant de constater que des enseignants de langues et que des linguistes puissent taire ou ignorer les impacts des interférences linguistiques. La langue française au Québec est déjà fortement perturbée d'interférences; ce n'est pas en accroissant l'usage de l'anglais que ces interférences seront amoindries; surtout auprès d'enfants qui n'ont ni la force de caractère, ni les connaissances pour exercer un esprit critique.

Il existe deux vastes domaines de recherche en psychologie qui s'appellent la psychologie linguistique et la psychologie culturelle. Plusieurs chercheurs en psychologie linguistique et en psychologie culturelle ont signalé l'existence de troubles psycholinguistiques ainsi que des troubles psychoculturels chez les bilingues et polyglottes. Il

peut y avoir, il y a déjà et il y aura des conséquences psycholinguistiques ainsi que des conséquences psychoculturelles.

Il existe deux vastes domaines de recherche en sociologie qui s'appellent la sociologie linguistique et la sociologie culturelle. Plusieurs chercheurs en sociologie linguistique et en sociologie culturelle ont signalé des troubles, des changements dans les comportements et pratiques sociolinguistiques ainsi que dans les pratiques socioculturelles chez les bilingues et polyglottes. On ne peut généraliser pareil enseignement de l'anglais auprès d'enfants sans se préoccuper des conséquences sociolinguistiques et socioculturelles potentielles. Il peut y avoir, il y a déjà et il y aura des conséquences sociolinguistiques ainsi que des conséquences socioculturelles.

Les mutations évoquées ci-haut sont graduelles et progressent à pas microscopiques au fil des mois et des années, à l'insu de l'individu et de son entourage, en quelque sorte insidieusement. Ces transformations peuvent entraîner un changement d'adhésion linguistique et culturelle. Pour plusieurs, ces transformations entraînent *une confusion d'identification linguistique*. Certaines personnes, n'en ayant pas conscience, s'accommodent fort bien d'une identification linguistique confuse, mais cela ne veut pas dire que leur état soit sans influence sur leur entourage. La présence de nombreuses personnes ayant une identification linguistique confuse entraîne une banalisation de l'identification linguistique et culturelle. Plusieurs auteurs qui ont traité de cette question signalent que les sujets atteints de confusion dans leur identification linguistique et culturelle sont régulièrement confrontés à devoir choisir entre l'un et l'autre groupe linguistique, ce phénomène entraîne inévitablement une augmentation progressive des choix individuels en direction de la culture dominante. Les conflits intérieurs des individus bilingues qui sont constamment confrontés soit à choisir l'une ou l'autre langue, l'une

ou l'autre culture, engendrent chez de nombreux individus un sentiment de dévalorisation de leur culture d'origine lorsque celle-ci n'est pas dominante.

L'incapacité de fonctionner adéquatement dans la langue d'origine entraîne aussi une dévalorisation de la culture d'origine lorsqu'elle n'est pas dominante. L'actuelle survalorisation de l'apprentissage de l'anglais en bas âge n'est-elle pas, en soi, la manifestation flagrante de la dévalorisation de notre langue ?

On peut entrevoir une variété de conséquences de nature socio-économique. Que l'école primaire française encourage à la consommation de biens culturels anglophones non seulement par l'élève mais par l'ensemble de la famille n'est pas un phénomène sans conséquence. La banalisation de l'écoute de la télévision en anglais par les familles entières sous prétexte que l'enfant doit apprendre l'anglais est particulièrement douteuse. Que l'école primaire française devienne un lieu de propagande de nature à diminuer la consommation de biens culturels de langue française est particulièrement inattendu et constitue un détournement du rôle de l'école française. Il est étonnant de voir que les deux principaux partis politiques du Québec prétendent vouloir soutenir les industries culturelles de langue française tout en permettant pareil sabotage des pratiques de consommation au sein de la future génération.

Une réduction des cotes d'écoute de la radio et de la télévision de langue française peut avoir des conséquences économiques considérables non seulement pour les entreprises émettrices mais pour tout le secteur de la production de l'industrie du spectacle de langue française. La radio et la télévision française sont non seulement importantes mais elles sont mêmes essentielles pour faire connaître la production artistique de langue française.

Le pouvoir de dépenser de la plupart des familles est particulièrement restreint ; il est de même pour le temps et

les énergies disponibles pour la consommation de biens culturels. Quels impacts économiques ces projets peuvent-ils avoir sur la consommation de biens culturels de langue française ? Est-ce le rôle de l'école française de promouvoir auprès de jeunes enfants influençables la consommation de biens culturels de langue anglaise ? Est-ce le rôle de l'école française de valoriser la culture anglaise auprès d'enfants facilement influençables et de se servir de ces enfants pour mettre des pressions sur les parents ?

Les promoteurs de l'enseignement de l'anglais en bas âge aiment bien vanter la supposée plasticité du cerveau imaginée par PENFIELD. Il y a une plasticité chez les enfants mais pas celle imaginée par PENFIELD ; **la vraie plasticité est la vulnérabilité psychologique des enfants aux idées simples, aux messages répétés, aux jeux de comportements, aux pratiques culturelles de l'environnement et à la consommation suggérée par cet environnement social.** Cette vulnérabilité psychologique des enfants est un fait reconnu au point que des lois interdisent la publicité aux enfants, en vue de la vente de jouets, d'alcool, de produits de loteries, d'armes et de tabac. Les enfants ne sont-ils pas aussi vulnérables face à une publicité visant des changements de valeurs linguistiques et culturelles ? Face à une propagande scolaire en vue d'en faire des consommateurs de biens culturels anglophones, les enfants seraient-ils subitement et miraculeusement invulnérables ?

L'augmentation du nombre d'heures d'enseignement de l'anglais entraîne des changements au niveau des ressources humaines requises dans les écoles. Il faut alors engager des *spécialistes d'anglais* et réduire le nombre de professeurs titulaires. Combien d'emplois cela représenterait-il si ce phénomène s'amplifiait ? Quelles catégories de personnes ont été engagées jusqu'à présent pour ces emplois (i.e. langue d'usage, compétence en français et en anglais, nature de leur formation, etc.) ? Quelle catégorie de postes ces nouveaux employés occuperont-ils (temps

plein, partiel, temporaire, permanent, etc.)? Quelles catégories d'enseignants perdront leur emploi ou n'auront pas d'emploi pour faire de la place à ces nouveaux venus?

Les modifications du temps consacré aux diverses matières se traduisent par une affectation d'une plus grande partie du budget de l'éducation à l'enseignement de l'anglais et par une moins grande partie aux autres matières, principalement au français. Il serait intéressant de connaître la part effective d'augmentation et de diminution selon le cas. Il va sans dire que les argents du MEQ ainsi dépensés servent à miner les efforts de renforcement de la vie française au Québec.

Est-ce vraiment là le rôle du ministère de l'Éducation du Québec? Il y a quelque chose de pourri dans ce ministère qui inscrit aussi dans les listes de livres de lecture des romans traduits de l'anglais au lieu d'inciter à la découverte des auteurs qui écrivent en français.

5. De la conciliation des objectifs individuels et collectifs

L'existence et la prolifération de ces baignoires linguistiques ne sont possibles que comme réponse à un besoin (réel ou imaginaire). De nombreux parents considèrent que c'est essentiel que leurs enfants apprennent l'anglais; c'est un besoin personnel. Le maintien et l'expansion de la langue française comme principale langue de communication au Québec sont considérés comme un besoin collectif.

Dans le discours des partisans de ces projets il y a confusion entre les objectifs et besoins individuels et les objectifs et besoins collectifs. Il apparaît donc important de comprendre cette confusion, puis de la clarifier en vue d'une conciliation éventuelle. Divers auteurs ont déjà écrit sur l'opposition entre les intérêts individuels et collectifs en rapport avec les conflits linguistiques.

Avant d'élaborer sur les objectifs, nous croyons important d'élaborer sur ce que c'est que la langue pour le locuteur. La langue c'est évidemment un outil de communication ; mais avant même d'être un outil de communication, c'est d'abord et avant tout l'outil de la pensée. Et, comme n'importe quel outil, s'il est grossier il ne peut servir qu'à des travaux grossiers ; s'il est précis, il pourra servir à un travail précis. Encore là plusieurs auteurs ont élaboré sur l'importance de bien connaître sa langue, parce qu'une langue précise facilite une pensée précise, nuancée. Peut-on concevoir que des gens puissent développer une pensée précise et nuancée dans une langue seconde s'ils ne peuvent le faire d'abord dans leur langue principale ? Il nous apparaît que le principal objectif de nos écoles françaises devrait être d'assurer la plus grande qualité possible de la langue française, principal outil de la pensée au Québec. **La langue française doit-être reconnue non seulement comme principale langue de communication mais aussi comme principale langue créatrice de la pensée.** Toute démarche pédagogique ou tout enseignement susceptible d'affaiblir plutôt que de raffermir cet outil devrait être objet de méfiance. Si une société doit chercher à définir des objectifs collectifs sur la question de la langue elle ne peut ignorer l'importance de la langue en tant qu'outil créateur de la pensée.

5.1 Des objectifs et besoins individuels

Il y aurait lieu de connaître pourquoi les gens veulent que leurs enfants (ou les enfants francophones du Québec) apprennent l'anglais. Quels sont leurs motifs, objectifs, attentes, espoirs, et besoins (réels ou imaginaires) ? On peut soupçonner que dans une large mesure les gens ne font que répéter les mêmes croyances et les mêmes réponses, par ignorance, parce qu'ils n'entendent aucun autre discours. Y a-t-il de réels besoins ?

5.2 Des objectifs et besoins collectifs

Il y aurait lieu d'identifier la nature et l'importance des besoins collectifs relatifs à la connaissance et à l'usage des langues secondes, puis d'assurer le plus de concordance possible des objectifs collectifs avec les besoins collectifs.

Quelle conciliation possible y a-t-il entre l'individuel et le collectif ? Nous n'oserions prétendre avoir une réponse à cette question présentement mais présentons ici quelques pistes de réflexion intéressantes. Dans notre monde industrialisé et bureaucratisé actuel, quelle est l'utilité de la connaissance de l'anglais pour les jeunes qui ne termineront probablement jamais leurs études secondaires (c'est 40 % de la clientèle scolaire) et qui sont presque tous condamnés soit à l'aide sociale ou aux emplois mal payés et instables avec de nombreuses périodes de chômage ? Dans notre monde industrialisé et bureaucratisé actuel, que vaut l'enseignement de l'anglais au primaire à des jeunes qui sont des analphabètes fonctionnels dans la langue française et qui risquent de quitter l'école sans jamais avoir surmonté leur problème d'analphabétisme ?

De combien de bilingues français-anglais le Québec a-t-il besoin ? Est-ce le bilinguisme quasi généralisé qui assurerait la prospérité du Québec ? Selon Statistique Canada environ 50 % de la population du Québec se déclare bilingue français-anglais, alors que seulement 3 % de la population du Japon serait bilingue japonais-anglais ; si c'est le bilinguisme français-anglais qui assurerait la prospérité, le Québec devrait être 16 fois plus prospère que le Japon ; est-ce la connaissance de l'anglais qui assure la prospérité du Japon ? Nous pensons qu'il existe au Québec une croyance très répandue à l'effet que le bilinguisme généralisé (ou presque) serait bon pour la collectivité québécoise et bon pour les individus qui seraient alors bilingues ; nous pensons que cette croyance et tout ce qui l'entoure relève de la fixation obsessionnelle et entraîne comme conséquence un mouve-

ment favorisant l'enseignement de l'anglais à tous, à tout prix, et sans discernement. Cette fixation obsessionnelle existe-t-elle ? L'enseignement inutile de l'anglais à une large strate de la population a-t-il **un prix caché** : l'incompétence quasi généralisée ? Une fixation obsessionnelle sur l'anglais a-t-elle un autre prix caché comme la faiblesse de la formation dans d'autres langues et, par ce fait, la faiblesse de nos échanges culturels et commerciaux avec les pays parlant d'autres langues que l'anglais ? des autres groupes linguistiques ?

Les universités enseignent efficacement une multitude de langues : le chinois, le japonais, le russe, le grec, l'arabe, des langues aborigènes, ainsi que des langues mortes. Elles ne disent jamais que ça ne fonctionne pas parce les élèves ne seraient plus enfants.

Au lieu d'enseigner l'anglais à tous, y compris ceux qui ne termineront pas leurs études secondaires, ne serait-il pas plutôt préférable de réserver cette formation aux élèves qui terminent leur secondaire, sous forme de programmes intensifs ? Ceux-ci seraient plus efficaces parce que donnés à l'âge le plus pertinent (les élèves plus âgés apprennent mieux parce qu'ils savent mieux comment apprendre), à la clientèle qui en aura besoin.

Les personnes qui apprennent une langue sont de potentiels consommateurs de biens culturels de cette langue. Plus jeunes ils deviennent consommateurs de biens culturels d'une langue dominante, moins ils consommeront de biens culturels de leur propre langue au cours de leur vie. L'intérêt collectif de la francophonie québécoise est-il de créer encore plus de consommateurs de biens culturels anglophones au détriment des biens culturels francophones ? Livres, revues, journaux, disques, cinéma, télévision, études collégiales et universitaires en français ne sont-ils pas tous menacés ?

Ne l'oublions pas, même les études collégiales et universitaires anglophones sont des biens culturels mis sur le marché. Est-ce le rôle des écoles françaises d'assurer la pérennité de la clientèle étudiante des universités Concordia et McGill ? Cela fait plus de 25 ans que les recherches de Carroll et de Burstall ont complètement discrédité la théorie de Penfield qui a fait carrière à l'Université McGill ; durant ces 25 ans les universités anglophones de Montréal ont continué à former des spécialistes d'anglais pour les écoles françaises du Québec en vantant la théorie de Penfield et sans dire à ces futurs enseignants d'anglais que cette théorie était discréditée. Quels intérêts défendent les universités McGill et Concordia en agissant de la sorte ? Les universités McGill et Concordia qui forment la plupart des spécialistes d'anglais du primaire et du secondaire au Québec ne sont pas des institutions désintéressées ; elles sont en flagrant conflit d'intérêt et n'ont aucun intérêt à ce que la réalité des effets pervers soit connue, pas plus que la réalité sur le meilleur âge.

Même si c'est souvent fait de bonne foi, le discours mensonger répété sans arrêt dans les écoles françaises du Québec depuis 30 ans par les professeurs d'anglais formés dans les universités Concordia et McGill n'est rien d'autre qu'un cheval de Troie à l'encontre de la francisation du Québec. Trente ans de mensonges (jamais dénoncés adéquatement) cela laisse des traces. Nous laisserons-nous tromper jusqu'au suicide culturel ? Nous osons espérer que la *Commission sur les États généraux de la langue française* rappellera à l'ordre le ministère de l'Éducation du Québec ainsi que le gouvernement qui semble avoir gobé le fruit empoisonné.

Il n'est pas question ici de nier l'importance de la culture anglaise et l'utilité de l'accès à celle-ci pour une minorité de la population. Mais une minorité n'est pas une majorité, et on doit éviter de considérer que ce qui est bon pour une minorité soit automatiquement bon pour une majorité.

À moins que la société québécoise francophone veuille abandonner la langue et la culture françaises, la connaissance de l'anglais ne peut être considérée comme un besoin collectif de la société québécoise; par contre une bonne connaissance du français l'est. Il y a peut-être d'autres priorités auxquelles nos écoles devraient se consacrer que celle d'accroître la connaissance de l'anglais.

Ceux qui font la promotion de l'intensification de l'enseignement de l'anglais ont-ils conscience de l'effet sur les enfants immigrants de leur enseigner l'anglais avant qu'ils n'arrivent à s'identifier à la collectivité française? S'ils ne développent pas l'identification à la collectivité québécoise française, quels seront les choix linguistiques et culturels qu'ils feront?

Restera-t-il une force d'intégration aux Québécois francophones dans la région de Montréal où les immigrants seront bientôt majoritaires si le système scolaire n'est pas rigoureusement français?

L'intensification de l'enseignement de l'anglais par le système scolaire nous paraît constituer ni plus ni moins qu'un sabotage de tous les efforts de francisation accomplis ces dernières années, et les effets de cette intensification se font déjà sentir.

La faiblesse de l'enquête Larose

Je me suis permis d'espérer que la *Commission sur les États généraux de la langue française* rappellerait à l'ordre le ministère de l'Éducation du Québec ainsi que le gouvernement qui semblent avoir gobé le fruit empoisonné. Dans sa recommandation 36, la Commission Larose propose, ni plus ni moins, de généraliser les programmes intensifs sur la totalité de la population scolaire du réseau français au deuxième cycle du primaire. De plus, il propose « une stratégie d'éveil des enfants aux langues étrangères », sans préciser en quoi consisterait cette stratégie d'éveil. Parions

que certaines écoles enseigneront l'anglais au premier cycle du primaire sous le couvert d'une « stratégie d'éveil ».

À lire le rapport de cette commission, on croirait que les enfants francophones de 7, 8, et 9 ans n'étaient pas déjà éveillés à l'omniprésence de l'anglais par la télévision, la radio, les vidéoclips, les disques anglophones et les jeux vidéos qui sont déjà dans presque tous les domiciles francophones du Québec.

Cette commission d'enquête ne semble pas avoir eu le moindre souci pour d'éventuels effets pervers sur les enfants ni de souci pour les risques que comporte la généralisation de cette formation sur l'ensemble de la population scolaire.

À la recommandation 38, la commission propose d'introduire l'enseignement d'une troisième langue, à partir du secondaire; comme pour la deuxième, à quoi pourra bien servir une troisième langue aux enfants qui quittent le secondaire sans diplôme? Ne vaudrait-il pas mieux les aider à apprendre quelque chose d'essentiel? (C'est un enfant sur deux, au Québec.)

Aux recommandations 15 et 16, la commission propose que chaque établissement scolaire se dote d'une politique linguistique institutionnelle, et que le *conseil d'établissement* ait le mandat de concevoir et d'appliquer cette politique. Compte tenu que la prolifération de nombreux *projets particuliers* pour accroître l'enseignement de l'anglais au primaire se fait déjà souvent avec les pressions de nombreux parents ainsi qu'avec l'approbation des conseils d'établissements, on peut douter de la capacité des conseils d'établissements d'établir des politiques qui prennent en compte des concepts aussi complexes que ceux que nous avons élaborés ici sans étude approfondie ou débat éclairé préalable.

Cette recommandation est à la remorque d'un courant idéologique vantant la décentralisation vers les parents. Il flatte la volonté de pouvoir local par une majorité des pa-

rents qui eux n'ont même pas faits des études collégiales. La commission était-elle consciente qu'elle recommandait ainsi à l'État d'abdiquer ses responsabilités collectives en faveur des modes, courants d'opinions et groupes de pression locaux ?

Et qu'en est-il alors de la volonté d'un Québec français si presque tous en viennent à vouloir ou accepter un Québec ou tous seraient bilingues ? À quoi servirait la langue française au Québec si tous deviennent bilingues et que la majorité de ceux-ci peuvent librement choisir d'utiliser principalement la langue dominante du continent ? Il est étonnant de constater la naïveté de certaines personnalités publiques (souverainistes compris) qui ânonnent le discours à l'effet que tous devraient être bilingues.

Il est étonnant de constater que les recherches sur ces questions pourtant vitales pour l'avenir du français au Québec sont presque inexistantes et particulièrement négligées de sorte que les experts sont rares ou inconnus. Au Québec, on ne fait presque pas de recherche en sociologie linguistique, en psychologie linguistique, ni par ailleurs en psychologie culturelle et en sociologie culturelle, qui seraient de nature à suivre et à démontrer les changements d'attitudes et de comportements en rapport avec la situation de conflit linguistique. Veut-on savoir ? A-t-on peur de savoir ? Préfère-t-on gérer l'avenir dans la naïveté de l'ignorance ? Y a-t-il un gouvernement qui gouverne ?

Que fait le gouvernement pour s'assurer qu'il y ait de réelles compétences et de réelles recherches sur ces questions dans les universités de langue française du Québec ? Que fait le gouvernement du Québec pour s'assurer que les décisions soient prises non pas sur les dires d'une propagande ou des croyances passagères, mais qu'elles soient prises sur des connaissances scientifiques réelles ? Que fait le gouvernement pour s'assurer que les décisions soient prises par des personnes compétentes ? Suffit-il d'un baccalauréat en enseignement ou d'un rôle de pouvoir dans

une école ou dans une commission scolaire pour influencer sur l'avenir linguistique du Québec au mépris de savoirs reconnus ?

Comment se fait-il que les enseignants et les cadres scolaires sortis des facultés de sciences de l'éducation des universités de langue française du Québec n'aient pas reçu une formation suffisante pour contrer le discours mensonger provenant des universités anglophones ? Les universités francophones ne savent-ils pas ou ne s'intéressent-ils pas à ce qui se passe sur le terrain des commissions scolaires ?

Pistes de solution

Le discours valorisant l'apprentissage de l'anglais en bas âge fait **partie intégrante de la dévalorisation** de la langue et de la culture françaises au Québec. Ce discours est un des symptômes de dévalorisation qu'étudient la psychologie linguistique et la psychologie culturelle. Ce n'est rien d'autre qu'une dévalorisation de la langue et de la culture de la majorité. Il faut en prendre conscience et agir pour contrer cette dévalorisation. Il faut agir contre le discours trompeur et mensonger.

Le discours valorisant l'apprentissage de l'anglais en bas âge fait aussi **partie intégrante de la pensée magique** qui a cours dans le monde de l'éducation au Québec laissant croire qu'on peut exposer l'enfant à tout et qu'il en développera magiquement une expertise durable sans effort, sans discipline, sans formation structurée. C'est cette pensée magique qui fait que des cadres en éducation acceptent que certains élèves devenus adultes auront reçu la grâce magique de la connaissance et tant pis pour les autres. Il en résulte que nombre d'adultes compétents dans leur domaine d'expertise sont laissés pour compte parce qu'aucun ensemble de mesures structurées n'est disponible au Québec pour leur permettre d'obtenir, à l'âge adulte, la compétence en anglais dont ils ont besoin pour leur travail.

L'absence de mesures adéquates pour le bénéfice des adultes fait de ces adultes déçus des proies faciles pour le discours mensonger disant que le meilleur âge est en bas âge.

Les recommandations :

Arrêt du projet gouvernemental d'abaisser le début de l'enseignement de l'anglais langue seconde en bas de la quatrième année du primaire dans les écoles françaises.

Interdiction de tout nouveau projet d'enseignement intensif de l'anglais langue seconde dans les écoles primaires françaises et retrait progressif des projets existants.

Interdiction de tout nouveau projet d'écoles dites *internationales* dans les écoles primaires françaises.

Implantation de nouveaux programmes intensifs d'anglais langue seconde soit vers la fin du secondaire ou au collégial (ou les deux). Implantation de programmes (intensifs et réguliers) de divers niveaux aux collégial et universitaire tant pour la langue parlée qu'écrite, ainsi que pour des formations langagières spécialisées à des domaines d'activités particuliers tels affaires, gestion, droit, techniques industrielles, journalisme, culture et autres. Afin de s'assurer que des programmes efficaces soient disponibles **pour les adultes, en fonction de leurs besoins professionnels.**

Implantation de programmes d'assistance pécuniaires pour **faciliter aux adultes l'accès à ces nouveaux programmes** d'apprentissage de l'anglais, par des mesures spéciales disponibles autant pour ceux qui ont un emploi (droit au congé), que ceux sans emploi et ceux sur la sécurité du revenu et ceux qui ont épuisé l'accès au régime d'aide financière aux étudiants pour obtenir un diplôme collégial ou universitaire, mais qui doivent obtenir la compétence additionnelle que constitue la connaissance d'une langue supplémentaire. Il faut un décloisonnement et un assouplissement des règles, en faveur des adultes désirant

apprendre une langue supplémentaire quelle qu'elle soit et ainsi augmenter leur compétence.

Retrait progressif de l'enseignement de l'anglais langue seconde au primaire et au premier cycle du secondaire, au fur et à mesure de la disponibilité des programmes pour adultes.

Mise en œuvre de mesures d'information auprès des enseignants et des administrations scolaires afin de contrer le discours mensonger et afin d'expliquer les motifs du virage nécessaire. Mise en œuvre de mesures d'information destinées aux parents qui demanderaient le maintien ou l'augmentation du temps d'enseignement de l'anglais au primaire.

Mise en œuvre dans les écoles publiques de langue anglaise de mesures similaires pour assurer (par équité historique) aux jeunes anglophones du Québec le maintien et la protection de leur culture (ce qui exclut ceux inscrits à l'école française par leurs parents).

Intensification immédiate des recherches en psychologie et en sociologie linguistiques ainsi qu'en psychologie et en sociologie culturelles afin d'étudier à long terme les changements d'attitudes, de comportements et de pratiques.

Intensification immédiate des recherches en linguistique pour l'étude à long terme de la nature et la fréquence des interférences linguistiques ayant cours.

Bibliographie

ASHER James J. & GARCIA, Ramiro. (1969). *The optimal age to learn a foreign language.*

In *The Modern Language Journal*, Vol. 53, N° 5, May 1969, pages 334-341.

ASHER et PRICE, Ben S. (1967). *The learning strategy of the total physical response: Some age differences.*

In *Child Development*, Vol. 38, N° 4, December 1967, pages 1219-1227.

BIBEAU, Gilles (1982). *L'éducation bilingue en Amérique du Nord.* Montréal : Guérin.

BURSTALL, Clare, JAMIESON, Monika, COHEN, Susan & HARGREAVES, Margaret (1974).

Primary French in the Balance.

A report of the National Foundation for Educational Research in England and Wales.

Slough : NFER Publishing Co.

CARROLL, John Bissell (1975). *The teaching of french as a foreign language in eight countries.*

(International Association of Educational Achievement - Editor.)

Stockholm : Almqvist & Wiksell.

COLLIER, Virginia P. (1987). *Age and rate of acquisition of second language for academic purposes.*

In *TESOL Quarterly*, Vol. 21, N° 4, December 1987, pages 617-641.

EKSTRAND, Lars Henric (1976a). *English without a book revisited: The effect of age on second language acquisition in a formal setting.*

In KRASHEN, Stephen D., SCARCELLA, Robin C. & LONG, Michael H. (1982). *Child adult differences in second language acquisition.* (pages 136-158).

Rowley : Newbury House.

EKSTRAND, Lars Henric (1976b). *Age and length of residence as variables related to the adjustment of migrant children with special reference to second language learning.*

In KRASHEN, Stephen D., SCARCELLA, Robin C. & LONG, Michael H. (1982). *Child adult differences in second language acquisition.* (pages 123-135).

Rowley : Newbury House.

OLSON, Linda L. & SAMUELS, S. Jay (1973). *The Relationship Between Age and Accuracy of Foreign Language Pronunciation.*

In *The Journal of Educational Research*, Vol. 66, N° 6, February 1973, pages 263-268.

PENFIELD, Wilder (1953). *A consideration of the neuro-physiological mechanisms of speech and some educational consequences.*

In *Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences*, Vol. 82, N° 5, pages 201-214.

SAVITT, Joan Neuburger (1978). *Pour une prise de conscience des habitudes articulatoires maternelles dans l'étude d'une langue seconde.*

In PARADIS, Michel et al. (1978). *Aspects of Bilingualism.* (pages 86-92).

(Linguistic Association of Canada and the United States - Editor).

Co'umbia : Hornbeam Press.

SNOW, Catherine E. & HOEFNAGEL-HÖHLE, Marian (1978). *The Critical Period for Language Acquisition : Evidence from Second Language Learning.*

In *Child Development*, Vol. 49, N° 4, December 1978, pages 1114-1128.

STERN, Hans Heinrich, BURSTALL, Clare & HARLEY, Birgit (1975). *French from Age Eight, or Eleven.* ♦

L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu
le temps
de se donner
un pays,
il importe
de savoir
ce que nous
en ferons.*

*L'Action nationale
a accompagné
le Québec
tout au long
de ce siècle.
Elle apporte
à nouveau
une pièce majeure
dans la patiente
construction de
notre projet collectif.*



La CSN salue
cette initiative
qui contribue
à la qualité
de nos débats.

À la veille du « Sommet » de Beyrouth

Il faut à la Francophonie un sursaut et des moyens

.....

Jean-Marc Léger

Le grand dessein de la Francophonie peut trouver aujourd'hui à la fois la plénitude de sa signification et la chance historique d'un nouveau départ : il va appartenir à la 9^e conférence des chefs d'État et de Gouvernement, qui se réunira à Beyrouth, du 26 au 28 octobre, de saisir cette chance et de réunir les conditions propres à assurer l'épanouissement d'une communauté originale et nécessaire mais encore fragile. En d'autres mots, il faut que le « Sommet » de Beyrouth confirme et conforte les promesses inscrites dans les conclusions de celui de Hanoï, en 1997.

Il règne, dans la plupart des pays concernés, le Québec au premier chef (qui fut l'un des précurseurs du mouvement) une certaine confusion, aussi bien quant au contenu ou à la signification de la Francophonie qu'à son histoire. Aussi, n'est-il pas inutile de rappeler que le terme de « francophonie » recouvre plusieurs sens, dont les deux principaux sont, en gros, les suivants : avec un « f » minuscule, le terme désigne l'ensemble des pays qui sont, entièrement ou partiellement, de langue française, fait référence à une

réalité géographique et socioculturelle (dans ce sens, on peut parler aussi bien de l'hispanophonie, de l'arabophonie, de la lusophonie, etc.) qui existe de soi et n'appelle pas nécessairement une organisation, des structures. L'autre sens principal, le plus courant aujourd'hui (et que je retiens dans le présent article), la Francophonie, avec une majuscule cette fois, désigne l'ensemble des institutions et des organisations internationales dans lesquelles s'exprime et à travers lesquelles s'affirme et agit, le regroupement des pays (plus ou moins) francophones, à des fins de dialogue des cultures, de coopération concrète et de solidarité.

Dans son expression officielle, gouvernementale, la Francophonie est relativement récente, une trentaine d'années, si l'on prend comme point de référence la création de l'Agence de coopération culturelle et technique, en mars 1970, devenue depuis trois ans l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, coiffée elle-même par l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie), créée en 1997, qui regroupe et embrasse, désormais, l'ensemble des institutions francophones officielles. Toutefois, l'idée même de regroupement, à des fins de connaissance mutuelle et de coopération, des communautés de langue française, remonte au début des années 1950. Pendant près de vingt ans, l'idée, neuve alors, de francophonie, a été portée, en quelque sorte, par quelques dizaines d'associations ou d'organisations internationales non gouvernementales, les fameuses OING. Leur rôle a été déterminant, tout comme l'action, sur un autre plan, de quelques grands intellectuels et politiques africains, tels les Senghor, Bourguiba, Diori Hamani et d'autres.

Un nouvel élan, nécessaire

En 1986, se tenait à Paris, à l'initiative du président Mitterrand, la première réunion des chefs d'État et de Gou-

vernement des pays « ayant en commun l'usage du français » selon l'appellation officielle d'alors, ou le premier « Sommet », comme on dit désormais. Depuis lors, pareille rencontre s'est tenue environ tous les deux ans et la prochaine aura lieu à Beyrouth (Liban) à la fin d'octobre. Cautionnée désormais au niveau le plus élevé, la Francophonie officielle a connu une profonde et heureuse transformation lors du VII^e Sommet et a bénéficié d'un rayonnement international accru, cependant que le nombre des États membres a augmenté sensiblement, presque trop rapidement et sans un brevet de « francité » parfaitement clair pour plusieurs des nouveaux adhérents. Cela ne laisse pas que d'être préoccupant tout comme, sur un autre plan, la stagnation des moyens financiers, déjà très inférieurs aux besoins minimaux, et l'insuffisant engagement politique de la plupart des pays membres, ceux du Nord en particulier. Aussi, sans être alarmiste, y a-t-il lieu d'être inquiet pour l'avenir de cette Francophonie, aussi nécessaire que fragile : le Sommet de Beyrouth devrait marquer un véritable sursaut qui pourrait se traduire, notamment, par l'adoption d'une déclaration solennelle avec des engagements fermes des États, dans l'ordre des principes, dans l'ordre politique et dès lors sur le plan budgétaire. Faute d'un nouvel élan, on pourrait redouter l'étiollement dans quelques années, une sorte de mélancolique sursis, alors que le salut exige au contraire un sursaut.

Données de base

Il n'est pas inutile de rappeler quelques données de base. La Francophonie en tant qu'Organisation comprend aujourd'hui 51 pays membres (titulaires ou associés) et deux « Gouvernements participants » et enfin quatre pays observateurs qui, sans faire partie de l'OIF, assistent aux « Sommets ». Bref, une cinquantaine de pays, infiniment divers sous presque tous les rapports, très inégaux par la superficie, la population, les ressources de toutes sortes, le

niveau de développement en termes démographiques, cela va de 50 000 à 62 millions d'habitants, en termes de superficie de 2200 à 10 000 000 de kilomètres carrés. En raison de son extrême diversité, de sa présence sur tous les continents et surtout dans toutes les grandes aires culturelles, la Francophonie est effectivement universelle, tout en restant à taille humaine.

Il faut souligner, toutefois, que tous les habitants de tous les pays dits francophones, ne sont pas eux-mêmes francophones, il s'en faut de beaucoup. La population globale des quelque cinquante pays concernés est de l'ordre de 450 à 500 millions d'habitants (soit environ 1/12^e de la population mondiale), dont 120 à 125 millions sont véritablement francophones, c'est-à-dire ont une véritable maîtrise de la langue française, langue maternelle ou acquise. Remarquons toutefois, et c'est un aspect fondamental, que le nombre des locuteurs d'une langue ne signifie pas grand chose à soi seul : ce qui importe, c'est la distribution géographique et sociale de ces locuteurs, ce sont aussi l'histoire, le prestige, le rayonnement de cette langue. C'est là ce qui explique que malgré un constant recul depuis la Deuxième Guerre mondiale, en particulier dans le dernier quart de siècle, le français reste la deuxième langue internationale (loin, certes, derrière l'anglais), encore que d'autres langues ne tarderont pas à rivaliser avec elle, dans la mesure où elles débordent leur continent d'origine.

Le Sommet de Beyrouth doit marquer un tournant, être l'occasion d'un nouvel élan pour deux raisons principales. L'une tient à la Francophonie elle-même qui doit confirmer ou retrouver sa signification profonde, sa singularité et étendre son action de coopération, déjà considérable mais malheureusement limitée par une grave insuffisance de moyens. L'autre s'inscrit dans une perspective mondiale, la préservation des cultures et des identités, toutes menacées à des degrés divers par la montée d'une redoutable

uniformisation. La Communauté des pays de langue française doit se trouver en première ligne dans les efforts engagés pour conjurer ce péril.

Les trois dimensions

La Communauté francophone doit trouver un second souffle, prendre un nouveau départ. Cela suppose trois conditions essentielles : l'une d'ordre politique, la deuxième d'ordre financier, la troisième d'ordre culturel et linguistique.

Dans l'ordre politique, il est urgent autant qu'impérieux, que les pays membres, et d'abord ceux du Nord, fassent de la Francophonie un des axes principaux de leur politique étrangère. Ils y sont attachés, certes, – du moins, ils le paraissent – mais la considèrent comme une entreprise sympathique, utile, importante peut-être mais non pas fondamentale. Or, l'essor, sinon la survie, de cette communauté exige qu'ils la reconnaissent désormais comme fondamentale, que pour la France et la Communauté française de Belgique, par exemple, elle soit du même ordre de priorité, de nécessité que l'Union européenne, pour le Québec aussi importante que la participation à la future Zone de libre-échange des Amériques. Trente ans après la naissance de l'Agence de coopération (devenue Agence intergouvernementale de la Francophonie), quinze ans après le premier « Sommet », le développement de notre communauté doit devenir une préoccupation majeure pour les gouvernements des pays membres.

Dans l'ordre financier, et comme conséquence naturelle de ce qui précède, la Francophonie doit être dotée de moyens à la mesure de son importance, de sa mission, de ses besoins. La stagnation qui prévaut à cet égard depuis quelques années (très modeste augmentation, annulée et au-delà par l'inflation) est à la fois étonnante, malsaine et dangereuse. Le doublement du budget actuel (un milliard de francs français, deux cents millions de dollars canadiens,

pour l'ensemble des institutions et pour tous les programmes de coopération de la « F ») d'ici 2005 représente véritablement un strict minimum, avec l'objectif d'un autre doublement à l'horizon de 2010. Il importe par ailleurs de rejoindre le secteur privé, les grandes sociétés de nos pays (dont c'est l'intérêt autant que le devoir de citoyens institutionnels) et de faire preuve d'imagination en créant une grande Fondation internationale de la Francophonie.

Dans l'ordre linguistique et culturel, il y a trois priorités. D'abord, il faut susciter, par étapes rapprochées, un véritable marché des biens culturels entre nos pays, une sorte de zone culturelle de libre-échange et de libre circulation (des personnes, les créateurs, comme des biens) avec éventuellement une clause de préférence, ce qui certes n'ira pas sans difficultés multiples mais c'est un objectif à atteindre progressivement. Ensuite, et c'est beaucoup plus aisé à réaliser, développer très largement entre nos pays le dialogue des cultures, la connaissance mutuelle non seulement du patrimoine mais de la créativité contemporaine, ce qui a déjà été amorcé grâce à certains médias mais on n'en est encore, dans une aussi vaste entreprise, qu'aux balbutiements. Enfin, les instances diverses de la Francophonie doivent s'employer au moins à maintenir, si possible à renforcer la présence et l'usage du français dans les organisations internationales, régionales et surtout mondiales : c'est une tâche de tous les jours, de tous les instants, sorte de tapisserie de Pénélope, qui exige une vigilance permanente et pugnace. Lapalissade, certes, mais il arrive qu'il faille rappeler que la santé, la qualité et l'usage du français, langue internationale, conditionnent l'existence même de la Francophonie. À cet égard, on ne peut que s'inquiéter d'un certain laxisme dans l'admission de nouveaux États, fût-ce comme membres associés : le souci de l'élargissement, de « l'ouverture » selon un autre mot-piège à la mode, ne saurait aller jusqu'à accepter tout État s'intéressant à la langue française, si peu francophone soit-il réellement. À

ce compte, la Francophonie serait transformée progressivement en une sorte de mauvaise copie de l'ONU.

D'autre part (et c'est la deuxième grande raison pour laquelle le Sommet de Beyrouth doit être l'occasion d'un nouvel élan), la Francophonie peut et doit jouer un rôle de premier plan dans ce qu'il est convenu d'appeler la défense de la diversité des cultures (et non pas « la diversité culturelle », comme on dit couramment avec la tendance à l'abus de l'adjectif, sous l'influence de l'anglo-américain). En effet, son origine même, sa nature, son caractère inédit d'ensemble international fondé sur le partage d'une langue commune et sur le dialogue des cultures, font de la Francophonie un acteur de premier plan dans tout ce qui a trait à la sauvegarde des cultures et des identités : elle en a été un pionnier et elle en est l'une des manifestations les plus éloquentes et peut en être un acteur de premier plan. Cela suppose évidemment que, sur ce plan aussi, elle ait les moyens minimaux de son action et de ses ambitions.

Un sursaut à la mesure des périls

On ne saurait contester les menaces qui pèsent aujourd'hui, fût-ce indirectement, sur la plupart des cultures et des langues, à cause principalement d'un phénomène sans précédent d'uniformisation croissante dans tous les domaines d'activité, qui est la rançon et sans doute le compagnon obligé de ce que l'on appelle la mondialisation. Cela explique les multiples déclarations faites et les appels lancés pour la sauvegarde de ce que l'on appelle la « diversité des cultures », formule tellement utilisée au cours des dernières années qu'elle est galvaudée et qu'elle risque d'apparaître comme une sorte d'alibi ou de prix de consolation. Les grands entrepreneurs comme la plupart des dirigeants politiques souscrivent eux-mêmes, avec éclat et sans doute avec sincérité, aux propos lyriques sur le besoin de sauvegarder toutes les cultures, dans le même temps où ils lais-

sent se développer à l'échelle mondiale, les conditions mêmes qui vont empêcher cette survie, et provoquer une sorte de lente clochardisation des cultures. C'est là assurément le plus grand danger auquel nous sommes tous, peuples et civilisations, confrontés. Dès lors, tout ce qui contribue à illustrer et à protéger les identités nationales et les cultures est devenu fondamental. Voilà par où la Communauté des peuples de langue française peut trouver la plénitude de sa justification.

C'est l'accélération de l'histoire sur un mode vertigineux, ce sont aussi l'inventaire des chances ultimes et la montée de périls inédits qui devraient amener les chefs d'État et de Gouvernement, à faire du IX^e Sommet, avec un sentiment d'urgence, l'occasion de la relance, d'un nouveau départ, bref du sursaut. Sinon, la Francophonie restera une organisation utile et estimable mais qui aura raté la chance, unique peut-être, de devenir une entreprise essentielle, nécessaire pour les pays membres mais également exemplaire pour les autres. ◊

Citoyenneté et immigration au Québec

Les tenants et aboutissants des débats en cours

.....
*Claude Bariteau**

Introduction

À mon avis, traiter de citoyenneté implique d'abord qu'on sorte des problématiques d'appartenances ou d'identité, celles-ci renvoyant plus à des ancrages culturels ou ethniques qu'à des assises civiques. Sous cet angle, je partage l'idée de Charles Tilly¹ selon laquelle la notion de citoyenneté doit être abordée comme une catégorie qui a priorité sur toutes les autres car, définissant l'ensemble des individus d'un État souverain, la citoyenneté crée à la fois l'inclusion à l'intérieur d'un espace territorial et l'exclusion à l'extérieur de celui-ci. À part quelques cas d'exceptions, dans la majorité des États souverains, cette distinction s'impose. La négliger conduit à mêler, d'une part, l'eth-

.....
* Anthropologue, professeur à Université Laval.

Présentation dans le cadre d'une table ronde sur la citoyenneté et l'immigration au Québec sous l'égide de la Société canadienne d'anthropologie (CASCA).

1. Charles Tilly, « Citizenship, Identity and Social History », dans Tilly, C. (dir), « Citizenship and Social History », *Internationale Review of Social History*, Supplément 3, 1996, pp. 1-17.

nique et le culturel, qui renvoient à la filiation, au passé ou à un référent distinctif d'appartenance, et, d'autre part, le politique dont la particularité est l'agir dans un espace public défini.

Comme l'a mis en relief Étienne Tassin², ces conceptions s'opposent sur au moins deux points fondamentaux : 1) l'ordre politique diffère de l'identité de type communautaire au sens où il est le produit d'une activité citoyenne ; et 2) cette activité expose les individus en tant qu'acteurs politiques dans l'espace public, celui-ci étant distinct de l'espace communautaire. Malgré cette opposition, il est difficile de nier que l'identité culturelle colore l'activité politique. Toutefois, en cette matière, il importe surtout de ne pas confondre l'identité d'un individu avec sa citoyenneté.

Nous voilà au cœur du problème que soulèvent les vagues migratoires chez un nombre important d'États souverains. Et ce problème est présent au Québec tout simplement parce qu'il y a un projet souverainiste dans l'air. Pour en témoigner, je préciserai les concepts de citoyenneté et d'immigration en faisant écho à la notion de citoyenneté au Canada et au Québec et à la problématique de l'immigration à l'échelle internationale. Ces éléments en main, j'abordera les deux principales définitions de la citoyenneté québécoise qui ont cours présentement : l'une culturellement construite³, l'autre ouvertement civique. Puis, j'imaginerai le Québec avec une citoyenneté « civiquement » construite dans un pays réel, ce qui me permettra de souligner ses effets sur l'immigration et les immigrants. En conclusion, j'indiquerai que la définition culturelle renvoie à des thématiques qui sont le miroir de l'enfermement du Québec dans la problématique canadienne.

2. Étienne Tassin, « Qu'est-ce qu'un sujet politique ? », *Esprit*, vol. 3, no 4, 1997, pp. 132-150.

3. Dans ce cas, je ferai référence au document du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration intitulé *La citoyenneté québécoise*, qui fut le cadre de référence lors du forum sur la citoyenneté, les 21 et 22 septembre 2000.

1. Sur l'idée qu'on se fait d'une citoyenneté québécoise

Y a-t-il une citoyenneté québécoise ? Cette question n'est pas anodine. Le thème de la table ronde prend pour acquis son existence. Quelques intellectuels⁴ québécois et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration estiment aussi qu'il existe une citoyenneté québécoise fondée sur le domicile. Personnellement, je persiste à dire qu'il n'y a pas de citoyenneté québécoise au sens habituel de la citoyenneté au sein d'un État souverain auquel est associée la nationalité. Certes, il y a, au Québec, des règles de vie en société, des normes de civilité, des liens sociaux, une pratique de la démocratie façonnée par les luttes qui ont marqué son histoire et des droits accordés aux individus qui habitent le territoire québécois. Mais tout cela n'a rien à voir avec une citoyenneté au sens habituellement donné à ce terme, c'est-à-dire qu'on est citoyen d'un État souverain reconnu sur la scène internationale. Pas d'une province. Ni d'une région. Ni d'une communauté. Sur ce point, juristes et avocats s'entendent. Aussi, dans mon esprit, il n'y aura de citoyenneté québécoise qu'avec la création du pays du Québec. La définir sans cette condition conduit uniquement à imaginer une citoyenneté québécoise à la canadienne.

Actuellement, quoi qu'on dise, le Québec est une province canadienne et les Québécois, des citoyens canadiens. C'est le Canada qui attribue la citoyenneté par naturalisation et, dans ce pays d'obédience anglo-saxonne, la citoyenneté se conjugue, comme aux États-Unis, avec la nationalité. C'est aussi le Canada qui assure l'ordre civique

4. Entre autres, à Jacques-Yvan Morin. Voir son article intitulé : « La citoyenneté européenne comparée avec la citoyenneté dans les unions de type fédéral », *L'Action nationale*, mars 2000, XC-3, pp. 85-106. Par ailleurs, ce matin, dans *Le Devoir*, Alain-G. Gagnon propose rien de moins qu'une nouvelle Commission nationale sur la citoyenneté québécoise, le forum de l'automne dernier n'ayant pas donné les fruits escomptés parce qu'il fut trop imprégné d'une vision souverainiste.

et la sécurité sur l'ensemble du territoire canadien et c'est toujours le Canada qui intervient sur la scène internationale et signe les accords avec les autres pays dans les domaines qui relèvent précisément de la souveraineté de l'État canadien. On peut imaginer que la réalité est toute autre. Le dernier Sommet des Amériques a donné l'heure juste aux rêveurs. Une « citoyenneté québécoise » demeurera toujours une variation locale, avec quelques particularismes, de la citoyenneté canadienne.

Bien sûr, avec l'accord du Canada, le Québec peut manifester sa présence sur la scène internationale dans ses champs de juridiction. Il peut même assurer un certain ordre sur son territoire et y faire valoir le français comme langue commune. Tout cela contribue uniquement à faire des Québécois des citoyens canadiens avec des particularités régionales qui, point important, ne doivent pas aller à l'encontre de la Constitution canadienne et de la charte des droits et libertés qu'elle contient, charte qui a préséance sur celle du Québec. Autre point important, tout cela ne confère aucunement au Québec le droit de naturaliser les immigrants qui viennent s'établir sur son territoire. En matière d'immigration, le pouvoir du Québec se limite à faire valoir certains critères dans le recrutement des immigrants et à réglementer leur accès aux écoles anglaises, ce qui découle d'une législation sur la langue française ultérieurement « canadianisée » dans la Constitution de 1982⁵. En fait, ce ne sont que des particularités secondaires. Certes, on peut vouloir plus de pouvoir au Québec ou chercher à renforcer ceux qu'on a déjà par un conditionnement approprié. Dans le contexte présent, de telles approches véhiculent un risque, celui de vexer plus que de soulever l'enthousiasme des membres des communautés culturelles. J'y reviendrai.

.....
5. Voir Claude Bariteau, « Langue et dynamique identitaire au Québec », Plourde, M., H. Duval et P. Georgeault, *Le français au Québec*, Montréal, Fides et Les Publications du Québec, pp. 357-361.

2. Mise en contexte de l'intérêt pour la citoyenneté au Québec

Pourquoi alors cet intérêt à l'égard d'une définition québécoise de la citoyenneté ? Plusieurs facteurs peuvent être évoqués. D'abord, à l'échelle internationale, les vagues migratoires, en hausse depuis les années 1950, ont suscité des remises en cause des politiques d'assimilation de la plupart des États-nations. Dans certains cas, il y eut des révisions, l'intégration civique, plutôt que culturelle, devenant le modèle privilégié, celui-ci étant parfois activé avec une attention spéciale aux demandes de reconnaissance émanant de communautés d'appartenances diverses, parfois non. Ensuite, sous l'effet de la mise en place d'entités supranationales (l'Union européenne, l'ALÉNA, le MERCOSUR, etc.), les remodelages des zones de pouvoir des États souverains ont engendré, notamment au sein d'États fédéraux, une recrudescence des mouvements « nationalistes »⁶. Enfin, des groupes actifs de la société civile ont revendiqué une intensification de la vie démocratique pour contrer la banalisation du sujet politique, voyant en elle le principal antidote aux pressions néolibérales⁷.

C'est sur cette toile de fond que se sont enclenchés les débats autour de la citoyenneté au Canada et au Québec. En ce sens, ces débats ne se sont pas faits uniquement en lien avec la problématique de l'immigration. Celle-ci s'est plutôt manifestée à l'intérieur d'entités politiques différemment constituées. Par exemple, au Canada, la notion de citoyenneté fut associée récemment à l'affirmation, sur la base de la Constitution de 1982, d'un projet national valorisant initialement le bilinguisme, le multiculturalisme et la libre entreprise. Par la suite, l'idée d'instituer un lien

6. Il y a d'ailleurs recrudescence de mouvements analogues dans plusieurs États fédéraux. Pensons à l'Écosse, à la Catalogne, au pays Basque, etc.

7. Voir Immanuel Wallerstein, « La restructuration capitaliste et le système-monde », *Agone*, n° 16, 1996, pp. 207-233.

social *from coast to coast* visa à cimenter le tout. Lui furent associés une recherche de cohésion sociale, une association de l'état national canadien aux valeurs dites universelles, une responsabilité accrue des citoyens et une recherche active de leur loyauté. Au Québec, ces aménagements eurent des échos. Si le multiculturalisme vint compromettre la portée de l'interculturalisme qui, dès 1978, modifia le référent identitaire de la Révolution tranquille, le déploiement⁸ du nouveau projet canadien s'avéra une charge directe sur l'identité civique construite au Québec⁹. Voilà qui explique que l'idée de créer un État québécois souverain progresse. Aujourd'hui 40 % de Québécois, de toutes origines, appuient l'idée d'indépendance et plus de 50 % la préfèrent au statut de province comme les autres si le Canada ne répond pas aux demandes constitutionnelles du Québec¹⁰, ce qui est le cas.

Pour cerner les enjeux en cause, un rappel de la thèse des deux nations s'impose car elle fut l'un des tremplins de la Révolution tranquille. Développée par divers promoteurs canadiens-français du Canada de 1867, elle avance que la fédération canadienne serait un pacte entre deux nations fondatrices dont la particularité fut de garantir une certaine autonomie à la population du Québec dans des secteurs vitaux lui permettant d'assurer sa survivance. Cette thèse fut aussi la pierre d'assise du projet de « souveraineté-association ». Selon Guy Laforest¹¹, la constitution de 1982 lui a porté un coup fatal.

8. Voir Joseph Facal, *Le déclin du fédéralisme canadien*, Montréal, vlb Éditeur, 2001.

9. Voir Micheline Labelle et Daniel Salée, La citoyenneté en question : l'État canadien face à l'immigration et à la diversité nationale et culturelle, *Sociologie et sociétés*, vol. XXXI-2, 1999, pp. 125-144.

10. Ces données viennent d'un sondage réalisé par la firme Sondagem pour la Société Nationale des Québécois de la Capitale (SNQC). Il a été effectué entre le 15 et le 26 octobre 2000 sous la supervision de Pierre Drouilly et Pierre-Alain Cotnoir.

11. Guy Laforest, « L'esprit de 1982 », in Balthazar, L., G. Laforest et V. Lemieux (dir.), *Le Québec et la restructuration du Canada : 1980-1992*, Sillery, Septentrion, 1991, pp. 147-163.

Depuis, l'idée de deux nations n'a d'enracinement qu'au Québec. Au Canada, seuls quelques nostalgiques de la vision canadienne de Lester B. Pearson persistent à la faire valoir¹². Actuellement, ce pays se construit sur les bases précédemment identifiées. C'est d'ailleurs ce que voulut remettre en cause le référendum de 1995, son issue pouvant conduire à une déclaration d'indépendance si le Canada refusait de négocier un arrangement, le « souverain partenariat », confirmant l'existence d'une nation québécoise souveraine garante de l'identité civique alors véhiculée.

3. Les modèles québécois de citoyenneté en perspective

Au début des années 1960, la thèse des deux nations a inspiré les lois 22 et 101 sur la langue. Avec elles, le français devint langue officielle et les immigrants durent inscrire leurs enfants dans les écoles de langue française aux niveaux primaire et secondaire. Point important, la loi 101 crée un espace public français territorialement circonscrit. En lui jouxtant une politique culturelle et, en 1986, une déclaration solennelle sur les relations inter-ethniques, le Québec reconnaissait aux membres des communautés culturelles le droit de faire valoir leur spécificité. Puis, en 1996, l'idée d'une culture publique commune fut transformée en un cadre civique commun dont le français est la langue commune. Si on associe ces éléments aux particularités du développement économique et social québécois, force est de constater que le Québec avance un modèle d'intégration différent de celui du Canada¹³. Avec ces modèles, ce sont deux conceptions de la nation qui s'affrontent. La première, la canadienne,

12. Entre autres, Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire*, Montréal, Boréal, 1999.

13. Pour Leslie L. Laczko, ces deux modèles sont en opposition principalement à Montréal, là où existent deux pôles d'intégration. Voir Leslie L. Laczko, *Pluralism and Inequality in Quebec*, Toronto, University of Toronto Press, 1995.

renvoie à celle des États souverains qui lient nationalité et citoyenneté, la seconde, la québécoise, typique des modèles propres aux minorités nationales, cherche, par le biais de la pratique citoyenne, à assurer la pérennité du fait français en Amérique du Nord.

Ancrée¹⁴ dans la thèse des deux nations, l'approche québécoise débouche invariablement sur une conception de la citoyenneté qui demeure culturellement balisée. Le document, publié à l'automne 2000, du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration intitulé *La citoyenneté québécoise*¹⁵ en témoigne. D'abord en évacuant les assises formelles de la citoyenneté, notamment le fait qu'on est citoyen d'un pays et que ce sont les pays qui naturalisent les immigrants. Puis, en négligeant de signaler que les Québécois sont des citoyens canadiens. Ensuite, en avançant qu'il existe une citoyenneté québécoise indissociable « de l'existence du peuple québécois (...) issu d'un peuplement ancien qui a élaboré en Amérique du Nord un projet de civilisation, une culture et des institutions dont l'existence et la légitimité sont incontestables¹⁶ » de sorte que le Québec aurait « la responsabilité de rendre explicite le cadre d'intégration de tous ses citoyens¹⁷ ». Enfin, en rappelant que le Québec reconnaît les Autochtones et les Anglo-Québécois comme citoyens distincts des Franco-Québécois et des migrants, ces derniers étant invités à s'intégrer aux valeurs du groupe porteur de ladite citoyenneté. C'est d'ailleurs de ces derniers que sont venues les critiques

14. Elle renvoie au projet d'Antoine-Aimé Dorion mis au point en 1864 en vue de refaire l'Union de 1840 sur de nouvelles bases et ainsi contrer le projet de fédération canadienne proposé par les élites politiques ontariennes. Voir aussi Éric Schwimmer, *Le syndrome des Plaines d'Abraham*, Montréal, Boréal, 1995. Dans ce livre, Schwimmer montre bien que cette vision est en lien avec la défaite des Patriotes. J'ai aussi montré que cette approche est une des séquelles de la pratique de l'Indirect rule. Voir Claude Bariteau, *Québec, le 18 septembre 2001*, Montréal, Québec/Amérique, 1998.

15. *Op. cit.*

16. *Op. cit.*, p. 19.

17. *Op. cit.*, p. 21.

les plus virulentes de ce document, désireux qu'ils étaient de voir disparaître la thèse des deux nations pour définir la citoyenneté au Québec¹⁸.

Ce cadre, toujours présent dans le programme du Parti québécois, se retrouve chez plusieurs concepteurs de la nation québécoise¹⁹. Il est toutefois questionné par les tenants d'une définition politique du peuple et de la nation québécoise, ces entités étant constituées de l'ensemble des personnes qui vivent sur le territoire du Québec²⁰. Un tel questionnement n'est pas le fruit du hasard. Il se manifeste habituellement dans la troisième et dernière phase des mouvements sécessionnistes, celle-ci étant marquée par une préséance accordée au politique²¹. La hausse du support que reçoit l'idée d'indépendance est en lien avec l'intérêt que cette approche suscite. Il en découle qu'il y a maintenant deux tendances qui marquent le discours souverainiste. Une première place sur un pied d'égalité le politique et le culturel ; une seconde les hiérarchise, le politique étant privilégié à la manière de Charles Tilly²² mais surtout en référence à une citoyenneté définie autour d'une culture politique commune. Dans le premier cas, c'est le culturel qui sert de liant au contrat social, ce qui renvoie aux modèles de citoyenneté qu'on retrouve dans les États-nations d'avant la Seconde Guerre mondiale.

18. Voir Claude Bariteau et André Campeau, « Citoyenneté canadienne à la québécoise », *L'Action nationale*, XC-09, novembre 2000, pp. 13-19.

19. Plusieurs d'entre eux se retrouvent dans le livre sous la direction de Michel Venne intitulé *Penser la nation québécoise*, Montréal, Québec/Amérique, 2000.

20. On retrouve cette approche dans l'énoncé de la politique québécoise en matière d'immigration et d'intégration en 1990. Voir Gouvernement du Québec, *Au Québec, pour bâtir ensemble : Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Montréal, 1990. Elle apparaît aussi dans le programme du Parti québécois en 1996. Voir, Parti québécois, *La volonté de réussir : programme et statuts du Parti québécois*, Montréal, 1997.

21. La première phase est toujours caractérisée par la constitution d'une culture de référence et la deuxième, par la délimitation d'un territoire national. Voir Miroslav Hroch, « De l'ethnicité à la nation. Un chemin oublié vers la modernité », *Anthropologie et sociétés*, vol. 19, n° 3, 1995, pp. 71-86.

22. *Op. cit.*

Dans le second, le liant recherché passe par le social et la participation des citoyens à l'action pour qu'ils fassent des choses ensemble en vue de dépasser, par la citoyenneté, les identités et les solidarités ethniques ou communautaires²³. Cette dernière approche, davantage prisée par les jeunes générations, s'avère plus appropriée pour instituer un État souverain dans un univers pluriel tel celui du Québec. Je l'ai mise en relief dans *Québec, le 18 septembre 2001*, en m'inspirant, entre autres, de Jürgen Habermas²⁴ et de Benjamin R. Barber²⁵. Elle a l'avantage de ne pas définir substantivement la citoyenneté et ouvre la porte à l'implication de toutes les composantes de la population du Québec. Bien reçue des Néo-Québécois, elle m'a valu des critiques acerbes de plusieurs Franco-Québécois qui se disent souverainistes.

4. La citoyenneté dans un Québec devenu pays réel

Imaginons un instant que nous sommes en 2015. Assis dans la même salle, nous avons à faire un bilan de l'État de la citoyenneté québécoise. Avant de procéder, un bref rappel s'impose. En 2002, la question référendaire était associée à un projet civique de citoyenneté avec le français comme langue commune et publique et la création d'une république après l'adoption de la Constitution québécoise. Le OUI est sorti à 55 %. Une majorité s'est exprimée chez les Franco-Québécois âgées de 18 à 55 ans et plus de 35 % des Anglo-Québécois et des Néo-Québécois du même âge

23. Voir, à cet égard, Dominique Schnapper, « Beyond the Opposition : Civic Nation and Ethnic Nation », dans J. Couture, K. Nielsen et M. Seymour (dir.), « Rethinking Nationalism ». *Canadian Journal of Philosophy*, n° 22, 1006, pp. 219-234.

24. Jürgen Habermas, « Struggles for Recognition in the Democratic Constitutional State », in Gutmann, A. (dir.), *Multiculturalism*, Princeton, Princeton University Press, 1994, pp. 107-148. Voir aussi Yves Sintomer, *La démocratie impossible ?*, Paris, La Découverte, 1999.

25. Benjamin R. Barber, *Une démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

ont appuyé le projet²⁶. Peu après que l'idée d'une union confédérale se soit avérée impossible d'application, le Québec est devenu un pays membre des Nations unies. C'était en 2003. Depuis, les grandes orientations de la politique économique sont débattues au Parlement du Québec. Tout ce qui a trait aux communications relève du Québec comme relèvent du Québec la citoyenneté, la question autochtone, l'immigration, l'aménagement et la protection du territoire, l'armée, la monnaie, la Bourse de Montréal, etc. Sur la scène internationale, les représentants du Québec font valoir les valeurs chères au peuple québécois.

Donnée importante, Montréal s'affirme comme pôle majeur de la nouvelle économie et des firmes de réputation internationale y ont pignon sur rue. Sur la scène québécoise, les grands débats ont traité des éléments constitutifs d'une culture publique commune, des conditions du Québec pour participer à la Zone de libre échange des Amériques (ZLÉA) – ce qui a conduit à l'intégration de clauses sociales et culturelles dans les règles commerciales –, des mesures à faire valoir à l'O.N.U. pour infléchir les politiques en faveur des pays en difficulté et des ajustements au système parlementaire pour accentuer son caractère républicain, renforcer la participation des citoyens et augmenter la présence des femmes dans les postes politiques. Le français, langue parlée par plus de 99 % de la population, est la règle pour tous les immigrants qui, avant leur arrivée, en sont informés. Par ailleurs, le Québec est devenu un territoire français avec des citoyens polyglottes.

Concernant la citoyenneté et l'immigration, le fait d'avoir misé sur une approche civique a facilité les débats autour de la culture politique commune dont le français

26. Je tiens à souligner que ces pourcentages sont très près de ceux du Sondagem d'octobre 2000.

est la langue de communication. Il en est ressorti un projet axé principalement sur les droits individuels mettant de l'avant une éthique politique construite sur le respect des droits humains et des règles internationales concernant les minorités, l'égalité de tous et la pratique d'une démocratie au sein de laquelle l'action des citoyens, la recherche d'objectifs communs et la formulation du raisonnement à l'aide de débats favorisant la réalisation de choix qui guident l'action. Depuis, ce projet a été renforcé afin de contrer l'apparition d'enclaves de toutes sortes. Ces dix dernières années, ces mesures n'ont toutefois pas été suffisantes pour faire face à l'entrée massive d'immigrants venant des pays latino-américains qui constituent plus de 15 % de la population du Québec. C'est d'ailleurs la raison de nos échanges à venir. Le film s'arrête ici. Non par manque d'imagination. Plutôt parce que je ne sais pas si ce problème se présentera.

Conclusion

Je me suis permis ce détour pour faire ressortir que l'immigration n'est pas un sujet plus compliqué que d'autres 1) lorsque les paramètres d'entrée dans un pays sont clairement définis, 2) lorsque les contours de la citoyenneté sont précisés sous l'angle des droits et 3) lorsqu'il y a entente sur la culture politique commune. Actuellement, au Québec, ce n'est pas le cas. Alors que le Canada naturalise et balise les contours de la citoyenneté, le Québec cherche à s'inscrire dans ce processus. La résultante : l'existence de deux modèles d'intégrations : l'un, canadien, misant sur le bilinguisme, le multiculturalisme et un liant assurant la cohésion nationale ; l'autre, québécois, privilégiant une définition de la citoyenneté ancrée historiquement. Comme le modèle canadien permet la consolidation de communautés culturelles dans un univers national apparemment moins contraignant, il s'ensuit que les personnes qui immigreront au Québec se sentent plus

reconnues au Canada qu'elles ne le sont au Québec. Aussi, sont-elles peu enclines à épouser la citoyenneté canadienne à la québécoise car, liant politique et culture, elle néglige de respecter la conscience identitaire que ces personnes ont d'elles-mêmes.

Alors se pose la question suivante : pourquoi, au Québec, s'acharne-t-on autant à mettre de l'avant un tel modèle de citoyenneté ? Une première explication vient de l'existence d'un mouvement « nationalitaire » oscillant entre la recherche de reconnaissance et l'affirmation. Une autre, plus complexe mais plus importante à mon avis, découle des séquelles causées par la pratique de l'*Indirect rule* à l'égard des ressortissants français par les Britanniques et, par la suite, par les Canadiens auprès des Canadiens français puis de l'ensemble des Québécois. Les particularités de cette pratique sont les suivantes : 1) le recours à des élites issues des populations subordonnées en tant qu'intermédiaires entre ces dernières et les détenteurs du pouvoir ; et 2) une dévalorisation de la culture des populations conquises. Aussi, ces dernières ont-elles tendance à affirmer leur culture, notamment lorsqu'elles aspirent à la souveraineté.

Lorsque j'analyse le projet québécois de citoyenneté, je décèle très vite ces séquelles. Elles étaient présentes dans le projet de « souveraineté-association » comme dans celui de « souveraineté partenariat ». Elles se retrouvent encore dans l'idée d'union confédérale. Avec ces projets, la souveraineté, tout comme la citoyenneté, néglige l'essentiel. On pourrait poursuivre sur cette piste avec les demandes du Québec à l'occasion du Sommet des Amériques. Continuer en citant les expressions suivantes : la Capitale nationale, l'Assemblée nationale, la Bibliothèque nationale, etc. Dans le domaine économique, là où je m'active, même constat. Plutôt que de prôner une Bourse de Montréal selon les intérêts des Québécois, le Québec a laissé les banques canadiennes et les principales firmes de courtage contrôlées par

ces dernières réorienter les activités de cette bourse vers les produits dérivés dont les principaux utilisateurs sont précisément ces banques et ces firmes. Pourquoi est-ce ainsi ? Tout simplement parce qu'à défaut d'avoir leur pays, les Québécois, de toutes origines, s'agitent dans la résistance à se fabriquer des îlots d'existence. Les uns face surtout au Canada, les autres par rapport au Québec. S'affirment alors peu de consensus et se perdent des énergies à faire différent. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait qu'arrive l'année 2003 que j'ai imaginée. Si ce n'est pas le cas, régnera ici un monde canadien dont la caractéristique sera l'affirmation des solitudes. ◇

UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC



La *passion* des
êtres



Desjardins

1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
514.598.2122
877.598.2122

**Caisse d'économie
Desjardins des Travailleuses
et Travailleurs (Québec)**

155, boul. Charest Est, suite 500
Québec (Québec) G1K 3G6
418.647.1527
800.626.5166

Participation des jeunes aux lieux d'influence et de pouvoir

.....

*Madeleine Gauthier, avec la collaboration
de Lucie Piché¹*

Que faut-il entendre par participation ? Ce thème, si souvent utilisé au cours des années soixante, reprend du service. Il est de plus en plus en usage pour représenter la place active que prennent ou veulent prendre les groupes et les individus. On ira même jusqu'à l'utiliser, à titre d'exemple, pour qualifier l'utilisation des services de garde alors qu'une définition plus classique concernera d'abord et avant tout l'implication bénévole des parents au conseil d'administration de l'organisme. Cet exemple illustre la tendance à définir la notion de participation par opposition à celle d'exclusion. La participation consistera donc à s'insérer ou à s'intégrer à la vie de la société. Ce n'est pas cette définition qui sera utilisée ici mais celle, plus restrictive, qui représente la capacité des individus et des groupes à influencer les orientations de la société et à investir les lieux de pouvoir, et cela, peu importe le palier d'activité où se dessinent et se prennent les orientations qui dictent la

.....
1. Observatoire Jeunes et Société.

vie en société. La participation pourra s'exercer au plan local tout autant que régional ou national, dans une petite ou une grande collectivité. Elle suppose un engagement de l'individu qui déborde le seul fait de l'insertion ou de l'intégration à un milieu ou à l'usage d'un service.

Dans la perspective adoptée ici, la participation peut être dite sociale en ce qu'elle contribue à l'orientation des activités qui contribuent à l'amélioration de la vie sociale. Elle peut être dite civique lorsqu'elle caractérise la volonté d'agir en tant que citoyen. L'exercice du droit de vote est en ce sens un acte de participation civique en ce qu'il permet de choisir, parmi des candidats, celui ou ceux qui orienteront les destinées d'une collectivité ou d'un groupe. Parce qu'il n'est pas obligatoire dans nos sociétés, il constitue le premier niveau de la participation civique tout en étant le plus important pour la vie démocratique.

Les formes de la participation sont multiples, de l'exercice du droit de vote à l'engagement politique, de l'implication dans le comité de classe jusqu'à celui du conseil scolaire, du conseil d'administration de la garderie ou du conseil régional de développement. Les lieux où elle s'exerce le sont tout autant. Ces lieux varient au rythme des changements qui affectent l'organisation de la société dans ses institutions autant que dans ses structures. On n'a qu'à penser aux nouvelles structures de gouvernement local ou régional. Ces formes et ces lieux sont autant d'occasions d'influencer et de décider des orientations du groupe qui est l'objet ou le lieu de la participation.

Lorsqu'on entend dire aujourd'hui que les jeunes participent peu à la vie de la société ou à la politique, qu'est-ce qu'on veut dire ? Veut-on signifier par là qu'à d'autres époques ils ont été plus actifs ou plus engagés ? Pourquoi semble-t-on regretter qu'ils ne le soient pas davantage ? Le sont-ils si peu, en fait ? Quelles sont les conditions et les obstacles à leur participation ?

1. Pourquoi les jeunes devraient-ils être dans les lieux d'influence et de pouvoir ?

Pour tous ceux qui ont connu la période d'effervescence de la montée de la jeunesse dans l'après-guerre et qui a connu son point culminant au cours des années soixante, la période actuelle peut sembler en effet bien morne. L'histoire des mouvements de jeunes accrédi terait plutôt la thèse qu'il y a un rythme dans les formes collectives d'expression des jeunes et que la cadence imprimée à ces rythmes ne provient pas toujours de la même source. Tantôt ce sera la conjoncture sociale qui suscitera « les organisations » – on peut penser ici aux mouvements qui ont pris leur essor pendant la Crise, les mouvements d'Action catholique, par exemple. Tantôt, la situation politique et le renouveau des idéaux nationalistes stimuleront la mobilisation : le syndicalisme étudiant des années soixante s'en trouvera imprégné. Les transformations du monde du travail ne sont pas sans avoir provoqué la multiplication des groupes de défense, en particulier des chômeurs. Cette tendance était d'ailleurs bien tangible lors de la tenue du premier Sommet de la jeunesse, en 1983.

« Effervescence et retombée, période de silence ou de routine, remontée » : la constance n'est le propre ni des mouvements de jeunes ni des autres formes d'expression collective des jeunes ou de leurs engagements envers la collectivité, pas plus qu'elle ne l'est pour les autres groupes qui composent la société. Vincent Lemieux a illustré par ces mots ce qu'il en était du caractère « générationnel » des formations politiques et qui pourrait tout aussi bien s'appliquer aux diverses formes d'engagement des jeunes. Il pourrait tout aussi bien s'agir de la participation à des associations, aux instances décisionnelles de la vie politique et sociale, que des manifestations plus ponctuelles qui s'inscrivent habituellement dans un contexte d'escalade des revendications.

Des raisons particulières pourraient susciter ou freiner la présence des jeunes dans les lieux d'influence et de pouvoir. Parmi les obstacles, soulignons le fait que les jeunes ne peuvent plus s'imposer par la force du nombre comme c'était le cas dans les années 1960 et 1970 et que s'ils veulent trouver « leur place » dans la société, ils doivent exercer encore plus de vigilance que dans les décennies antérieures. La montée des jeunes durant les années 1960, de ceux qu'on nomme aujourd'hui les « baby boomers », s'imposait aux institutions et aux structures existantes. À cause de leur nombre sans cesse croissant, ces jeunes pouvaient réclamer un meilleur système d'éducation, des services socioculturels plus adéquats et un droit de parole dans les lieux décisionnels. La conjoncture, il faut le préciser, leur était plus que favorable puisque cette période se caractérise, au Québec, par la consolidation accélérée de l'État providence et par un climat d'effervescence contestataire qui venait cautionner leurs revendications et justifier leur demande de participation à la vie sociopolitique. Ces cohortes d'après-guerre ont vieilli et approchent maintenant l'âge de la retraite. Dans un contexte de désengagement de l'État, les orientations de la société risquent bien de recevoir l'impulsion de ceux qui sont les plus nombreux et qui se retrouveront bientôt à l'âge où les besoins sont d'un tout autre ordre que ceux des jeunes. Par exemple, l'accent mis sur les services de santé en ce moment n'est pas que de nature économique, mais suit une demande nouvelle qui s'imprime sur la toile de fond du vieillissement de la population. Les décideurs sont d'autant plus sensibles à ce type de demandes qu'ils appartiennent aux mêmes cohortes et que diminue le poids relatif des jeunes d'aujourd'hui sous l'effet de la baisse de la natalité. Sans une participation active dans les instances décisionnelles, les priorités des jeunes ne risquent-elles pas d'être marginalisées ?

Un autre argument milite en faveur de la présence des jeunes dans les lieux d'influence et de pouvoir. Parce qu'ils s'insèrent, à l'aube de la vie adulte, dans des struc-

tures qu'ils n'ont pas façonnées, les jeunes portent bien souvent un regard neuf sur le monde dans lequel ils entrent et sont à ce titre susceptibles d'apporter un éclairage novateur sur des réalités complexes. Les sociétés contemporaines ne peuvent se priver de cet apport. Le Sommet du Québec et de la jeunesse, les tentatives du gouvernement fédéral pour pénétrer le milieu jeune par diverses mesures et politiques sont quelques-unes des manifestations qui confirment la nécessité de profiter « des atouts de la jeunesse ».

Enfin, la jeunesse est une période de socialisation à la participation telle que définie en introduction. C'est le moment où se développe la capacité de leadership et que se fait l'apprentissage des rouages de la vie en société dont le fonctionnement des institutions et des organisations. Il suffit de demander à n'importe quel leader adulte d'où lui vient sa capacité d'influencer un groupe, de structurer une organisation, de se soucier du bien commun, pour découvrir que ces aptitudes et ces connaissances se sont développées très tôt, qui à l'intérieur d'un comité de classe, d'une fédération étudiante, d'un mouvement de jeunes.

2. Les lieux de la participation aujourd'hui

Des sondages soulignent régulièrement l'idée que les jeunes sont indifférents à la vie politique, donc à ce lieu par excellence d'exercice du pouvoir. Et cela ne se manifeste pas seulement par une plus faible participation aux élections, mais principalement par une désaffection à l'égard de la vie publique et des politiciens. Un récent sondage Sondagem – *Le Devoir* (1999) indique que les jeunes comme le reste de la population, peu importe la catégorie sociodémographique, ont une piètre opinion des politiciens. Peu, selon eux, défendraient les intérêts des citoyens, mais se préoccuperaient plutôt de leurs intérêts personnels et de ceux des entreprises. Les jeunes d'aujourd'hui éten-

dent ce manque de confiance aux institutions, qu'il s'agisse des partis politiques, du système judiciaire, des banques, etc. Une étude de Fournier et Hudon rapportée par *La Presse* du 7 octobre 1999 montre notamment la généralisation de ce sentiment chez les 16 à 18 ans qu'ils ont questionnés.

Faut-il interpréter ce que les sondeurs appellent une « désaffection » comme un rejet du politique ou de la chose publique ou, plutôt, comme une « critique » des institutions en place ? Une façon de trouver réponse à cette question, c'est d'observer ce qui se passe en ce moment chez les jeunes en regard de la vie collective sans d'abord se référer à ces institutions dans lesquelles ils peuvent avoir beaucoup de difficulté à s'immiscer. Il faut comprendre qu'ils n'ont pas contribué à les créer et qu'ils en héritent avec leurs faiblesses et les problèmes d'endettement collectif qu'elles ont entraînés. Les réactions des jeunes ne feraient-elles que traduire la remise en question du système de santé, du système d'éducation, du système judiciaire et l'image qu'on leur renvoie des forces policières en particulier ? Leur désintérêt n'est-il pas plutôt un appel au changement afin que les structures dans lesquelles ils s'insèrent soient plus conformes aux besoins de notre temps ?

L'intérêt des jeunes est peut-être ailleurs. On peut se demander si l'effervescence qui a entouré le Sommet du Québec et de la jeunesse chez une partie des jeunes ne sera qu'un feu de paille ou si elle représentera une étape dans la montée actuelle des jeunes comme certains signes pourraient le laisser deviner. Peut-on penser que les Forums régionaux qui ont jalonné la préparation du Sommet dans chacune des dix-sept régions administratives du Québec feront long feu ? Une nouvelle forme de participation aux structures de développement local et régional s'offre actuellement aux jeunes dans ce cadre : une représentation aux conseils d'administration des conseils régionaux de développement. Ce type de présence se multiplie dans diverses instances à un rythme tel que cela dépasse

actuellement les capacités de l'observateur d'en faire le compte. Dans certaines localités, des jeunes participent à des tables sectorielles jeunesse ou à des commissions jeunesse à titre d'observateurs ou de représentants d'organismes communautaires.

D'autres phénomènes conjoncturels ont suscité l'organisation d'associations ou de groupes d'action communautaire qui se donnent le mandat de changer certaines situations que les jeunes déplorent. Ainsi, la perte démographique des régions par le départ des moins de trente ans vers les grands centres urbains a conduit à la mise en place du mouvement *Place aux jeunes* dont c'était récemment le dixième anniversaire et qui compte maintenant 75 sections régionales dont le but est de ramener dans leur milieu d'origine les jeunes qui l'ont quitté pour aller étudier. Le mouvement a connu un succès tel qu'il s'exporte même à l'étranger, en France et en Tunisie notamment. Le Sommet des Amériques suscite l'intérêt des jeunes. Des groupes se forment pour réagir aux façons de faire tout autant qu'au contenu de ce qui se trame dans ces organismes qui sont en train de devenir des gouvernements internationaux. Les jeunes, en concertation avec des groupes d'ainés, seraient-ils en train de dire qu'ils ne laisseront pas la planète s'homogénéiser ?

3. De quelques conditions de la participation

Outre la conjoncture qui peut inciter des jeunes et des groupes de jeunes à se mobiliser pour exprimer leurs revendications et leur point de vue sur les questions d'intérêt commun, l'histoire des mouvements de jeunes nous apprend aussi qu'il a fallu quelques conditions favorables pour permettre aux jeunes de laisser libre cours à leur expression ou, encore, pour que les manifestations pacifiques ou bruyantes aient des répercussions sur la vie sociale ou politique. Pierre Noreau, en étudiant l'effet des

mobilisations des jeunes au cours des années quatre-vingts, rappelle l'étude des générations politiques de Richard et Margaret Braungart dont il retient les éléments suivants : « Ainsi, toutes les générations ne sont pas destinées à marquer l'évolution politique de leur société. Au désir d'engagement de la jeunesse (effet des cycles de vie) doivent s'ajouter le fait d'une socialisation particulière (effet de cohorte) et la conjonction de circonstances historiques propres à déclencher une mobilisation collective (effet de période). »

Nous avons vu plus haut que certains éléments liés au cycle de vie pouvaient justifier une mobilisation des jeunes. Les dernières années ont aussi fait la démonstration que l'État lui-même s'était fait le promoteur d'une certaine socialisation des jeunes que ce soit à l'intérieur du plan d'action jeunesse qui a abouti à la création des Forums jeunesse dans chacune des régions, Forums qui sont en train de s'institutionnaliser à l'intérieur des cadres des structures administratives régionales. Peut-on voir cette forme de structuration ou d'organisation de la jeunesse comme un pur embrigadement ou comme un tremplin pour les jeunes qui ont des revendications à faire valoir, une occasion qu'ils ne retrouveraient pas ailleurs ? Lorsqu'on examine le militantisme des jeunes on retrouve en effet, selon les époques, des éducateurs : les aumôniers de la JÉC ou de la JOC, des animateurs de vie étudiante dans les écoles secondaires et les cégeps, des adultes passionnés pour un loisir qui investissent leur passion dans diverses formes d'encadrement des jeunes. Bref, la capacité d'engagement des jeunes a souvent été liée à celle des adultes responsables de leur socialisation. L'éducation à la vie civique qui devra faire désormais partie des programmes d'études favorisera-t-elle ainsi la participation des jeunes ou ne restera-t-elle qu'un exercice livresque ?

Si le mouvement étudiant a souvent été à l'avant-scène des revendications des jeunes, c'est à la fois qu'il permet de

mobiliser rapidement une partie de la jeunesse et que cette partie de la jeunesse s'est avérée toujours plus nombreuse au cours des dernières décennies. Bien qu'ils atteignent les étudiants, les Forums jeunesse rejoignent principalement une jeunesse qui a franchi les portes du marché du travail et qui se trouve désormais dans une multitude de lieux où il est plus difficile de former des rassemblements tant ces lieux sont aujourd'hui éclatés en raison de la multiplication des formes atypiques du travail salarié. Il ne faut pas s'étonner alors de la faible proportion de jeunes qui sont syndiqués – 22 % chez les 20-24 ans par rapport à 46 % chez les 25 ans et plus, en 1997 –. Comment les Forums jeunesse pourront-ils continuer à rejoindre ces jeunes dispersés s'ils ne reçoivent pas un soutien financier ou administratif quelconque à l'image des associations étudiantes dont le financement est assuré par la cotisation obligatoire de chaque étudiant au moment de l'inscription ?

Conjoncture propice, lieux d'encadrement favorisant l'émergence de revendications et contributions matérielles et financières constituent autant de conditions qui favorisent l'engagement des jeunes pour une cause qui leur tient à cœur ou, tout simplement, qui leur permette de revendiquer leur place dans les lieux de pouvoir et de décision.

Conclusion

Beaucoup d'éléments sont actuellement en place pour favoriser ce qu'on pourrait nommer « une nouvelle montée des jeunes » : motifs idéologiques dont la quête d'emplois « satisfaisants » et la mondialisation des économies n'en sont pas les moindres. Qu'en sera-t-il ? Les mois et les années à venir constitueront des moments propices à l'observation. Des regroupements sont en ce moment à répertorier la présence des jeunes dans ces lieux d'influence que constituent les conseils municipaux, les centres locaux de développement, les conseils régionaux de développe-

ment, les associations professionnelles et les chambres de commerce et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, mais qui sont, en bref, des lieux d'exercice de la citoyenneté et d'influence des destinées collectives. Au-delà du simple inventaire, cet exercice pourrait engendrer une prise de conscience de certaines carences dans les formes d'engagement qui s'offrent aux jeunes et susciter l'émergence de diverses revendications des jeunes quant à leur place dans tous ces rouages de la vie sociale et politique.

Les chercheuses que nous sommes développent actuellement un intérêt pour l'observation et l'analyse de l'action des jeunes dans la perspective de la participation telle que définie préalablement. Cet intérêt se concrétise aujourd'hui dans un partenariat de recherche, une alliance de chercheurs universitaires et de membres d'associations de jeunes et de représentants de différents paliers de gouvernements intéressés à observer et à favoriser une participation active des jeunes dans une multitude de lieux qui les concernent. Dans la tradition des études sur l'histoire de la jeunesse, une autre recherche effectuera une étude plus approfondie des mouvements de jeunes qui ne cessent de se multiplier au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Quelles sont les priorités identifiées par ces associations en ce qui a trait aux besoins des jeunes et dans quelle mesure ces revendications sont-elles prises en compte par l'État ? Ce questionnement permettra de regarder avec un peu plus de recul les conditions d'émergence d'une plus grande insertion des jeunes sur la scène socio-politique et les obstacles qu'ils peuvent rencontrer. ♦

Gabrielle Roy, Un cœur multiple

.....

Ismène Toussaint

*à la mémoire d'Albert Le Grand (1916-1976),
fondateur des études canadiennes-françaises en France*



**Le dernier sourire de Gabrielle à
Alain Stanké, son éditeur et ami.**

(Photo : Alain Stanké)

.....

Communication effectuée le 23 janvier 2000 à la Maison Justine-Lacoste, Outremont (Québec). Les coordinateurs en étaient M. Henri Bergeron (1925-2000), ancien annonceur à Radio-Canada, Mme Liliane Le Grand-Bergeron et Mme Suzanne Lalonde.

« Née à Saint-Brieuc, en Bretagne, Ismène Toussaint écrit depuis son plus jeune âge. Journaliste, puis chef de rédaction dans un hebdomadaire régional, elle a obtenu sur concours, il y a quelques années, une bourse du Conseil international des Études canadiennes d'Ottawa. Elle lui a permis de préparer un doctorat de 3^e cycle en littérature française et canadienne à l'Université du Manitoba, tout en poursuivant ses activités de journaliste et de conseillère auprès d'une maison d'édition.

Au début des années 1990, fascinée par le personnage et l'œuvre de Gabrielle Roy, Ismène Toussaint a commencé à sillonner la province du Manitoba en quête de celles et ceux qui avaient connu, rencontré, fréquenté ou tout simplement croisé la romancière. De cette enquête, sont nés *Les Chemins secrets de Gabrielle Roy*, *Témoins d'Occasions* (publiés en 1999 aux Éditions internationales Alain Stanké), qui donnent la parole à ceux qui, jusqu'à présent, n'avaient jamais eu voix au chapitre : membres de la famille, camarades de classe, collègues de travail, spectateurs de théâtre, amis, amis reniés et simples relations. Mi-essai mi-recueil de témoignages, le travail d'Ismène Toussaint révèle aussi pour la première fois les gens dont Gabrielle Roy s'est inspirée pour créer ses héros de roman, et jette un éclairage nouveau sur la personnalité et la vie de l'écrivain.

Henri Bergeron

1. Pourquoi « Gabrielle Roy, Un cœur multiple ? »

Ce titre m'a été inspiré par celui d'un recueil de poèmes, *Le Cœur innombrable*, de la Comtesse Anna de Noailles, un poète français du début du XX^e siècle, qui avouait volontiers que son propre cœur était une énigme pour elle.

« Énigmatique » et « multiple » sont des qualificatifs qui me paraissent bien définir la personne même de Gabrielle Roy, déchirée entre de nombreux paradoxes et contradictions, souvent incapable de vivre et d'aimer autrement qu'à travers l'écriture.

Un exemple : en 1961, son frère Germain se tue en voiture au Manitoba. Du Québec, elle accourt à son chevet d'hôpital. Là, aucune réaction : son neveu par alliance, Jean Cyr, nous la décrit à la fois comme « présente et absente », peut-être pressée de repartir chez elle. Néanmoins, elle écrit à la famille de son frère une fort belle lettre, émouvante, consolatrice, dans laquelle s'exprime une profonde douleur, mais peut-être trop littéraire, trop « travaillée » pour être vraiment sincère.

Toute la personnalité de Gabrielle Roy est contenue dans ce seul exemple...

Un cœur multiple aussi parce que l'amour qui l'anime s'étend à l'humanité dans toute sa diversité et ses particularités, depuis sa famille de sang jusqu'aux ethnies qui peuplent la planète.

Petite fille, elle a commencé par aimer ses proches, bien-sûr, ses parents, ses frères et sœurs, aussi ses oncles et tantes, ses cousins et cousines, puis les immigrants étrangers que son père, agent de colonisation, était chargé d'implanter dans les vastes plaines de l'Ouest. Elle était fascinée par le mode de vie, la langue, les costumes, l'esprit de voyage et d'aventure qui animait les pionniers d'origine polonaise, tchèque, russe, ukrainienne...

En grandissant, elle s'est attachée à ses camarades de classe, à ses compagnons de théâtre – elle faisait partie de la troupe du Cercle Molière de Saint-Boniface –, plus encore à ses élèves à qui elle consacrera le roman plein de tendresse que tout le monde connaît : *Ces Enfants de ma vie*. C'est l'époque où elle commence à ouvrir les yeux sur le monde et à découvrir les pionniers et les agriculteurs de l'Ouest, gens simples et d'une bienveillante rudesse, parfois un peu sauvages ou méfiants, dont la vie laborieuse fait écho à celle du petit peuple urbain de Saint-Henri, formé de chômeurs et de déclassés sociaux, sur le sort desquels elle se penchera avec compassion quelques années plus tard dans *Bonheur d'occasion*.

Avec le temps, viennent les amours. Après quelques brèves aventures, c'est la rencontre, déterminante pour elle sur le plan professionnel, avec Henri Girard, directeur de *La Revue moderne* à Montréal, qui deviendra son conseiller et son guide durant toute sa carrière journalistique. On oublie trop souvent qu'elle doit en grande partie le succès de *Bonheur d'occasion* à ce monsieur – qui a corrigé le livre avec un inlassable dévouement – et qu'elle abandonnera au bout de sept ans pour épouser un Franco-Manitobain, le Dr Marcel Carbotte. On sait désormais qu'en dépit d'une grande complicité intellectuelle, le ménage ne fut pas heureux, Gabrielle étant peu intéressée par l'amour physique et le mari, homosexuel. Tous deux formaient, paraît-il, un « couple d'enfer » qui n'hésitait pas à se disputer et à exposer publiquement ses griefs.

À partir de ce moment-là, Gabrielle va reporter son amour frustré, non pas sur ses enfants de chair – puisqu'elle n'en a pas –, mais sur ses « enfants littéraires », c'est-à-dire ses personnages de romans. Elle a confié à sa petite-cousine et fille spirituelle, Céline Jubinville, qu'elle éprouvait une tendresse quasi filiale pour *Alexandre Chênevert*, ce petit employé de banque montréalais qui a surgi de son imagination un jour de grande dépression. Lorsqu'elle écrit ou

qu'elle est sur le point d'écrire, elle parle tout fort à ses héros dans son bureau. Elle dit aussi qu'elle attendait leurs « visites » avec une impatience fébrile et que les personnages issus de son cerveau étaient comme autant d'« illuminations. »

Paradoxalement, l'isolement dans lequel elle se retranche de plus en plus avec l'âge va la rapprocher des autres et déboucher sur l'élaboration d'une philosophie, ou plus exactement d'un rêve de communion fraternelle entre tous les êtres humains.

Tout d'abord, elle noue ou renoue contact avec sa famille, non pas les proches car elle entretient des rapports houleux avec ses frères et sœurs – la religieuse Bernadette excepté –, mais avec les membres de la seconde et de la troisième génération : neveux, cousins, petits-neveux, petits-cousins et leurs descendants. Elle entretient une abondante correspondance avec eux, les fréquente, les reçoit. Toutefois, je note qu'elle met toujours une distance géographique conséquente entre elle et les autres : pour cacher ses dépressions ? pour masquer l'homosexualité de son mari ? pour d'autres raisons ?

Ensuite, elle va introduire toute cette famille dans son œuvre, faire de chacun de ses membres ou presque un héros de roman. Mais comme elle ne parvient ni à se réconcilier avec ses frères et sœurs ni à établir des liens vraiment normaux avec les autres, elle s'invente une famille de substitution qui réunirait tous les êtres de la terre, quelles que soient leurs différences de culture, de couleur et de religion. C'est ce qu'elle appelle de manière si poétique « le cercle enfin uni des hommes. » Et elle va vivre ainsi jusqu'à la fin de sa vie, dans une solitude meublée quand même par quelques belles amitiés, avec ce rêve de famille idéale, universelle, qui s'épanouit dans la paix, l'entente et l'harmonie.

2. Gabrielle Roy : une vie multiple

Gabrielle Roy est née en 1909, à Saint-Boniface, une petite ville du Manitoba qui est en fait la capitale des francophones de l'Ouest. Elle était la benjamine d'une famille de onze enfants qui, tous, connaîtront un destin plus ou moins tragique. Ses grands-parents étaient d'origine québécoise. Son père, Léon Roy, était agent d'immigration et souvent parti en voyage. C'était un homme bon mais sévère, taciturne, qui, lorsqu'il perdra son emploi en 1915, s'enfoncera de plus en plus dans la dépression. Sa mère, Mélina Landry, à laquelle Gabrielle restera toujours très attachée, était une femme remarquablement belle et intelligente, gaie, proche de la nature, soucieuse de donner une éducation « bourgeoise » à ses enfants.

En dépit des chicanes qui divisaient la famille – tous les membres du clan Roy étaient de fortes têtes et des personnalités très marquées –, il régnait à la maison une certaine atmosphère de culture et de littérature. Les parents et les sœurs de Gabrielle, Marie-Anna, futur écrivain elle aussi, Anna et Bernadette, qui devint professeur de diction, étaient tous des conteurs. De ce fait, la petite fille se met très tôt à lire et à écrire.

Elle fait ses études à l'Académie Saint-Joseph, chez les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Une scolarité brillante, en partie gâchée, toutefois, par l'ignoble Loi Thornston de 1916 qui interdit l'enseignement du français dans les écoles. Dans *La Détresse et L'Enchantement*, Gabrielle Roy explique les subterfuges dont usaient les religieuses pour continuer à éduquer leurs élèves en français. Les camarades de classe de l'auteur – que j'ai eu le privilège de rencontrer il y a quelques années au Manitoba – me l'ont décrite comme une jeune fille à part, tout entière tournée vers ses études, par moments, gaie, sociable et capable d'élans de générosité, par d'autres, mélancolique, repliée sur elle-même et quasi asociale. Ce portrait

annonce déjà « l'être partagé » qu'elle sera toute sa vie et qu'évoque poétiquement un article d'Albert Le Grand¹, demeuré célèbre dans nos annales littéraires.

La société manitobaine de l'époque n'offrant guère de débouchés professionnels aux jeunes filles de condition modeste, c'est donc vers l'enseignement que se dirige Gabrielle. Après son stage à l'École Normale, elle devient institutrice dans deux petits villages des plaines : Marchand et Cardinal. Ensuite, elle est nommée dans le prestigieux institut Provencher de Saint-Boniface, où elle aura la charge d'une classe de petits immigrants de toutes les nationalités. Sept ans plus tard, soit en 1937, elle achève sa carrière de maîtresse d'école par un séjour dans l'île de la Poule d'Eau, au nord du Manitoba, auprès d'un public constitué seulement de sept élèves.

Elle aura enseigné en tout et pour tout huit ans en se joignant parallèlement à une troupe de théâtre, le Cercle Molière, où elle joue des rôles de jeunes premières ou, au contraire, de vieilles filles maniaques et revêches. Elle contracte tellement le virus du théâtre qu'elle décide alors d'en faire son métier et de partir étudier l'art dramatique en Europe.

-
1. Né à la Butte du Paradis (Sakatchewan) en 1916, Albert le Grand effectua ses études au Collège des Jésuites d'Edmonton (Alberta). Il obtint une licence en philosophie à l'Université de Montréal puis, en 1944, une maîtrise de Lettres pour un mémoire sur *La Conquête poétique de Paul Claudel*. En 1949, il épousa la sœur du célèbre annonceur-radio Henri Bergeron, comédienne au Cercle Molière de Saint-Boniface (Manitoba) et pionnière de la radio féminine dans l'Ouest, dont il eut cinq enfants. La même année, tout en enseignant aux Collèges Sainte-Marie et Brébeuf (Montréal), il fut reçu docteur ès Lettres de l'Université de Montréal pour une thèse sur *Paul Claudel et la possession de l'univers dans la joie*. Il professa successivement au Collège militaire de Kingston (Ontario), à l'Université Queen's (idem) et à l'Université de Montréal, avant de fonder, en 1968, la première chaire de littérature québécoise à l'Université de Strasbourg (France). Il mourut en 1976. Intellectuel brillant et magistral, il est l'auteur de plusieurs articles sur Gabrielle Roy qui révèlent ses talents de styliste et d'analyste. Celui auquel il est fait allusion ici, « Gabrielle Roy ou l'être partagé » (cf. bibliographie), n'a pas vieilli d'un pouce. L'œuvre d'Albert Le Grand, méconnue et souvent jalousée par ses pairs, a conduit à la création de dix-huit départements de littérature canadienne-française en France et permis, entre autres, à la signataire de la présente communication, de poursuivre sa carrière d'auteur et de spécialiste de littérature francophone.

Ici, se situe l'un des épisodes les plus douloureux de son existence. Un soir de verglas, sa mère – qui a sombré dans la gêne depuis la disparition de son mari en 1929 – se brise la hanche en tombant. Elle est à peine rétablie que Gabrielle lui annonce tout de go son départ pour Paris. À la suite de cette décision, ses sœurs et la population de Saint-Boniface vont lui reprocher toute leur vie d'avoir abandonné la pauvre femme handicapée, au seuil de la vieillesse et de la misère. À tel point que l'auteur va développer un sentiment de culpabilité qu'elle traînera jusqu'à sa mort et dont elle tentera vainement de se débarrasser en écrivant.

En attendant, son séjour en Europe, qui s'étend de 1937 à 1939, est particulièrement décevant. La pratique du théâtre, telle qu'enseignée par les Français, ne lui convient pas. Gabrielle ne s'adapte pas à la vie parisienne et trouve le jeu des acteurs superficiel et outré. À Londres, la discipline de travail se révèle trop dure et pour couronner le tout, un médecin diagnostique qu'elle ne possède ni la constitution physique ni les capacités respiratoires indispensables pour embrasser la profession de comédienne. Elle se tourne dès lors vers son autre passion, l'écriture, publie des articles dans un journal français ainsi que dans *La Liberté du Manitoba*, puis, devant la menace imminente de guerre mondiale, rentre au Canada.

Elle a trente ans et pourtant, elle est au bord du suicide parce qu'elle estime que sa vie a échoué. Elle s'installe à Montréal, fait des débuts modestes dans le journalisme, puis, grâce à Henri Girard, son talent s'affirme à travers contes, nouvelles, reportages, enfin, éclate au grand jour avec la publication de son premier roman, *Bonheur d'Occasion*, en 1945. Son succès s'étire sur deux ans : elle accumule les honneurs, les récompenses – dont le Prix Fémina en France en 1947 – et est reçue première femme à la Société Royale du Canada.

Mais toute cette publicité faite autour de son nom la fatigue beaucoup. Elle décide alors de se retirer et part en

France avec son mari, le D^r Carbotte, où elle va écrire *La Petite Poule d'Eau* (1950), en souvenir de son bref séjour d'enseignement dans le nord du Manitoba. De retour au pays après trois ans d'absence, le couple se fixe à Québec où Gabrielle va désormais se consacrer à son œuvre tout en effectuant de nombreux voyages pour renouveler son inspiration, rendre visite à ses amis, mais aussi, il faut bien le dire, fuir un peu son mari.

En 1957, soit après la publication d'*Alexandre Chênevert* (1954) et de *Rue Deschambault* (1955), un ouvrage mi-roman mi-recueil de nouvelles inspiré par sa maison natale, elle acquiert un chalet à Petite-Rivière-Saint-François, dans le comté de Charlevoix (nord du Québec), et, dès lors, va partager son temps entre son appartement et cette charmante villégiature.

En 1961, elle publie *La Montagne secrète*; en 1966, *La Route d'Altamont*, qui nous entraîne dans un Manitoba symbolique; en 1970, *La Rivière sans repos*, sur la condition des Inuits; en 1972, *Cet Été qui chantait*, véritable hymne à la Création; en 1975, *Un Jardin au bout du monde*, sur les tribulations des immigrants dans l'Ouest.

Retranchée, elle aussi, « au bout du monde » dans sa maisonnette de Petite-Rivière-Saint-François, et plus ou moins séparée du D^r Carbotte, elle devient très prolifique. Dans le même temps, elle multiplie les voyages à travers le Québec, le Manitoba, la France et les États-Unis et reçoit les plus grandes récompenses littéraires, au nombre desquelles le Prix David pour l'ensemble de son œuvre. Cette consécration ne l'empêche pas, toutefois, de continuer à souffrir de dépression et d'entretenir des rapports conflictuels avec sa famille, en particulier avec sa sœur Marie-Anna, écrivain, qui, jalouse de son œuvre et de sa gloire, la harcèle de mille manières, allant jusqu'à publier, en 1979, un ouvrage à scandale, *Le Miroir du Passé*, qui vise à ternir l'image pure et idéale que les lecteurs se font de Gabrielle Roy.

En 1976, paraissent *Ma Vache Bossie*, un conte pour enfants; en 1977, *Ces Enfants de ma vie*; en 1978, *Fragiles lumières de la terre*, qui réunit ses principaux reportages; en 1979, *Courte-Queue*, un autre album pour les jeunes; en 1982, *De quoi t'ennuies-tu, Éveline?*, le récit de voyage d'une mère qui rappelle celle de Gabrielle Roy.

Hélas, en 1983, la santé de l'écrivain, déjà fortement ébranlée, se dégrade subitement. Elle fait un dernier séjour à Petite-Rivière-Saint-François et s'éteint après trois infarctus à l'Hôtel-Dieu de Québec. Ses cendres sont dispersées dans le Jardin du Souvenir.

Depuis 1973, elle avait entrepris d'écrire l'histoire de sa vie. Inachevée, celle-ci paraîtra respectivement en 1984 et 1997, sous les titres *La Détresse et l'Enchantement* et *Le Temps qui m'a manqué*. Gabrielle Roy laisse aussi un autre conte, *L'Épagneul et la Pékinoise* (1986), de nombreux inédits, ainsi qu'une vaste correspondance. Ses lettres à sa sœur préférée, la religieuse Bernadette, ont paru en 1988, reprenant dans leur titre la tendre appellation qui ouvre chacune d'elles : *Ma Chère petite sœur*.

Pour la petite histoire, sachez que son autre sœur, Marie-Anna, est décédée il y a deux ans à l'âge de cent cinq ans.

3. Gabrielle Roy : une œuvre multiple

On divise généralement l'œuvre de Gabrielle Roy en deux cycles : l'œuvre romanesque et l'œuvre autobiographique. Inutile d'insister sur le fait que ses romans sont fréquemment influencés par sa propre vie et vice versa, que ses écrits autobiographiques sont fortement imprégnés d'imaginaire.

Évidemment, il ne sera pas question, ici, d'effectuer une analyse approfondie de son œuvre. Je me limiterai à en extraire quelques thèmes afin de vous rafraîchir la mémoire et d'évoquer les ouvrages consacrés au Manitoba.

Bonheur d'occasion est né d'une rencontre de hasard avec le quartier Saint-Henri de Montréal. On sait qu'à cette époque, Gabrielle se promenait souvent seule ou en compagnie d'Henri Girard car elle préparait toute une série de reportages sur sa ville d'adoption, travail destiné à mieux la faire connaître à ses habitants. La découverte de Saint-Henri, par un beau soir de printemps, est pour elle un véritable coup de foudre, une « illumination » – pour reprendre son expression.

Tout d'abord, elle a l'impression de se retrouver dans le ghetto canadien-français de Saint-Boniface, sa ville natale : elle parlera d'ailleurs de « solidarité avec mon peuple retrouvé. » Ensuite, elle trouve que derrière sa laideur industrielle, se cache une grande beauté. Enfin et surtout, elle est profondément choquée par la misère des gens qui y vivent.

Encouragée par Henri Girard, elle commence donc à écrire une nouvelle, puis le projet prend de plus en plus d'ampleur, enfin débouche sur le grand roman que l'on sait. Pourquoi grand roman ? Parce que pour la première fois, un écrivain exprimait des valeurs autres que celles de la religion, de la patrie, de la paysannerie et du retour à la terre ; pour la première fois, un auteur décrivait la ville telle qu'elle était, en une sorte de vaste roman-témoignage ; pour la première fois, une romancière mettait en scène des ouvriers et tout un monde de déshérités, de déracinés, de marginaux, d'« exclus », dirait-on aujourd'hui, dont la littérature n'avait encore jamais parlé jusqu'ici. C'était le premier roman véritablement « urbain » et c'est en ce sens qu'il a marqué de manière définitive les Lettres canadiennes-françaises.

Autre précision : dans cette œuvre, Gabrielle ne portait aucun jugement de valeur ; en vraie journaliste, en témoin, elle rendait compte d'une réalité de façon aussi objective que possible et, en dépit des influences de Balzac et d'Émile

Zola qu'on y décèle, son roman demeure, à mon avis, toujours autant d'actualité.

L'histoire de *Bonheur d'occasion*, qui ne la connaît pas ? C'est celle d'une famille rurale pauvre des années d'avant-guerre, marquée par le chômage, l'inadaptation à la ville, les déménagements, les nombreuses grossesses de la mère, Rose-Anna, etc. Une famille qui ne devra finalement son salut qu'au départ pour le front du père, Azarius, et d'un des fils. Parallèlement, la fille aînée de la maison, Florentine, est séduite et abandonnée par un jeune arriviste, Jean Lévesque, et comme elle aussi rêve d'ascension sociale, elle épousera un garçon de la bonne bourgeoisie en lui faisant endosser la paternité de l'enfant qu'elle porte.

Sombre drame qui scandalisera certaines mentalités de l'époque, mais qui connaîtra un immense succès car pour la première fois encore, quelqu'un révélait au grand jour la situation cruelle dans laquelle avaient vécu les Canadiens de l'entre-deux guerres.

Le thème de la ville, présentée comme un monstre qui dévore ses enfants, ressurgira dans *Alexandre Chênevert*, l'histoire d'un petit employé de banque montréalais qui va soigner une dépression nerveuse au bord d'un lac, se découvre une vocation d'écrivain, mais revient mourir d'un cancer en ville. Cet homme malmené par le destin ne voit son salut que dans le retour à la religion, qu'il confond avec son amour de la nature.

Dangereuse, perverse, pernicieuse est aussi la ville de *La Rivière sans repos*, à laquelle les Inuits sont incapables de s'adapter, comme celle de *La Montagne secrète* – Paris –, qui finira par tuer le peintre Pierre Cadrai.

Le plus souvent, les romans de Gabrielle Roy auront pour thème la nature – ambiguë car pouvant se révéler aussi accueillante qu'hostile – et en particulier la campagne manitobaine. Sous sa plume, on retrouve, dans l'ampleur de ses phrases, le souffle puissant du vent des plaines ou

l'écoulement sinueux d'une rivière. Parfois, ses mots se posent en flocons légers et sautillants sur la page blanche. Parfois encore, les descriptions de la tempête ou du blizzard déchainent un flot d'images vigoureuses : ainsi, le vent est-il comparé à un maître de danse avec une cravache.

Parmi les grands romans de la nature manitobaine, il faut citer *La Petite Poule d'Eau*, une transposition idéalisée du séjour d'enseignement que Gabrielle effectua auprès de ses sept élèves dans l'île du même nom. Il y a également certaines nouvelles de *Rue Deschambault*, où les personnages doivent faire face aux éléments déchainés, et de *La Route d'Altamont*, où l'héroïne et sa mère se perdent dans les collines Pembina, au sud du Manitoba. Dans « L'Enfant morte », une nouvelle extraite de *Cet Été qui chantait*, la description des fleurs s'accorde à l'atmosphère de pureté virginale qui entoure la mort d'une petite fille. *Un Jardin au bout du monde* et *Ces Enfants de ma vie* nous entraînent à travers les immenses plaines à blé, à la découverte d'êtres solitaires, isolés, coincés entre un ciel trop haut et un horizon trop plat qui ne leur ouvrent guère de perspectives d'avenir. Enfin, l'on trouve des descriptions du Manitoba, enrichies de réflexions philosophiques sur notre existence, dans les reportages de *Fragiles lumières de la terre*, ainsi que dans l'autobiographie, *La Détresse et l'Enchantement* suivie de *Le Temps qui m'a manqué*.

Déchirés entre la ville et la campagne, la montagne et les plaines, les personnages de Gabrielle Roy sont aussi déchirés à l'intérieur d'eux-mêmes. Vous aurez remarqué que chez eux, il n'existe pas de bonheur qui ne soit teinté d'amertume, pas de joie qui ne soit indissociable de la tristesse. Prisonniers de la ville ou de l'étendue des Prairies, souffrant d'un profond sentiment d'exil à la fois géographique et psychologique, ils aspirent à la liberté, rêvent toujours d'autre chose, d'un « ailleurs », et ne se satisfont jamais de leur sort. Tous s'efforcent d'atteindre un Absolu – parfois mal défini – qui prend les formes les plus variées : la

fuite, le voyage, le rêve, le souvenir, la nostalgie d'un Paradis quelconque, la nature, la prière, le jeu, l'alcool, les amours impossibles...

Héros souvent aimants, touchants, attachants, ils apparaissent pourtant incapables de communiquer avec leurs semblables et se réfugient dans la nature, avec laquelle ils communient de manière mystique jusqu'au vertige. Dans *La Montagne secrète*, le peintre Pierre Cadorai sacrifie tout pour rejoindre sa chère montagne, au cœur des Territoires du Nord-Ouest, et va jusqu'à lui faire don de sa vie en la peignant jusqu'à l'épuisement.

Héros complexes, tourmentés, torturés, voire un tantinet masochiste (Alexandre Chênevert), qui ne trouvent l'apaisement que dans la mort. Ils ressemblent à Gabrielle Roy elle-même, bien-sûr, mais aussi aux membres de sa famille. En effet, les écrits autobiographiques publiés après sa disparition ont mis au jour, pour la première fois, le portrait d'êtres perpétuellement angoissés, bousculés par le destin, victimes, à l'image des héros de tragédie, de la fatalité ou du mauvais sort.

Ainsi, depuis leur enfance jusqu'à leur mort, les parents de Gabrielle Roy ont-ils connu une vie laborieuse, épuisante : le père a erré de petits métiers en petits métiers pour perdre au bout du compte le seul emploi durable qu'il ait jamais trouvé. La mère a travaillé dur comme ménagère, couturière, repasseuse, et a vu mourir sous ses yeux deux de ses enfants. Les frères ont tous trois souffert de problèmes d'argent, d'alcool, de chômage : Joseph a mené une existence itinérante d'une extrémité à l'autre du Canada ; Germain, amateur d'automobiles et de vitesse, s'est tué dans un accident ; Rodolphe a traîné une vie de célibataire instable et inconséquente. Du côté des sœurs, la situation n'est guère plus brillante : Anna, qui a manqué sa vocation d'auteur – elle aussi possédait un réel don pour l'écriture –, a épousé un homme qui ne lui convenait pas et, après les péripéties d'une vie assez mouvementée, s'en est allée

mourir d'un cancer en Arizona. Marie-Anna n'a jamais rencontré le succès littéraire de son vivant : trente-cinq ans durant, elle a cheminé d'un poste d'institutrice à l'autre à travers le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, changeant au moins vingt-trois fois d'école, sans jamais parvenir à se fixer nulle part. Bernadette, elle aussi porteuse d'une vocation littéraire et artistique, s'est retrouvée enfermée au couvent. Certes, il y avait chez elle un vif attrait pour la vie religieuse et le métier de professeur de diction, mais l'on est tout de même loin des théâtres dont elle rêvait, et l'on sait aujourd'hui qu'elle est entrée avant tout en religion pour soulager ses parents d'un poids financier. Enfin, la plus défavorisée, Clémence, femme brillante mais frappée de déficience mentale à la quarantaine, vivotera de foyer en foyer jusqu'à son décès, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Par conséquent, l'on comprend que Gabrielle, confrontée sa vie durant à des exemples aussi douloureux, ne pouvait avoir une vision optimiste de la famille, de la société et même du monde d'une manière générale. Le spectacle des échecs familiaux qui se jouait en permanence sous ses yeux – ou dont elle recevait des échos lorsqu'elle était éloignée – a inévitablement nourri sa prédisposition à rendre par l'écriture l'infinie complexité des êtres et des âmes. Sans aucun doute est-ce lui qui l'aura poussée à cacher son univers personnel – dont elle avait plus ou moins honte – sous les couleurs chatoyantes de sa plume, comme à s'inventer plusieurs familles imaginaires.

Il n'en demeure pas moins que, malgré la détresse qui les caractérise, Gabrielle Roy, sa vie, son œuvre, le monde de ses rêves, continuent à nous enchanter, nous, lecteurs ou chercheurs, par-delà les années, et qu'ils constituent un témoignage unique et immortel sur notre condition humaine, elle aussi mouvante, incertaine, fragile, en un mot : multiple.



Albert Le Grand

Archives Liliane Le Grand-Bergeron

Bibliographie

Ouvrages

GENUIST, PAUL. *Marie-Anna Roy, une voix solitaire*, Éditions des Plaines, Saint-Boniface, Manitoba, 1992

HESSE, M.G. *Gabrielle Roy par elle-même*, Éditions internationales Alain Stanké, Montréal, 1985

RICARD, François. *Gabrielle Roy, une vie*, Éditions Boréal, Montréal, 1997

ROY, Gabrielle: *Œuvres* (Éditions internationales Alain Stanké; Éditions Boréal, Montréal)

ROY, Marie-Anna. *Le Miroir du Passé*, Éditions Québec-Amérique, Montréal, 1979

TOUSSAINT, Ismène. *Les Chemins secrets de Gabrielle Roy-Témoins d'occasions*, Éditions internationales Alain Stanké, Montréal, 1999

_____. *L'Homme et la nature dans l'œuvre de Gabrielle Roy*, mémoire de D. E. A., Bibliothèque de l'Université de Rennes II Haute-Bretagne, Rennes, France, 1987; repris dans *Études canadiennes: publications étrangères*, collection « Canada », Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa, 1995

_____. *L'Homme et la Nature dans l'œuvre de Gabrielle Roy*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Centre de Documentation littéraire et historique du Meiller (CDHLM 73), Meiller, France, 1994

Articles

LE GRAND, Albert. *Pour l'amour de la littérature*, Le Quartier Latin, Montréal, 20 février 1948, p. 2

_____. *En marge de la littérature*, Le Quartier Latin, Montréal, 20 février 1948, p. 2

_____. *Gabrielle Roy ou l'être partagé*, Études françaises, vol. 1, n° 2, Montréal, 1965, pp. 39-65

RICARD, François. « Le cercle enfin uni des hommes », Liberté n° 103, Montréal, janvier-février 1976, pp. 59-78

ROY, Gabrielle. « Ma rencontre avec les gens de Saint-Henri », Les Cahiers franco-canadiens de l'Ouest, vol. 8, n° 2, Presses universitaires de Saint-Boniface, Manitoba, 1996 (texte de 1947)

TOUSSAINT, Ismène. *Inauguration de l'Île Gabrielle Roy dans la rivière Poule d'Eau*, Les Cahiers franco-canadiens de l'Ouest, vol. 2, n° 1, Les Presses universitaires de Saint-Boniface, Manitoba, printemps 1990, pp. 91-95

_____. *Marie-Anna Roy, un être d'exception*, La Liberté du Manitoba, Saint-Boniface, 28-31 décembre 1993,

_____. *Une visite guidée de Saint-Boniface par Louis Riel et Gabrielle Roy*, suivi de Louis Riel, *Le Père du Manitoba*, et de Gabrielle Roy, *écrivain de la condition humaine*, Revue francophone Sol'Air n° 8, mai-août 1995, pp. 146-172

_____. *Gabrielle Roy, un sommeil de Belle au Bois Dormant*, La Liberté du Manitoba, Saint-Boniface, 28 septembre 1995

_____. *Gabrielle Roy*, L'Encyclopédie du Canada 2000 (sous la direction de Jean-Louis Morgan), Éditions internationales Alain Stanké, Montréal, 2000

_____. *Marie-Anna Roy*, L'Encyclopédie du Canada 2000, Éditions internationales Alain Stanké, Montréal, 2000

_____. *Un désert littéraire fleuri de roses : Gabrielle Roy et Marie-Anna Roy*, dans « La littérature d'expression française dans l'Ouest canadien », L'Encyclopédie du Canada 2000, Éditions internationales Alain Stanké, 2000.

J'aime l'action!

Avec Fondation, je travaille plus facilement pour ma retraite. J'épargne plus vite grâce à la réduction d'impôt pour contribution à un REER et aux deux crédits d'impôt totalisant 30 % de mon placement dans un fonds de travailleurs.

Outillez-vous dès aujourd'hui avec Fondation pour demeurer actif demain! De plus, votre épargne-retraite permet de créer et de maintenir des milliers d'emplois partout au Québec.

**Plus qu'un REER,
un fonds de travailleurs**

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665

www.fondaction.com



Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondation disponible à nos bureaux ou sur notre site Internet.

AVIS AUX ABONNÉS

**Vous ne souhaitez
pas recevoir d'avis de
renouvellement ?**



Sur l'étiquette comportant votre adresse, la date d'échéance de votre abonnement est indiquée.

Si le temps est venu de le renouveler, vous pouvez nous faire parvenir votre paiement sans autre avis soit par

- mandat poste
- chèque

*Rappelez-vous que vous pouvez
aussi offrir un abonnement à
la revue en cadeau.*

Nous COMPTONS sur **Vous !**

Maintenant que Georges Dor...

.....

André Gaulin¹

*« Ce que j'en dis, c'est pour conter
L'histoire de leur servitude
Et pour enfin me révolter
Contre la peur et la quiétude... »*

(« Les Ancêtres »)

Maintenant que Georges Dor a franchi son Achéron, cette rivière Manicouagan qu'il a si hautement chantée, nous continuons d'enterrer les poètes qui ont fait nos rêves, nous ajoutons un nom de plus à la liste de ceux et celles qui, chantres lyriques d'un pays et d'un espace, n'auront pas vu cette terre « prévu(e) pour l'an 2000 » selon l'expression de Claude Gauthier, son contemporain qui avait signé « le Grand six pieds ». En pensant à Pauline Julien, Yves Albert, Félix Leclerc, Jacques Ferron, Raoul Roy, Marie Uguay, Gaston Miron, Gerry Boulet, Gérald Godin, Doris Lussier, Geneviève Amyot, Gaston Mandeville, Jacques

.....
1. Écrivain, professeur émérite, Université Laval.

Labrecque, Jacques Blanchet et combien d'autres encore, nous pourrions reprendre précisément cette chanson de Georges Dor : « Où êtes-vous ceux que j'aimais ° Que je ne reverrai jamais ° Qu'il doit être long votre hiver ° Avec le temps, on s'habitue ° On oublie les amis perdus ° Mais un beau jour ça nous revient ° (refrain) *Les noms, le jour et l'heure ° Et les chansons que nous chantions en chœur* » (« Ceux que j'aimais »).

Ce poème sonorisé figure d'ailleurs sur le microsillon **Fidélité** qui rend hommage et mémoire à celles et ceux qui ont façonné notre culture et paysage. Car il n'y a pas de pays sans paysages y compris et surtout celui de la première enfance. Et pour lui, Georges Dor, cet immémorial « pays natal », c'était Saint-Germain et ses grandes plaines à la hauteur de Drummondville, sa vie paysanne difficile et courageuse qu'a rendue, avec un réalisme ému, Jean-Noël Pontbriand, un poète co-villageois, dans son prenant recueil *Éphémérides*. L'écrivain Georges Dor qui devait passer une bonne partie de sa vie à Longueuil était d'abord un homme de la ruralité, fier, au langage élégant, aux traits émaciés du paysan, un homme de l'arrière-pays, qui devait se souvenir de cette lignée de faiseurs de terre dont il était issu et qu'il a décrit avec élégance des vers et précision dans cette chanson toute ciselée des « Ancêtres » : « Je les revois grandeur nature ° Enlacés pour danser la gigue ° Et les croix de leur signature ° Me font signe de leur fatigue... ». En écrivant ceci, Georges Dor rejoint « le noir analphabète » dont parle Gaston Miron dans le poème « Séquences », s'y rappelant son grand-père qui lui avait confié un jour que ne pas savoir lire et écrire, c'était comme vivre dans l'angoisse de la nuit...

Fidélité, donc, du poète à cette réalité frustrée, mais aussi témoignage d'une vie plus simple, moins gâtée par l'esprit de consommation, vie ancienne qui frôlait le bonheur tel qu'évoqué dans la chanson « Pépère Moïse, mémère Agnès », monde ovoïde de la parenté qui venait jusque des États

redonner corps et âme à une suite du monde menacée : « Et puis le bal se continue ° Sur le prélat ciré du salon ° Avec les mon-oncles, les ma-tantes ° Qui dansent au son du violon ° Ça vous fait tout un « happening » ° Comme on en verra plus jamais ». Chantant ainsi cette vie en-allée, le chansonnier-poète refaisait sonorement une peinture de Massicotte ! Car vivait au fond de lui une enfance où, les ormes, ces grands arbres sentinelles selon l'expression de Marie-Victorin, continuaient de marquer le territoire tout en lui offrant ces grands bras embrassant l'horizon : « Ormes d'hier et d'aujourd'hui ° Ormes du jour et de la nuit ° Debout avant l'aurore ° Ormes du soir et du matin ° Ormes d'écorce et de satin ° De vent et de feuillage ° Vous habitez nos paysages ° Et vous marquez notre destin » (« Mes ormes dans la plaine »).

Nous nous souvenons peut-être moins de toutes ces chansons que « la Manic » a occultées dans nos mémoires et pourtant, il s'en trouve de très belles et chantantes. Ainsi dans « Je choisis de t'aimer » à sa femme, car Georges Dor était un grand amoureux, le rythme de valse emporte la chanson, en déroule pour ainsi dire le texte, nous rendant curieux de la suite des mots. On comprendra mieux ce procédé en se référant à cet autre poème sonorisé beaucoup plus connu de « La boîte à chansons » dont certains ont oublié même qu'il était de lui tellement on se l'est approprié. D'autres textes gagneraient par ailleurs à être réécoutés comme son « Aimé Grondin » qui est à Dor ce que « Mon vieux François » est à Lawrence Lepage. Cette dernière chanson est tirée du microsillon *Maudit pays* dont la pochette comporte la représentation d'une huile remarquable de Gabriel Constant sur l'hiver, le recueil en reprenant même le titre qui devient aussi la première poésie des neuf textes de l'album : « Maudit pays ° Maudit pays que l'on chante en disant « mon pays » ° Comme si c'était vrai ° Par la force de l'habitude ° Au fond de notre solitude ».

Avec ce texte, avec celui des « Ancêtres », on comprend mieux, sans nécessairement la partager de la même manière, cette exigence que Dor manifestait dans ses derniers écrits envers la qualité de notre langue et langage, lui qui déploirait d'abondance un manque évident de fierté des nôtres pour mieux parler et s'exprimer. De cette qualité, en tout cas, son œuvre chansonnière témoigne car il a donné à la chanson québécoise de très beaux poèmes sonorisés dont plusieurs nous collent encore subliminalement à la mémoire comme ce refrain presque issu de la musique d'un carrousel : « Petits enfants, dans vos yeux clairs ° Passe le monde à l'endroit, à l'envers » (« L'envers et l'endroit »). Ce refrain illustre bien les airs réussis et valorisés alors par les arrangements de François Cousineau, Pierre Brabant, Jean-Claude Tremblay ou Luc Arsenault.

Bien sûr, c'est surtout par sa chanson la Manic, sorte de boléro du Nord québécois, que Georges Dor s'est illustré. Et à juste titre car cette chanson sans refrain, étonnamment populaire pour une chanson sans rengaine, est réflexive et en quelque sorte parabolique du Québec qui se faisait et que Vigneault rendait autrement dans « Fer et Titane ». C'est comme si en chantant la Côte nord longtemps hors de la carte et sans route autre que maritime, le Québec de la Révolution tranquille commençait de refaire la géographie d'un pays qui aspirait à sa libération. Cette « Manic », qui n'a guère vieilli, du jour au lendemain, devenait un tube pour la radio. Mais d'où originait donc son succès au point que Raymond Lévesque, humoristiquement, faisait lui-même une chanson titrée « J'me cherche un barrage » ? Nul doute le fait que le texte répondait à l'horizon d'attente d'une « province » qui faisait chanter à Gilles Vigneault, plus particulièrement par la magnifique interprétation de Jacques Labrecque : « Quand je m'arrête de turluter ° Je revire un bordi-bordagne ° Je mets la ville dans la campagne ° Puis Tit-Jean prend son violon ° Que la province trousse son jupon » (« Jos Monferrand ») ! Mais le phénomène de cette « ville dans la campagne » qui décrit si bien

ces dizaines de jeunes poètes de la campagne qui venaient chanter la ville – Claude Gauthier, Tex Lecor, Clémence DesRochers, Georges Dor... – et ces autres jeunes poètes de la ville qui allaient chanter la campagne et la mer – Pierre Calvé, Hervé Brousseau, Pierre Létourneau... – ne suffit pas à expliquer la percée populaire de « la Manic ».

Il faut sans doute y ajouter la nostalgie qui voile la chanson « la Manic » et qui va chercher en nous cette part de songerie des interminables hivers, des espaces à susciter l'épouvante, plus particulièrement cette absence précise de l'homme amené ailleurs par la longue pratique des chantiers et du cabotage. Ce recours à l'histoire sociale que « la Manic » illustre bien devient plus évident encore quand le poète Dor se réfère aux villes des trois gouvernements anciens, Québec, Trois-Rivières et Montréal. C'est l'une des premières fois que le nom de ces villes peut devenir poétique dans un texte qui se veut littéraire même si Montréal y est décrite en « rues sales et transversales » de son exploitation séculaire. Avec Georges Dor, Gilles Vigneault et les autres – et préalablement Félix Leclerc –, on quitte l'exil de **seulement la chanson des autres** pour nommer **désormais** un espace enfoncé dans la durée. En outre, il faut le dire, « la Manic » constitue une belle chanson d'amour, émouvante et naïve, dans une poésie qui parle au petit monde connaisseur de son « histoire sainte » qu'elle confond facilement avec son long calvaire : « Nous autres on fait les fanfarons ° À cœur de jour ° Mais on est tous des bons larrons ° Cloués à leurs amours ». Enfin, « la Manic » s'inscrit tout entière sous le thème de l'ennui, l'ennui mutuel, celui de la femme « seule, seule » (« Ah ! que l'hiver... » de Gilles Vigneault) et celui des hommes de chantier qui triment tout le jour et « jouent de l'accordéon ° Pour passer le temps quand y est trop long », l'ennui communautaire et collectif dans un pays aliéné qui faisait dire à Nelligan dans « Soirs d'hiver » ou à Calvé repris par Charlebois l'ennui insidieux de « la ville grise de presque l'Amérique ». Enfin, on le sait, le barrage de la Manicoua-

gan, c'était un travail colossal, de haute technologie, fait ici, en français, par des ingénieurs québécois. C'était en quelque sorte la fin de la distribution du « petit pain », comme on le voit dans le film de « Mon oncle Antoine », par les **foremen** des nombreuses raisons sociales anglo-saxonnes qui possédaient 70 % de la richesse montréalaise et québécoise.

Maintenant que Georges dort et que nous l'accompagnons au rythme de ses chansons dans une terre qui n'est pas encore souverainement la nôtre, promettons-nous de lutter contre tout ce qui nous infirme. Notre poésie ou verbe se fait chair mais elle a comme dans la vie ses avorteurs qui ont des noms précis. Levons-nous, tendons la main à celles et ceux que notre longue marche de libération a fatigués. Comme Gaston Miron le dit à propos du pays québécois dans son poème « Héritage de la tristesse », l'un de ceux qu'il a le plus travaillé : « les vents qui changez les sorts de place la nuit ° vents de rendez-vous, vents aux prunelles solaires ° vents telluriques, vents de l'âme, vents universels ° vents ameutez-vous, et de vos bras de fleuve ensemble ° enserrez son visage de peuple abîmé, redonnez-lui la chaleur ° et la profuse lumière des sillages d'hirondelles ».

Georges Doré des grands ormes de la plaine de Saint-Germain, Georges Dor du Longueuil des amélanchiers de Jacques Ferron, merci et au revoir. ♦

*Les arts visuels
au Québec*

Le royaume des borgnes et des daltoniens

Éric Devlin

Directeur de la Galerie Éric Devlin
Président de l'association des galeries d'art contemporain

Depuis quarante ans, les Québécois ont effectué un spectaculaire rattrapage culturel. D'une culture de terroir centrée sur elle-même, les Québécois se sont brusquement ouverts sur le monde notamment à l'occasion de l'exposition universelle Terre des hommes en 1967. Les Québécois sont même devenus de boulimiques consommateurs culturels comme en témoigne le succès des nombreux événements comme les Salons du livre, le Festival international de jazz, le Festival des Films du Monde, le Festival international de la Nouvelle Danse, le Festival international du film sur l'art, etc. Au cours des dix dernières années, les créations de nos artistes ont été acclamées sur tous les continents. Le Québec n'est plus cette terre folklorique entrée tardivement dans le XX^e siècle. Ce n'est plus le pays exclusif de Menaud maître draveur et de Maria Chapdelaine. Pour reprendre les mots d'Alain Grandbois, nos créateurs ont enfin atteint les rivages de l'homme; ils sont maintenant porteurs de préoccupations universelles auxquelles s'identifient nos voisins d'Europe, d'Asie et d'Amérique. Toutes les disciplines artistiques ont leurs créateurs reconnus à l'étranger: théâtre (Robert Lepage, Gilles Maheu, Denis Marleau, etc.), danse (Marie Chouinard, Edouard Lock, etc.), musique (OSM, I Musici, Louis Lortie, Céline Dion, etc.), littérature, cinéma (Denys Arcand, etc.). Toutes les disciplines dis-je sauf une: les arts visuels. (Certes il y a Riopelle, mais il y a si longtemps et celui-ci n'a pas ouvert la voie à aucun autre artiste).

Le paradoxe est d'autant plus grand que si nous avions à désigner collectivement une seule personnalité culturelle qui a marqué notre modernité, Borduas et les Automatistes emporteraient la palme. Que s'est-il passé depuis 1948, date de la parution du Refus global pour que les arts visuels soient ainsi boudés des Québécois? Pourquoi les arts visuels n'ont-ils pas profité de cette formidable impulsion qu'ont connue les autres secteurs culturels? Pourquoi le Musée d'art contemporain de Montréal est-il obligé de

montrer des fesses d'un insipide et arriviste artiste américain pour attirer l'attention du public et des médias ? Pourquoi les Québécois ne supportent-ils pas leurs artistes contemporains ? Pourquoi les Québécois sont-ils aussi rétrogrades en matière d'arts visuels ?

Comme il n'y a pas une seule réponse à un problème aussi complexe, ce dossier sur l'état des arts visuels au Québec sera structuré en cours fragments indépendants les uns des autres. Chaque texte sera autant de pistes de réflexion lancées avec un brin d'acidité afin de susciter un débat. Évidemment plusieurs aspects importants du problème ne seront pas abordés faute d'espace.

La culture est un état d'esprit qui fait défaut au Québec

*La consommation culturelle d'une population dépend essentiellement de sa scolarité. Il a fallu attendre les années 1970 pour voir une génération de Québécois francophones largement scolarisée. Mais écouter Jorane ou voir *Le violon rouge* de François Girard, c'est une chose ; développer un sens de l'esthétisme visuel, c'est une autre paire de manches. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder simplement l'architecture des maisons que la nouvelle bourgeoisie francophone s'est fait construire autour du lac Memphrémagog. De grosses horreurs architecturales dans un cadre splendide. Et sur les murs de ces demeures, il n'y a rien ou parfois des affiches laminées et dans le pire des cas, un tableau de Tex Lecors ou de Normand Hudon.*

Cette pauvreté de la culture visuelle est perceptible partout. Rares sont les grandes entreprises québécoises qui ont des œuvres sur leurs murs. Bombardier, Bell ou Quebecor n'ont pas de collection corporative. Northern qui a inauguré l'année dernière de nouveaux bureaux à Ville Saint-Laurent a confié à une secrétaire tabletée le soin d'acheter des centaines d'affiches laminées en harmonie avec la couleur des murs. Desjardins a bien une collection mais, il

y a quatre ans, dans un souci de bonne gestion, ils ont privatisé toute la direction des communications de qui relevait la collection. Le groupe BDDS qui a obtenu le mandat de gestion des communications pour Desjardins – et donc la gestion de la collection – a embauché à quart de temps l'ancienne responsable de la collection (elle œuvrait à demi-temps chez Desjardins mais il faut bien que BDDS fasse un profit). Et il n'est plus question de nouvelles acquisitions.

Lorsque ce grand homme d'affaires québécois, Michel Gaucher, a acquis l'empire Steinberg, l'une de ses premières décisions a été de se débarrasser de la collection d'œuvres d'art. Plusieurs des administrateurs en place sachant leurs jours comptés, ont alors offert d'acheter pour un montant symbolique les tableaux qui ornaient leur bureau, histoire de conserver un souvenir de l'empire du vieux Sam. Des Jack Bush, des Borduas, des Riopelle ont donc été vendus par ignorance ou inculture pour la valeur aux livres soit une bouchée de pain.

Certes, il y a des entreprises qui ont des collections actives et dont les dirigeants apprécient les œuvres de nos artistes. Mais Power Corporation, la Banque Nationale du Canada, Loto-Québec ou Fasken Martineau duMoulin sont des heureuses exceptions dans le paysage québécois.

L'État manque également de culture. Allez demander au chef du protocole ce que notre premier ministre Bouchard apportait comme œuvres en guise de cadeaux à ses homologues européens? Il ne viendrait pas à l'esprit d'un premier ministre québécois d'offrir un tableau de Marcelle Ferron ou de Fernand Leduc (qui vit toujours à Paris) à son homologue français. C'est une cabane à sucre ou une scène de Charlevoix peinte par un illustre inconnu dont le plus grand talent sera de demeurer inconnu face à l'histoire qui se retrouve invariablement dans le goût de nos premiers ministres. Précisons un point: je n'ai rien comme les scènes du genre lorsqu'elles ont été exécutées avec brio il y a cent ans par Clarence Gagnon, Suzor-Côté, Ozias Leduc,

ou plus récemment par Marc-Aurèle Fortin ou Jean-Paul Lemieux. J'en ai plutôt contre les copistes contemporains sans imagination et sans talent.

La culture est un état d'esprit qui fait malheureusement défaut à la société québécoise et qui n'est pas intégré à notre vie économique et sociale. En Allemagne, une entreprise qui inaugure de nouveaux bureaux dessinés par un architecte commandera une œuvre à un artiste. Au Québec, le chef d'entreprise se targuera que ses nouveaux locaux n'ont pas coûté cher; il est vrai que les feuilles de métal ondulées et le néon sont nos matériaux privilégiés. Et pourquoi faire appel à un architecte quand l'entrepreneur peut construire sans ses plans.

Pour illustrer cet état d'esprit culturel, je donnerai l'exemple de la petite ville universitaire de Ulm en Allemagne réputée pour son ancienne école du Bauhaus aujourd'hui transformée en faculté de médecine. Une cinquantaine de sculptures monumentales agrémentent le campus même si on n'y enseigne que les sciences de la santé. De plus, une fondation créée par une entreprise médicale finance une galerie au centre-ville ainsi qu'une résidence d'artiste. Le peintre torontois John Brown occupait sans frais cette résidence l'été dernier et il exposera à Ulm l'année prochaine. De plus, cette fondation finance l'embauche d'un artiste qui est à la disposition des étudiants sur le campus pour développer leur créativité.

L'artiste et son statut

Il y a une dizaine d'années, le Québec a adopté une loi sur le statut de l'artiste afin d'encadrer juridiquement les liens unissant les créateurs et les diffuseurs. Cette loi n'a jamais été appliquée, même par l'État québécois! De toute manière, à quoi sert une loi si les mentalités demeurent inchangées? Combien de fois ai-je entendu les phrases suivantes: « Vous êtes artiste! Mais en réalité que faites-

vous pour gagner votre vie ? » Ou encore : « Vous êtes artiste. Moi aussi je fais de la peinture. » J'ai entendu ces phrases des dizaines de fois de la bouche de brillants avocats, de gestionnaires chevronnés mais qui au fond d'eux-mêmes considèrent toutes activités artistiques comme futiles.

En Europe, l'artiste a un rôle social que l'on ne retrouve pas ici. Son activité créatrice est considérée et respectée par sa communauté. Prenons l'exemple d'Horacio Sapere, un artiste espagnol qui a exposé à plusieurs reprises au Québec depuis dix ans et qui vit à Palma de Majorque.

Horacio Sapere est un peintre de 50 ans qui expose régulièrement à Amsterdam, Berlin, Vienne, Buenos Aires, etc. Ses revenus proviennent donc principalement de l'Europe du Nord. Le petit village où il vit et travaille depuis plusieurs années ressemble à de nombreuses agglomérations québécoises : une grande rue principale, très peu de rues secondaires. Bref un village que l'on traverse rapidement sans s'arrêter. Lors de la fête du premier mai dernier, tous les habitants s'étaient réunis à l'entrée du village pour l'inauguration d'une grande sculpture en acier de Sapere. Un projet de 50 000 \$. La sculpture a été fabriquée dans une forge du village. L'artiste a donné la sculpture à la condition qu'un catalogue illustrant la genèse de cette œuvre soit publié. Il a aussi offert une édition de gravures dont la vente permettra de couvrir environ la moitié des coûts du projet. Celui-ci témoigne du respect d'une petite communauté envers un de ses artistes. Les liens de confiance prendront également d'autres formes. Ainsi Sapere a-t-il convaincu un agriculteur d'aménager un atelier dans une palmeraie pour y accueillir quatre ou cinq fois l'an des artistes. Deux artistes québécois, Richard Deschênes et Sophie Lanctôt, ont récemment profité de cette générosité.

En Europe, l'artiste a un statut ; on ne lui demande pas : « Blague à part, que faites-vous pour gagner votre vie ? » Mais il y a un retour d'ascenseur. L'artiste est impliqué dans sa société. Et s'il réussit financièrement au delà de toute

espérance, il partagera sa richesse en créant une fondation. Miró a une fondation à Barcelone et une autre à Palma là où il a vécu depuis la seconde guerre mondiale. La fondation *Pilar i Joan Miró* distribue des bourses aux artistes, organise des ateliers de gravures et expose des artistes contemporains comme Sapere. L'autre grand peintre espagnol, Antonio Tapiés a également une fondation à Barcelone qui est un lieu d'exposition pour ses œuvres mais également pour d'autres artistes. La Fondation Tapiés finance également des expositions ; l'artiste québécoise Jana Sterback en a profité. Et Tapiés a personnellement ouvert les portes de grandes galeries parisiennes pour de plus jeunes artistes comme Broto, Grau ou Sicilia.

À Lisbonne, Vieira da Silva, une collègue de Riopelle qui a fait carrière comme lui à Paris – elle est d'ailleurs la gloire nationale du Portugal au même titre que Riopelle au Québec – a elle aussi une fondation. Ici on attend toujours la fondation Riopelle.

À défaut de fondations privées ou d'un marché dynamique, plusieurs artistes réclament périodiquement l'augmentation des bourses d'aide à la création distribuées par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et par le Conseil des arts du Canada afin d'améliorer leur statut. Le Québec est probablement la société la plus généreuse en ce qui concerne le nombre et la valeur des bourses attribuées à ses artistes. Les artistes européens que j'ai accueillis au cours des dix dernières années n'en reviennent pas de la générosité de ces programmes. En Europe, l'État privilégie d'abord le développement du marché ; il aidera l'artiste lorsque celui-ci exposera à l'étranger et lui achètera régulièrement des œuvres (annuellement par l'État fédéral, provincial et municipal). L'augmentation du nombre de bourses du CALQ ne ferait que quelques dizaines de gagnants de plus à cette loterie et ne réglerait pas le problème de fond qui est l'étroitesse du marché. L'amélioration du

statut de l'artiste passe par le développement de son marché localement et internationalement.

Si l'État veut intervenir directement sur les revenus des artistes – hormis le développement du marché – il peut le faire de manière structurante notamment en modifiant son programme d'intégration d'œuvres d'art à l'architecture (le 1 %). Une des critiques récurrentes de ce programme est qu'il arrive assez souvent qu'un artiste cumule plusieurs projets de front alors que d'autres sont toujours bons deuxièmes. Et ce ne sont pas toujours les meilleurs projets qui gagnent puisque le jury est composé notamment de l'architecte et du gestionnaire du bâtiment. Donc bien des facteurs influenceront le jury ; outre la valeur esthétique, il y aura la réputation de l'artiste, le nombre de projets de 1 % déjà réalisés, etc. Si le programme du 1 % avait une clause d'exclusion automatique (impossibilité d'obtenir deux projets de front, exclusion du programme pour un an si la valeur des projets réalisés au cours des deux dernières années est supérieure à 100 000 \$), un plus grand nombre d'artistes obtiendraient des contrats dans le cadre de ce programme.

Une autre critique fondamentale de ce programme est son régionalisme étroit. Les artistes sont appelés à concourir en fonction de leur lieu de résidence. Comme la majorité des artistes vivent à Montréal mais que la plupart des projets sont hors de Montréal, le programme du 1 % exclut de facto le plus grand bassin d'artistes. Tous les projets d'intégration à l'architecture de plus de 20 000 \$ devraient être accessibles à tous les artistes québécois sans égard à leur lieu de résidence. De la même manière, tous les projets de plus de 100 000 \$ devraient être accessibles aux artistes étrangers. Il y va de l'enrichissement de notre patrimoine artistique.

Une autre avenue pour procurer un revenu d'appoint aux artistes est de rendre obligatoire l'enseignement des arts visuels au primaire par des artistes (une heure semaine). Cette mesure aurait un effet régional sans la mentalité

régionaliste du programme du 1 % et donnerait une certaine culture visuelle à toute une génération de Québécois. Les fonds pourraient provenir de la fermeture des quelques départements d'arts visuels moribonds qui hantent le réseau des universités du Québec. Trois ou quatre départements universitaires solides répondraient amplement à la demande étudiante. L'éparpillement universitaire ne sert pas l'accessibilité et dilue la qualité de l'enseignement.

L'État québécois, un frein au développement du marché

Le livre, la danse, le théâtre, la musique, le cinéma sont largement subventionnés par l'État (québécois et canadien conjugués). Mais il y a aussi un public consommateur de cette culture locale. Le rôle de l'État a donc eu pour effet en bout de ligne de stimuler la consommation. Ce n'est pas le cas en arts visuels. Pourquoi ?

Dans chaque secteur culturel, l'État, de concert avec les acteurs concernés, a toujours pris soin de supporter à la fois la création et la diffusion. Les arts visuels n'échappent pas à cette règle. Cependant, le réseau de diffusion qui a connu la plus forte croissance est celui des centres d'artistes. Le projet Méduse dans la côte d'Abraham à Québec qui a engouffré des millions de dollars est le plus bel exemple d'un choix bureaucratique au détriment de toute réalité. Pendant que l'État finançait cet éléphant blanc qui appartient à des organismes à but non lucratif, le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain subissaient des coupures budgétaires et n'avaient plus de fonds pour acquérir des œuvres.

Soyons clair : il ne s'agit pas ici de remettre en cause l'existence de ce réseau de lieux d'exposition gérés par les artistes et financés entièrement par l'État mais plutôt de questionner des choix. Ces lieux d'exposition consacrés à la relève artistique ne sont pas des musées et n'ont donc

pas besoin des équipements sophistiqués dont certains ont pu bénéficier. D'autre part, il y a également une certaine redondance entre tous ces lieux d'expositions (maison de la culture, centre d'exposition, galerie universitaire, centre d'artistes, etc.). Une certaine coordination s'impose mais l'État n'a pas ce courage.

Par ailleurs, le ministère de la Culture a toujours maintenu un programme modeste pour le soutien au développement du marché, aussi bien ici qu'à l'étranger (participation à des foires à l'étranger, publications de catalogue, etc.). Ce programme s'adresse bien entendu aux galeries privées. Son budget est de l'ordre de 200 000 \$ avec un plafond de 35 000 \$ par galerie (Cette année le plafond n'a pas été accordé, faute de fonds). A titre de comparaison, un centre d'artiste comme Oboro dont vous n'avez sûrement jamais entendu parler a un budget annuel d'au moins de 200 000 \$ venant de l'État. Un artiste qui obtient une bourse de création du Conseil des arts et des lettres du Québec recevra 20 000 \$.

Le gouvernement fédéral supportait également la participation à des foires étrangères et la publication de catalogue. Mais ce programme a été aboli sous le règne de Brian Mulroney. Le Conseil des arts du Canada vient cependant de lancer un projet pilote ayant les mêmes objectifs. Le budget pour toutes les galeries canadiennes est de... 200 000 \$!

Depuis la Révolution tranquille, l'État québécois a toujours pris soin que ses dépenses aient un effet structurant sur le développement économique. C'est ainsi qu'a pu émerger une ingénierie puissante réputée internationalement grâce notamment aux grands ouvrages hydroélectriques. Le secteur culturel n'a pas échappé à cette volonté politique. Ainsi les commissions scolaires doivent acheter leurs livres chez des libraires agréés. Pour décorer les bureaux des ministères et des agences gouvernementales, le ministère de la Culture a créé la Collection Prêt d'œuvres

d'art qui est dotée d'un budget annuel d'acquisition de 200 000 \$. Cette collection est gérée par le Musée du Québec. Cette manne gouvernementale n'a cependant aucun effet structurant sur le marché; certaines années aussi peu que 25 000 \$ peuvent être dépensés dans des galeries reconnues par le ministère de la Culture. Certes le peu de galeries d'art contemporain existants au Québec n'ont pas la prétention de représenter tous les bons artistes mais si l'État québécois voulait vraiment structurer le marché, il devrait dépenser au moins la moitié de ce budget dans les galeries reconnues par le ministère de la Culture. Il en est de même pour la Collection Loto-Québec qui est dotée d'un budget annuel de 300 000 \$ et dont les dépenses en galerie sont certaines années bien maigres, voir inexistantes.

Un autre problème structurel réside dans l'existence de la TVQ sur les œuvres d'art. Le gouvernement du Québec a aboli celle-ci pour les livres alors pourquoi n'en serait-il pas de même pour les œuvres d'art? En Europe, les gouvernements se sont entendus pour ramener la TVA sur les œuvres à 5,5 % alors qu'auparavant elle oscillait entre 15 % et 18 % dépendant des pays. En maintenant la TVQ sur les œuvres d'art, le gouvernement du Québec rend les galeries québécoises non concurrentielles. Ainsi, un artiste québécois exposant en Europe vendra ses œuvres moins cher là-bas que dans son pays où la TVQ de 7,5 % taxe la TPS fédérale qui est de 7 %.

L'abolition de la TVQ impliquerait peu de perte de revenus pour l'État. Au contraire. Pensez-vous que tous les artistes qui vendent à leur atelier perçoivent la TVQ et déclarent la totalité de leurs revenus? Le marché noir est florissant dans le domaine des arts visuels et l'existence de la TVQ ne fait qu'encourager cet état de fait.

Le bras financier de l'État québécois dans le soutien à l'industrie culturelle est la Sodec. Il y a dix ans, la Sodec a investi sans considération dans deux galeries et sans s'informer auprès du milieu des arts visuels. Résultat: une

perte de 250 000 \$. Depuis ce temps, la Sodec refuse de s'impliquer dans ce secteur et les galeries actuelles payent pour les erreurs de bureaucrates incompetents. A titre de comparaison, la Sodec investit environ un million de dollars dans le secteur des métiers d'art.

Des solutions simples sans frais

Voici quelques solutions qui permettraient de stimuler le marché de l'art contemporain au Québec. Ces solutions nécessitent simplement de la volonté politique, une denrée parfois plus difficile à trouver que de l'argent frais.

- 1- Qu'au moins 50 % du budget consacré à l'achat d'œuvres d'art à des fins décoratives par l'État (Collection Prêt d'œuvres d'art, Collection Loto-Québec et Hydro-Québec) soit dépensé dans les galeries d'art contemporain reconnues par le ministère de la Culture. Effet structurant d'au moins 250 000 \$ alors qu'il n'est présentement que de 50 000 \$ annuellement sans garantie.
- 2- Poursuivre le timide ménage amorcé par le Conseil des arts et des lettres du Québec il y a quelques années dans ses programmes d'aide aux centres d'artistes et autres lieux de création afin de libérer suffisamment de fonds pour que les budgets d'acquisition en art contemporain du Musée du Québec et du Musée d'art contemporain atteignent conjointement un million de dollars. Actuellement, les sommes consacrées à l'acquisition d'œuvres par ces deux musées ne dépassent pas 500 000 \$.
- 3- Abolir la TVQ afin de ramener le taux d'imposition sur les œuvres d'art à un taux plus concurrentiel par rapport au reste de l'occident.
- 4- Obliger la Sodec à s'impliquer dans le développement du marché de l'art pour les mêmes montants qu'elle investit dans le développement des métiers d'art. ♦



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

En **actions canadiennes** et en **obligations**, nos performances annuelles composées se classent au **premier quartile** sur la période de 3 ans terminée le 31 décembre 2000, selon l'ensemble des sondages publiés sur les performances des gestionnaires de caisses de retraite.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

Note : Au 31 décembre 2000, la performance annuelle composée sur 3 ans est de 14,2 % en actions canadiennes et de 6,3 % en obligations. Ces performances sont des rendements antérieurs et ne laissent présager en rien les rendements futurs.

® Marque de commerce de Groupe Optimum Inc. utilisée sous licence.

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE

(Taxes incluses)

Pour 1 an ☐ (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans ☐ (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville
Québec QC G1R 4M8

Les prix de *L'Action nationale*

.....

Le prix André-Laurendeau 2000

Depuis 1995, le prix André-Laurendeau récompense le meilleur article paru dans l'année. C'est un hommage à ce grand journaliste qui fut directeur de *L'Action nationale* de 1937 à 1942 et de 1948 à 1954.

Le Prix André-Laurendeau 2000 est décerné à M. Majella St-Pierre pour son article intitulé : *Enjeux et perspectives pour un modèle éthique de développement régional* paru en novembre 2000.

La première mention est attribuée à M. Michel Garneau pour son poème *La grande Allure* paru en juin 2000.

La seconde mention va à Mme Vivian Labrie et au Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté pour l'article : *Un Québec sans pauvreté et une loi-cadre pour rêver logique* paru en janvier 2000.

Les membres du jury étaient : Monique Dumais de l'Université du Québec à Rimouski (département de théolo-

gie), Lucia Ferretti, professeur d'histoire à l'Université du Québec à Trois-Rivières et Daniel Thomas, professeur à l'Université du Québec à Rouyn Noranda.

Le lauréat se voit attribuer un modeste prix de 1000 \$, la première mention reçoit 500 \$ et la deuxième mention 300 \$. Les prix ont été remis le 6 juin dernier lors d'un cocktail au Centre d'interprétation de la Place Royale à Québec.

Le prix Richard-Arès 2000

Depuis 1991, *L'Action nationale* décerne un prix en hommage à Richard Arès. Jésuite, membre du concile Vatican II, collaborateur pendant 30 ans à la revue, le père Arès était un visionnaire. Son œuvre considérable a éclairé d'une façon nouvelle la question nationale.

Le prix Richard-Arès a pour but d'encourager l'expression de la pensée. Doté d'un montant de 2000 \$, le prix récompense un(e) auteur(e) qui témoigne de son engagement pour éclairer ses concitoyens sur les grandes questions d'intérêt national.

Pour 2000, les membres du jury ont choisi d'attribuer le prix à M. Yvan Lamonde pour son livre *Histoire des idées sociales au Québec, 1760-1896* paru chez Fides.

Le prix a été remis le 22 mai dernier en présence de nombreux invités à la Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.

Allocution de Simon Langlois, membre du jury, prononcée lors de la remise du prix Richard-Arès 2000

J'ai le privilège aujourd'hui de présenter l'un des intellectuels-chercheurs les plus en vue du Québec contemporain, un collègue qui poursuit patiemment des travaux de

longue haleine, des travaux d'envergure par leur ambition et leur portée. M. Lamonde fait partie de ce groupe restreint de penseurs dont les travaux originaux font avancer la connaissance scientifique de la société dans laquelle nous vivons.

Il mérite aujourd'hui le Prix Richard-Arès pour son bel ouvrage *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, un livre qui a impressionné les membres du jury qui était formé de Roland Arpin, Gérard Bouchard, Simon Langlois et Robert Laplante.

Né à St-Tite-de-Laviolette, monsieur Yvan Lamonde a fait des études classiques à Joliette et il a obtenu deux diplômes de maîtrise, l'une en philosophie de l'Université de Montréal et l'autre en lettres (histoire) de l'Université Laval, suivie d'un doctorat en histoire de la même université.

Il a déjà reçu de nombreuses distinctions et prix prestigieux. J'en mentionne quelques-uns dont :

Prix David,
Prix du Gouverneur général du Canada,
Prix Maxime Raymond,
Prix Guy-Frégault,
Prix de la Société historique du Canada,
sans oublier la prestigieuse Bourse de recherche Killam.

Depuis 1972, il enseigne à l'Université McGill, où il est professeur titulaire, et il a aussi dispensé des cours dans plusieurs autres institutions universitaires québécoises. M. Lamonde a à son crédit une œuvre déjà considérable. La liste des livres qu'il a écrits lui-même ou qu'il a édités occupe deux pleines pages dans la page de garde de son dernier-né, *Allégeances et Dépendances* (Nota bene), qui vient de paraître. La lecture de cette liste impressionnante révèle un itinéraire de chercheur cohérent, structuré, planifié même, orienté vers la construction d'une œuvre forte.

Monsieur Lamonde est un travailleur prolifique qui scrute l'histoire du Québec et du Canada français et il a planifié depuis de nombreuses années un grand projet : celui d'écrire l'histoire des idées au Québec. Dans cette vaste entreprise de rédaction d'une histoire intellectuelle, il a touché à tous les registres : fabrication d'outils de recherche pour la Bibliothèque nationale, édition de textes, analyses et commentaires d'auteurs, études empiriques, essais, conférences, articles scientifiques, mais il a surtout écrit des livres et des études de synthèse qui vont rester comme des ouvrages de référence incontournables sur des acteurs sociaux de diverses époques – je pense en particulier à Louis-Antoine Dessaulles – des auteurs, des périodes de notre histoire. Ses livres portent tous la marque de son vaste projet intellectuel, et ils constituent les morceaux d'une véritable œuvre au sens le plus fort du terme. Le livre qui est aujourd'hui honoré est sans doute la pièce maîtresse de cette entreprise d'histoire des idées au Québec.

Monsieur Lamonde est un universitaire modèle et j'ajouterais un *scholar* exemplaire dans la grande tradition britannique, mais aussi un intellectuel de haut niveau dans la grande tradition française, marqué par le souci de la critique et de l'éthique. Au début du XX^e siècle, André Siegfried a écrit un ouvrage qui a eu à l'époque une grande influence – *L'âme des peuples* – une autre manière de caractériser ce qu'on appellerait aujourd'hui l'identité, celle-ci étant définie chez Siegfried à partir de traits objectifs. Il y parlait de l'ingéniosité française, du sens de la discipline des Allemands, du sens des affaires des Américains, etc. Bref, il décrivait l'identité à partir de traits objectifs.

Par la suite, au milieu du XX^e siècle, on a plutôt caractérisé l'identité comme étant le fruit d'un discours imaginé, au sens donné à ce terme par Anderson. L'identité apparaît dans cette perspective comme une construction faite par des acteurs, comme une invention même. Hobsbawm de son côté a qualifié la tradition d'inventée, pour bien mon-

trer qu'elle n'avait rien d'immuable, qu'elle pouvait bien changer dans le temps. Fernand Dumont quant à lui, parle de construction de références – à travers les discours que sont l'histoire, la littérature, les idéologies – pour définir les identités et, en particulier, l'identité nationale.

L'œuvre de M. Lamonde m'apparaît originale parce qu'il réussit à marier ces deux grandes perspectives de recherche, celle qui consiste à examiner les traits d'une situation objective, mais aussi celle qui consiste à s'attarder aux interprétations, aux discours, aux lectures, aux constructions qui l'accompagnent et lui donnent sens.

Le Prix Richard-Arès couronne aujourd'hui un grand livre, une œuvre basée sur une époque importante de notre histoire qui va du milieu du XVIII^e siècle, à la fin du XIX^e. Ce livre est d'abord une histoire des idées, une histoire intellectuelle d'une période effervescente, marquée par d'importants mouvements sociaux et des débats forts vigoureux qui font paraître le Canada français d'alors comme une société effervescente, traversée par des conflits vifs comme le sont toutes les sociétés qui cherchent à aménager leur avenir dans un contexte de redéfinition des enjeux collectifs. Rappelons quelques-unes des oppositions analysées dans l'ouvrage qui caractérisent la période étudiée : monarchisme ou républicanisme, démocratie et contre-révolution, loyalisme et nationalisme, libéralisme et ultramontanisme.

Mais c'est aussi un ouvrage qui est marqué par l'approche originale de l'identité canadienne-française – québécoise par la suite – élaborée par Yvan Lamonde, qui l'examine comme étant en tension entre quatre pôles culturels : l'Amérique, la France, la Grande-Bretagne et le Vatican. Pour l'auteur, par exemple, « il paraît clair qu'on ne peut parler de Conquête du Canada par l'Angleterre sans parler du même souffle de Cession de la colonie par la France ».

L'Histoire sociale des idées du Québec est plus qu'une fresque d'histoire intellectuelle, c'est aussi un livre qui offre une clé de lecture, une clé d'interprétation de la société en développement, de la nation en redéfinition. La lecture de ce livre s'impose, non seulement par curiosité pour connaître le passé, mais aussi par la nécessité de mieux comprendre le présent.

Nous attendons maintenant la suite promise et d'ici là, permettez-nous, cher collègue – et je pense me faire le porte-parole de tous ceux et celles qui sont ici ce soir – de souligner l'excellence de votre travail.

Si vous souhaitez être invité à la remise des prochains prix, à des lancements ou à d'autres événements organisés par L'Action nationale, veuillez nous en informer par écrit à l'adresse de la revue ou par courriel à revue@action-nationale.qc.ca.

 **Lionel Bernier**

La bataille de Forillon, Roman, Fides, 2001,
562 pages.

Un roman historique émouvant

Le 22 juillet 1970, à la demande de celui d'Ottawa, le gouvernement du Québec déposait au Palais de justice de Percé le plan d'expropriation du territoire du futur parc national Forillon. À compter de ce moment-là, 225 familles gaspésiennes cessaient d'être chez elles et commençait alors une longue lutte juridique à armes très inégales qu'on allait appeler « la bataille de Forillon ».

Ce fut une page honteuse de l'histoire du Québec et du Canada. La déportation injuste et inhumaine de 225 familles gaspésiennes après l'expropriation de leurs 92 805 milles carrés de terres. Le forfait avait été commandé par Ottawa et perpétré par Québec en vue de la création du parc

national Forillon dans lequel il ne devait plus y avoir de place pour les humains. Lorsque toute l'ignominie de l'opération apparut au grand jour, il était déjà trop tard pour éviter le pire... Il ne restait plus qu'à tenter de panser les plaies ouvertes d'une population meurtrie pour avoir été traitée comme du vulgaire bétail.

Les responsables de cette tragédie ont certes intérêt à ce qu'on l'oublie, mais il n'en sera pas ainsi. Il fallait ranimer et perpétuer le souvenir d'un geste aussi grave et aussi révélateur du degré d'inhumanité et d'incompétence où peuvent déchoir des gouvernements dans « le meilleur pays du monde »... La dignité humaine commandait qu'on s'en souvienne et on s'en souviendra.

En effet, un beau roman vient heureusement d'actualiser les faits. Il s'agit de *La bataille de Forillon*. Pourquoi « La bataille » ? Parce que les indemnités offertes à ces expropriés par le gouvernement du Québec étaient nettement scandaleuses et qu'il a fallu livrer bataille pour obtenir leur bonification, ce qu'a réussi le jeune avocat des expropriés, lui-même fils et petit-fils d'humbles pêcheurs-cultivateurs expropriés. Débouté devant la Régie des services publics, le gouvernement du Québec porta la cause en appel et perdit de nouveau. Goliath vaincu par David. À deux reprises.

Cette tristement célèbre expropriation refait donc surface à travers une brochette de personnages particulièrement attachants et dont l'auteur marie admirablement les divers états d'âme avec les ombres et les lumières du décor à la fois sauvage et majestueux de ce coin de Gaspésie d'où furent expulsées toutes les familles qui y vivaient, le Fond du Cap, à Cap-des-Rosiers, adossé à la montagne abrupte en face de la mer immense.

Parmi ces nombreux personnages dont les noms seuls ont changé en passant de la réalité au roman, certains émergent, comme des phares dans la tempête. Par exemple Monsieur Philip-John, le grand-père révérend d'Archange, le

jeune procureur des expropriés. C'était un vieux pêcheur à la vaste expérience, connaissant et respectant la mer et ses sautes d'humeur, aguerri par la vie, sage conseiller dans son village, patriarche consolateur des affligés, quasiment à l'épreuve du découragement et qui, pourtant... après avoir été expulsé de la maison bâtie par ses ancêtres ...se sentit mourir prématurément :

La dernière fois qu'il s'était rendu dans le parc, pourtant si splendide à l'automne, il n'y avait vu que vide et froideur. La vie avait fui, avec ses odeurs de cuisine et de goémon, ses bruits de marteaux et de moteurs de bateau, ce va-et-vient familier d'une maison à l'autre, cette présence chaleureuse d'un voisin, d'un ami, avec qui on a vécu le meilleur et le pire, qui comprend sans explication... Il supportait de plus en plus malaisément la dispersion de ses voisins et de ses amis et cette sinistre solitude dans laquelle il se trouvait désormais confiné à longueur de journée. (p. 396)

Il y a aussi Madame Albina, une femme extraordinaire, une résistante sans peur et sans reproche. Ancienne maîtresse d'école du village, pendant des décennies, elle avait transmis à de nombreuses générations d'élèves son amour du pays natal et sa profonde conviction qu'il faut, dans la vie, toujours se tenir debout. De tous les expropriés, elle seule réussit, à force de ténacité et de détermination à contrer l'ignominie, – cela avec l'aide de l'avocat Archange, son ancien élève –, à arracher à la cour l'autorisation de transporter sa maison en dehors du territoire exproprié...

Madame Albina avait tenu à s'asseoir dans le camion qui transportait sa maison. (...) Elle voulait que le monde entier la voie partir avec sa maison et réalise que le gouvernement n'avait pas gagné sur elle.

Quelques patrouilleurs du parc se tenaient à distance et observaient la scène, imperturbables, discrets et silencieux. Lorsque le convoi passa près d'eux, parqués dans une entrée, Mme Albina demanda au chauffeur de s'arrêter un instant. Elle descendit péniblement du camion et s'approcha des fonctionnaires :

- C'est un beau parc, hein ! Mais n'oubliez jamais que nous avons été là avant votre gouvernement et que cette terre nous appartient toujours. J'espère que cette histoire servira de leçon et qu'à l'avenir le gouvernement agira plus sagement... Nous, nous n'oublierons jamais, tant que nous vivrons, la façon dont nous avons été traités... Et nos petits-enfants raconteront qu'Albina a défendu ses biens jusqu'à la fin. Regarde bien cette maison, jeune homme, et rappelle-toi ce qu'elle va représenter à l'avenir pour tous ceux qui se battent contre la bureaucratie. Regarde bien ! C'est de l'espoir qu'on déménage, et qui va se transplanter juste à côté pour perpétuer l'histoire de notre déportation... (pp. 525-526).

Roman captivant où se multiplient les scènes d'une poignante émotion, *La bataille de Forillon* est l'œuvre de cet avocat lui-même qui défendit victorieusement les siens, il y a quelque trente ans. Or, l'auteur-avocat est doué d'une plume poétique qui, comme une vague, porte le roman. Fidèle aux enseignements de Madame Albina, le procureur des expropriés devenu romancier met en évidence de façon éloquente la valeur sacrée du patrimoine et la force de l'enracinement des bâtisseurs de notre pays :

On avait imposé la loi du feu et des bulldozers ! Dans cette fureur de mainmise, la civilisation n'avait plus aucun sens et il n'y avait plus de place pour la compassion et le respect à l'égard de ceux qui avaient mis des générations à construire un pays sur cette terre de toutes les couleurs et aussi de toutes les douleurs. (p. 402)

La bataille de Forillon, ce fut une bien belle leçon administrée à nos gouvernements par un jeune et courageux Gaspésien. Une leçon magistrale qui a donné lieu à un roman qu'il faut lire pour se souvenir et apprendre avec émotion ce qu'il a fallu de souffrances pour amener ces gouvernements à reconnaître que, dans une société se voulant évoluée, les lois du marché doivent composer avec la dignité humaine. Le lire pour apprendre qu'après cette bataille ces mêmes gouvernements ont adopté pour

l'avenir et pour d'autres populations... des comportements plus civilisés.

La bataille de Forillon, c'est un roman qui montre comment on a pu, en plein vingtième siècle et chez nous, bafouer les droits d'humbles citoyens et leur légitime attachement à des valeurs patrimoniales n'ayant de comparable que la majesté des paysages dans lesquels, nourries de bonheurs et de malheurs, grands et petits, elles s'étaient enracinées pendant des générations et avaient fleuri.

Mais, heureusement, après *La bataille de Forillon*, il n'y aura plus en ce pays de tel mépris de la dignité humaine.

Jules Bélanger, historien

 Jean-Louis Roy

L'Enchaînement des millénaires, journal de l'an 2000, Editions Hurtubise-HMH. Montréal 2001

Au moment où, voici bientôt deux ans, l'humanité est entrée dans un nouveau millénaire (en même temps que dans un nouveau siècle, encore que dans ce dernier cas, ce fût plutôt le 1^{er} janvier 2001, paraît-il), elle n'a pas connu la réédition de la « grande peur » de l'An Mille. Nous avons plutôt assisté à un étincelant concours de célébrations bruyantes et colorées à l'échelle de la planète, autant pour clamer la confiance collective que pour exorciser le malheur : le passage, en tout cas s'est fait sans heurts et même le fameux « bug » informatique tant redouté a fait long feu.

Les médias de toute nature ne furent naturellement pas avares de vastes rétrospectives du siècle finissant, sous les aspects et avec les accents les plus divers et avec un bonheur variable. Dans cette immense moisson, il n'était pas facile de dégager l'essentiel, ce qui avait fait la singularité, les avancées autant que les malheurs de ce XIX^e siècle, d'ailleurs amputé à ses deux extrémités puisque, de l'avis général, ce siècle avait commencé réellement en 1914, avec la Grande

guerre, et s'était achevé en 1989 avec la chute du Mur de Berlin et l'effondrement de l'Union soviétique. Il manquait à la fois un essai de bilan et une tentative de prospective.

On ne peut dès lors que se réjouir de la parution – voici déjà quelques mois, en avril plus précisément – de « L'Enchaînement des millénaires, journal de l'an 2000 » de l'historien et diplomate Jean-Louis Roy¹. Dans son survol de l'année dernière, l'auteur rappelle, semaine après semaine, parfois jour après jour, les événements majeurs moins par leur caractère spectaculaire que par les tendances qu'ils confirment ou accentuent et, surtout, par les modifications ou les transformations qu'ils annoncent dans l'évolution de la communauté humaine, et cela aussi bien dans l'ordre scientifique et technique que sur les plans démographique, social, culturel, éthique, religieux et, bien sûr, politique.

Dans une introduction remarquable par sa densité et par sa valeur de synthèse, l'auteur éclaire son dessein et dégage ce que sont, selon lui, les orientations majeures, les grands débats et les interrogations de ce début de millénaire, à partir des tendances lourdes, révélées principalement au cours de la dernière décennie et qui semblent devoir marquer les prochaines. L'auteur regroupe les événements qu'il a retenus de cette année 2000 en trois catégories : 1 - ce qui souligne et annonce l'extension constante du champ d'observation et d'intervention de l'homme comme la carte du génome humain, les nouvelles avancées dans l'exploration de l'espace, l'essor constant des technologies de la communication ; 2 - la mondialisation ou globalisation d'un nombre croissant de domaines majeurs comme l'éducation, la santé, l'environnement, mouvement sans cesse plus rapide mais qui soulève autant de problèmes et comporte autant de risques que d'atouts et d'avantages : « L'an 2000 constitue un formidable révélateur des rapports de force

.....
1. L'auteur a été notamment secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (aujourd'hui Agence intergouvernementale de la Francophonie) de 1989 à 1997.

qui désormais sont à l'œuvre pour infléchir les contenus de la globalisation et pour fixer sa représentation plurielle dans les faits et les esprits », remarque à ce propos l'auteur, 3 - enfin, ce journal « entend éclairer le champ de la responsabilité humaine au début du XXI^e siècle ».

C'est dire que le dessein était en effet ambitieux : l'auteur y répond avec habileté et brio, en faisant, dans l'ensemble des événements de tous ordres de l'année 2000, une sélection heureuse des faits qui lui sont apparus comme les plus révélateurs et les plus porteurs à la fois. Il faut dire que – coïncidence providentielle ? – l'année 2000, bien au-delà du facile symbolisme du chiffre, aura été particulièrement riche d'événements lourds de conséquences dans les années, voire les décennies qui viennent. Depuis l'annonce de la cartographie du génome humain, aux conséquences potentiellement révolutionnaires, jusqu'au soulèvement de Belgrade avec la chute du régime de Milošević, en passant par l'élection laborieuse de Georges Bush fils (et l'interrogation sur l'efficacité et le caractère réellement démocratique du système électoral américain), de l'échec de la conférence de Nice sur l'évolution de l'Union européenne à l'heure de son élargissement jusqu'à l'avènement de Poutine à la tête de la Russie, en passant par la transformation accélérée de la Chine sur les plans économique et technique et par les rebondissements du perpétuel conflit Israël-Palestine, des perspectives démographiques du monde à la diffusion phénoménale d'Internet en passant par la multiplication des fusions entre multinationales et le poids de ces nouveaux géants sur l'évolution même de la politique mondiale, voire sur l'avenir des cultures. Jean-Louis Roy a accompli une sorte de tour de force.

Certes, la formule du « journal » n'est pas inédite et comporte des pièges mais Roy a su maîtriser la formule, déjouer les pièges, en ne retenant que les dates significatives ou plutôt que les événements qui, ou bien s'inscrivent dans une tendance lourde de notre époque, ou bien sont

annonciateurs de transformations ou d'innovations significatives dans les divers domaines de la vie internationale.

Quelques réserves, toutefois. J'aurais souhaité que l'auteur prit, sur certains grands problèmes, davantage ses distances par rapport aux positions et aux thèses officielles, celles des pays occidentaux et des Organisations internationales; de ces dernières, d'ailleurs, il est enclin à parler avec révérence. Sur un autre sujet, il me semble que Kofi Annan est l'objet d'éloges excessifs: honnête homme, assurément, mais le bilan de son premier mandat ne me paraît pas autoriser le dithyrambe. Je regretterai, enfin, qu'une relecture sans doute trop rapide ait laissé subsister quelques faiblesses d'écriture (« au prix de heurter l'allié » au lieu de: au risque de; « il est complexe de faire apparaître la rupture » au lieu de: il n'est pas aisé) ou encore des néologismes discutables: exemplifier, conditionnalités. Certes, cela est mineur par rapport au contenu et au message de l'ouvrage, d'autant que l'auteur manifeste, comme dans ses autres livres, plus que la maîtrise, un sens remarquable de la langue.

Bref, Jean-Louis Roy nous donne là plus et mieux qu'un survol, une féconde synthèse des événements les plus significatifs de l'année 2000, les plus lourds de conséquences dans les divers domaines.

Jean-Marc Léger

Jean Genest (dir.)

Penseurs et apôtres du XX^e siècle, Éditions Fides, Saint-Laurent, 2001, 549 pages.

Celles et ceux qui connaissent l'histoire de *L'Action nationale* savent qui est le directeur de cette publication audacieuse que nous devons à Fides, ce glorieux fleuron de l'édition française en Amérique du Nord dont le catalogue en lui seul constitue un remarquable panorama du cheminement québécois. Jean Genest est membre de la Ligue d'Action nationale depuis des décennies. Il a côtoyé les

François-Albert Angers et les Richard Arès s.j. pour ne nommer que ceux là. Il a été aussi directeur de la revue pendant de nombreuses années. Ces années furent parmi les plus exigeantes que nous ayons connues alors que l'héroïcité des vertus militantes était la seule règle concevable tout comme était indispensable l'utilisation des revers d'enveloppe pour servir ce bloc-notes... Il a bien servi la cause de son peuple. Il continue de le faire avec ces grands entretiens et ces causeries sur la vie et l'œuvre d'un aréopage de penseurs et d'apôtres. Cette publication est unique en son genre puisqu'y sont réunis, dans un florilège singulièrement bien construit, des portraits de plus de trente personnalités intellectuelles *haut de gamme* du siècle qui vient de s'achever mais dont la séculaire caractéristique fut noyée dans les cascades du nouveau millénaire...

Le contenu de cet ouvrage imposant est la transcription d'une série d'émissions qui fut diffusée sur les ondes de Radio Ville-Marie, station radiophonique centrée sur le monde spirituel. C'est une véritable pléiade des grands esprits qui ont marqué ce dernier siècle qui nous sont présentés de façon brillante et dynamique. Ces personnages furent très souvent en avance sur leur époque, il n'est donc pas surprenant que leur influence ait débordé le XX^e siècle. Leurs élans libérateurs ont laissé des traces dans la culture naissante du Troisième Millénaire. Mentionnons quelques noms qui, tels des figures de proue du monde de la pensée, ont porté les espoirs et les projets de tout un siècle : Teilhard de Chardin, Jacques Maritain, Étienne Gilson, Emmanuel Mounier, Jean Vanier, Adrienne von Speyr, Simone Weil, les Père Lagrange, Chenu, Congar et autres du même ordre. La lecture de ce livre est facile et stimulante ; elle suscite la réflexion et nourrit en nous le goût du travail intellectuel. Il suffit de croire en la force des idées et nous sommes alors entraînés dans un voyage merveilleux au pays des convictions, des concepts, des raisonnements et des intuitions. Les contributions de dizaines de personnes qui ont bien fréquenté la pensée et aussi quelquefois

l'action de ces maîtres méritent également d'être saluées car leur savoir n'est pas lourd, il s'assimile aisément et il est suffisamment discret pour ne rien enlever à la richesse de leur sujet.

L'influence au Québec de ces acteurs du XX^e siècle a été gigantesque quoique ne faisant pas souvent la une des médias. Des dizaines de milliers de Québécois connaissent ces penseurs et se sont abreuvés de leur œuvre. En parcourant ces pages le lecteur se branche aux sources les plus contemporaines de la réflexion sur le sens de la vie et de l'univers ainsi que sur la place qu'y occupe l'humanité. Il reste à espérer que cet ouvrage connaîtra la plus large diffusion possible car il fait appel à ce qu'il y a de plus noble chez nous à savoir l'aspiration au bien, au juste, au grand et au beau qui ne sont pas que des concepts platoniciens mais bien des idées-forces qui transcendent aussi bien les certitudes que les croyances.

Gilles Rhéaume



Jocelyn Maclure

Récits identitaires, Le Québec à l'épreuve du pluralisme, Préface de Charles Taylor, Montréal, Québec/Amérique, Collection Débats, 2000, 220 p.

Voici un ouvrage de philosophie politique qui étudie l'identité québécoise. Le titre : *Récits identitaires*, implique que l'identité québécoise n'est pas une donnée statique, mais plutôt une réalité mouvante dont témoignent les écrivains et les penseurs.

Le livre est construit sur le schéma selon lequel l'imaginaire québécois donne lieu à deux discours qu'on peut décrire de la façon suivante : « 1. Le discours nationaliste mélancolique, parfois triste et résigné, souvent véhément et séditieux ; 2. Le discours antinationaliste, rationaliste et cosmopolitique » (p. 31). L'auteur essaie d'échapper à ces deux démarches en explorant « des modes de franchise-

ment possible de nos narrations identitaires paradigmatiques et apparemment indépassables » (p. 32). Avec un certain nombre d'auteurs actuels, il pense et dit le Québec « à l'extérieur de la structure dichotomique nationalisme-anti-nationalisme » (p. 181).

Si je comprends bien, il ne s'agit pas de faire abstraction de la nation. Elle est un lieu identitaire comme aussi la culture, le sexe, par exemple. Mais dans cette nouvelle perception de l'identité, l'autre n'est pas perçu « comme un lieu de pure opacité et altérité », mais comme « un arrangement complexe de différences et de similitudes » (p. 191). La communauté n'est plus considérée comme un foyer de « fusion », mais comme « un foyer de délibération et d'articulation » (p. 197). Cette nouvelle manière de voir les identités culturelles et communautaires « est incompatible avec les ontologies nationalistes et cosmopolitiques exclusivistes » (p. 203). L'auteur prétend ainsi renvoyer « dos à dos les conceptions des nationalistes mélancoliques et celles des antinationalistes universalistes » (p. 211).

Ce livre est un ouvrage de philosophie politique très savant et de lecture difficile. Il dresse un tableau intéressant des différentes démarches de réflexion sur la réalité québécoise depuis le milieu du vingtième siècle, et en propose une interprétation en recourant au concept de récit identitaire. Ce concept est sans doute valable, mais comme lecteur, je ne perçois pas toujours le lien entre le discours du philosophe et la réalité dont il propose une interprétation. On a parfois l'impression que le discours du philosophe se développe sur son plan à lui en arrangeant la réalité pour la faire entrer dans son patron. Ainsi, par exemple, en opposant le discours nationaliste triste et résigné au discours antinationaliste rationaliste et cosmopolitique, on laisse entendre que la démarche nationaliste est la forme d'un repli sur soi alors que la démarche antinationaliste serait inspirée par l'ouverture au monde et la générosité. Or on pourrait tout aussi bien soutenir que la

démarche nationaliste est inspirée par une volonté de prendre sa place parmi les autres peuples, par un désir de s'insérer dans le concert des nations. Que l'on se rappelle, par exemple, toutes les luttes que le Québec a dû livrer pour tenter de prendre sa place dans les institutions internationales et de la francophonie, et l'opposition hargneuse que lui ont infligée les fédéralistes. À la lecture de cet ouvrage, on se demande s'il prend vraiment en compte les situations dans lesquelles les Québécois se sont retrouvés, pas seulement au siècle dernier, mais tout récemment lors du rapatriement unilatéral de la Constitution, des déboires du lac Meech, du bousillage de la Loi 101 par la Cour suprême, etc., etc. Ce n'est pas par plaisir que les nationalistes se battent, revendiquent le respect de leurs droits, dénoncent les injustices. Dialoguer, oui, ils veulent dialoguer, mais cela se fait à deux. Ils sont mélancoliques les Guy Frégault, les Michel Brunet, les Maurice Séguin, les Fernand Dumont, les Pierre Vadeboncoeur, les Gaston Miron ? Pourquoi n'acceptent-ils pas la réalité telle qu'elle est et ne s'abandonnent-ils pas à la séduction des grandes célébrations de l'euphorie postmoderne ?

La démarche de Maclure, si je la comprends bien, préconise un nouvel « identitaire » québécois, propose une nouvelle manière de penser la réalité québécoise. Le Québécois doit sortir de l'époque des luttes et des frustrations pour entrer dans l'ère du dialogue et de l'ouverture à tout le monde. Le problème politique est banalisé, l'impasse constitutionnelle est oubliée. Nous entrons dans une ère nouvelle de réconciliation et de fraternité « dialogique ». On croirait la parousie arrivée.

Paul-Émile Roy

 **Fernande Roy**

Histoire de la librairie au Québec, Leméac éditeur, Montréal, 2000, 238 pages.

De plus en plus de chercheurs consacrent leurs énergies à reconstruire la naissance, la croissance et le cheminement de l'activité livresque au Canada-Français et au Québec. Quelle excellente initiative! Ces travaux sont d'une importance cardinale car ils ouvrent grande la porte à une meilleure compréhension du rôle déterminant que jouent les livres dans une société. Plusieurs publications illustrent déjà la pertinence et la qualité de ces travaux qui sont menés patiemment par des femmes et des hommes qui ont à cœur l'enrichissement des connaissances au sujet de la nature et de la portée de la diffusion des imprimés au sein de notre collectivité. Malgré la place de plus en plus cruciale que prend l'Internet dans la vie « intellectuelle » des peuples, les livres ont été et demeurent toujours la voie royale de la diffusion des connaissances. Cet ouvrage de Fernande Roy constitue une remarquable synthèse de l'histoire de la librairie au Québec. Synthèse lumineuse dont ne sont pas exclues, au contraire, de magnifiques analyses qui font brillamment ressortir l'importance de certaines figures et de certaines actions liées au monde des librairies. En fait c'est l'évolution de tout un peuple vers la modernité qui est savamment présentée dans ce livre. L'œuvre de la librairie, ce cénacle de la pensée, c'est beaucoup plus qu'une simple activité commerciale. C'est aussi et peut-être surtout un foyer brûlant qui répand et diffuse dans la société des émotions, des convictions, des interrogations, des projets et des découvertes. Ces êtres que sont les livres influencent le monde, le transforment et l'orientent. Cette *Histoire de la librairie au Québec* devient donc un incontournable instrument au service du savoir.

Le lecteur, une fois achevée la lecture de ces pages, aura effectué un véritable et palpitant voyage dans le passé lit-

téraire de notre nation, pour reprendre un concept qui fait tant titiller le Canada mais qui prend tout son sens dans les sept chapitres de cet ouvrage. En effet, c'est rien de moins que l'histoire du Québec que l'auteure façonne avec un matériau peu usuel, la librairie, ce vecteur et cette colonne de la vie des idées. Les millions de publications qui ont circulé au Québec ont laissé de nombreuses traces durables dans le social québécois.

L'auteure a su trouver les mots et les images qui rendent encore bien vivants ces personnages qui ont marqué la vie des librairies de chez nous. Plusieurs figures de proue de cet univers prennent forme sous la plume avisée de Fernande Roy. Parmi ces nombreux, audacieux voire téméraires héros de notre République des Lettres, il faut signaler Ludger Duvernay et Édouard-Raymond Fabre, ces Pierre Péladeau de l'époque des Patriotes, dont le rôle éminent est ici mis en exergue dans des pages lumineuses tant par leur contenu que par leur style. Des pages palpitantes sont aussi consacrées à la Librairie de *l'Action française*, de *l'Action canadienne-française* et de *L'Action nationale* sans oublier Beauchemin, Fides, Lidec et des dizaines d'autres.

Un véritable roman que ce livre. Lorsque le talent se conjugue avec le savoir le résultat est fabuleux.

Gilles Rhéaume



Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent

3^e étage

Montréal (Québec)

H2P 2M1

Téléphone: (514) 385-6601

Télécopieur: (514) 385-6177



***La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec***

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

***Organisme d'entraide et de fierté québécoise!
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec***



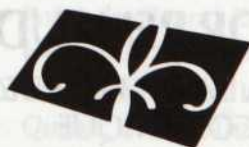
SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3

Tél.: (514) 843-8851

Télécopieur: (514) 844-6369



**Mouvement national des
Québécoises et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1

Tél.: (514) 527-9891

Télécopieur: (514) 527-9460

Courriel: mnq@mnq.qc.ca

Site internet: mnq.qc.ca

U ULTIMA ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS_{MD}

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200

Montréal H1X 3G8

Tél.: (514) 899-5377



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes et en assurance de personnes

Michel Taillefer, CRIA

Conseiller en assurance et rentes collectives - Président

mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : (514) 355-7923

5125, rue du Trianon, bureau 560

Montréal (Québec) H1M 2S5

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

178, rue Sainte-Marie

Terrebonne (Québec) J6W 3E1

Téléphone : (450) 471-2662



LABORATOIRE DR RENAUD

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE**

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

-  **Année francophone internationale, 2001**
Le bilan annuel de la Francophonie, AFI, 2001, 416 p.
-  **Jacques Baugé-Prévost**
Histoire méconnue de l'écologie de la santé, Quebecor, 2001, 192 p.
-  **Lionel Bernier**
La bataille de Forillon, Roman, Fides, 2001, 562 p.
-  **Gilles L. Bourque**
Le modèle québécois de développement de l'émergence au renouvellement, Presses de l'Université du Québec, 2000
-  **Marc Brière**
Point de départ! Essai sur la nation québécoise, Éditions Hurtubise, 2000, 228 p.
-  **Roch Côté (Sous la direction de)**
Québec 2001, Annuaire politique, social, économique et culturel, Fides, 2000
-  **Roch Denis**
Les défis de l'université au Québec, vlb éditeur, 2000

-  **Gilles Duceppe**
Question d'identité, Lanctôt Éditeur, 2000
-  **Pierre Duchesne**
Jacques Parizeau - Le croisé, Biographie (1930-1970), Québec/Amérique, 2001, 624 p.
-  **Christian Dufour**
Lettre aux souverainistes québécois et aux fédéralistes canadiens qui sont restés fidèles au Québec, Éditions Stanké, 2000
-  **Serge Cantin**
Dumont, Fernand, Un témoin de l'homme, Éditions l'Hexagone, 2000
-  **Georges Dor**
Chu ben comme chu, (je suis bien comme je suis), constats d'infraction à l'amiable, Lanctôt éditeur, 2001, 152 p.
-  **Bernard Dorin**
Appelez-moi Excellence, Stanké, 2001, 328 p.
-  **Mikhaël Elbaz et Denise Helly**
Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme, Éditions L'Harmattan, Presses de l'Université Laval, 2001, 260 p.
-  **Joseph Facal**
Le déclin du fédéralisme canadien, vlb éditeur, 2001, 71 p.
-  **Jean Ferguson**
J'ai mal à la langue de mon pays, De Beaumont Éditeur, 2000, 78 p.
-  **Nicole Gagnon**
Un dérapage didactique, Comment on a cessé d'enseigner le français aux adolescents, Stanké, 2001, 206 p.
-  **Jean-Claude Germain**
De tous les plaisirs, lire est le plus fou, Isabelle Quentin Éditeur, 2001, 130 p.
-  **Chantale Gingras**
Victor Barbeau, Un réseau d'influences littéraires, L'Hexagone, 2001, 212 p.

-  **John K. Grande**
Jouer avec le feu, Armand Vaillancourt: sculpteur engagé, Lanctôt Éditeur, 2001, 127 p.
-  **David Icke**
Le plus grand secret, le livre qui transformera le monde, tomes 1 et 2, Louise Courteau Éditrice, 2001, 413 p./381 p.
-  **Naïm Kattan**
L'écrivain migrant, essais sur des cités et des hommes, Collection Constantes, HMH, 2001, 203 p.
-  **Jacques Keable**
La vraie vie, Ce que tout jeune devrait savoir sur le monde du travail et qu'on ne lui dit pas !, Lanctôt Éditeur, 2001, 184 p.
-  **Yvan Lamonde**
Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896, Fides, 2000
-  **Diane Lamoureux**
L'amère patrie, Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain, Éditions du remue-ménage, 2001, 181 p.
-  **Nicolas Landry, Nicole Lang**
Histoire de l'Acadie, Septentrion, 2001, 335 p.
-  **Léo-Paul Lauzon**
Contes et comptes du Prof Lauzon, Le néolibéralisme dénoncé net, fret, sec !, Lanctôt Éditeur, 2001, 246 p.
-  **Eric Leroux**
Gustave Francq, figure marquante du syndicalisme et précurseur de la FTQ, vlb éditeur, 371 p.
-  **Daniel Mercure**
Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation, Presses de l'Université Laval, 2001, 360 p.
-  **Yves Michaud**
Paroles d'un homme libre, vlb éditeur, 2000
-  **Antonio Nicaso et Lee Lamothe**
Les liens du sang, Éditions de l'Homme, 2001, 416 p.

-  **Edmond Orban et Michel Fortmann (sous la direction de)**
Le système politique américain, Presses de l'Université de Montréal, nouvelle édition, 2001, 446 p.
-  **Léonard Otis**
Une forêt pour vivre, Éditions de La Pleine Lune, 2001, 210 p.
-  **CSN - Michel Rioux**
Portrait d'un mouvement, CSN, 2000, 285 p.
-  **Fernande Roy**
Histoire de la librairie au Québec, Leméac, 2000, 238 p.
-  **Jean-Louis Roy**
L'enchaînement des millénaires, journal de l'an 2000, HMH, 2001, 265 p.
-  **Marjolaine Saint-Pierre**
Saint-Castin, baron français, chef amérindien, 1652-1707, Éditions du Septentrion, co-édité aux Éditions Atlantica de Biarritz, 2000
-  **Philippe Schnobb**
Faire-part pour mariages forcés; Le passé, le présent et l'avenir des 36 villes qui vont devenir Montréal et Longueuil, Lanctôt Éditeur, 2001, 256 p.
-  **Ismène Toussaint**
Louis Riel, Le Bison de cristal, Éditions Stanké, 2000
-  **Daniel Turp**
La nation bâillonnée, Le plan B ou l'offensive d'Ottawa contre le Québec, vlb éditeur, 2000
-  **Pierre Vadeboncoeur**
L'humanité improvisée, Bellarmin, 2000

SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL

L'ACTION NATIONALE **RECHERCHE DES BÉNÉVOLES.**

Comme chaque année, *L'Action nationale* aura un kiosque au Salon qui se déroulera du 15 au 19 novembre 2001.

Si vous avez quelques heures de libre (2 à 3 h) à nous consacrer, vous nous aideriez grandement.

Pour toute information ou inscription, merci de téléphoner au secrétariat au (514) 845-8533 avant le 30 octobre prochain.

.....

Les bulletins de lundi

et le courrier des lecteurs
vous reviennent au prochain numéro.

.....



Robert Bourget,
Président

LAMOND



75^e
ANNIVERSAIRE

125, rue Alfred, C.P. 690,
St-Gabriel-de-Brandon, Qc, Canada J0K 2N0

Téléphone: 1-800-567-9771 (450) 835-9771

Télécopieur: 1-800-473-5154 (450) 835-9410

Courriel: clamond@pandore.qc.ca Site web: <http://www.lamond.ca>

Manufacturier de bijouterie emblématique

*Avec les employé(e)s de la SAQ,
la vente aux mineurs, c'est non!
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914



BLC

VALEURS MOBILIÈRES

UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Marc Colpron
Conseiller en placements

1981, av. McGill College,
bureau 100

Montréal (Québec) H3A 3K3

Tél.: (514) 350-3047

TRANSLATEX⁺
Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2

Téléphone: (450) 463-0204 • Télécopieur: (450) 463-0227

Courriel: translatex.com@sympatico.ca

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Pierre Noreau

Vice-président

Alain Laramée

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

Ex Officio

Robert Laplante

Secrétariat

Claire Caron

Yves Fortin

Laurence Lambert

Membres

Guy Bouthillier

Pierre de Bellefeuille

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Colette Lanthier

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Yves Michaud

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

Soyez notre mécène !

.....

Protégez l'avenir de *L'Action nationale* !

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Paul Grenier
Patrick Allen †	Michel Grimard
François-Albert Angers	Yvon Groulx
Gaston-A. Archambault †	Marcel Henry
Jean-Paul Auclair	Lucie Lafortune †
Paul Banville	Anna Lagacé-Normand †
Thérèse Baron	Bernard Lamarre
Yvan Bédard	Denis Lazure
Henri Blanc	Jacques-C. Martin
Antoinette Brassard	Yvon Martineau
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Arthur Prévost
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Ivan Roy
Bob Dufour	Marcel Trottier
Yves Duhaime	Réal Trudel
Nicole Forest	Cécile Vanier
Léopold Gagnon	Claude-P. Vigeant
Henri-F. Gautrin	Madeleine Voora
Claude Ghanimé	

L'Action

NATIONALE

CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects
de la question nationale.

Des orientations cohérentes sont proposées
pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre
de collaboratrices et de collaborateurs.

Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts.

Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les
différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages.

Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier
de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette
facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme
d'écriture souhaitée. La Rédaction assume
la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans

« L'index des périodiques canadiens » depuis 1948,

dans « Périodex » depuis 1984,

dans « Repères » publié par SDM Inc.

et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle
des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées
à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

MARC VEILLEUX IMPRIMEUR INC.

- *Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
- *Manuels techniques*
- *Listes de prix*
- *Rapports internes*
- *Catalogues*
- *Listes de membres et répertoires*
- *Rapports annuels et agendas*
- *Dépliants*
- *Brochures*



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4

Tél. : (450) 449-5818

Fax : (450) 449-2140



OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

425, boul. de Maisonneuve Ouest

Bureau 1500

Montréal (Québec) H3A 3G5

(514) 288-8711

ABONNEMENT

	10 numéros	20 numéros
Étudiant	22 \$	40 \$
Personne à faible revenu	25 \$	45 \$
Personne à revenu moyen et institutions	42 \$	78 \$
Personne à revenu élevé	100 \$	175 \$
Abonnement de soutien	500 \$	
France	300 FF	550 FF
Autres pays	70 \$	125 \$

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 82 000 pages publiées par la revue depuis 83 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.caSite : <http://www.action-nationale.qc.ca>



Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



OPTIMUM PLACEMENTS[®]

**Communiquez avec nous afin que nous
puissions dès maintenant commencer
à préparer votre retraite en toute sécurité.**

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

www.fondsoptimum.com

* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des fonds OPTIMUM.

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

 FONDS
de solidarité FTQ
La force du travail

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie, ça prend des outils.



1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113